# Les « Nouvelles performances » de notre économie régionale 2016-2021

Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la Région Centre-Val de Loire

# **PLAN**

INTROD	DUCTION
I.	UNE REGION OUVERTE ET INNOVANTE QUI ACCOMPAGNE SES ENTREPRISES DANS LES TRANSITIONS ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE ET NUMERIQUE 14
	<ul> <li>A. La Transition écologique et énergétique, un atout pour le développement des entreprises</li> <li>B. Accompagner tous les secteurs d'activité vers la transition numérique</li> <li>C. La Région Centre Val de Loire, terre de toutes les innovations</li> <li>D. S'appuyer sur le potentiel des établissements de recherche pour apporter de nouvelles compétences et de nouvelles technologies aux entreprises et aux autres acteurs socio-économiques</li> <li>E. Accompagner les entreprises régionales vers l'Industrie du Futur</li> <li>Soutenir les PME-PMI dans leur conquête de nouveaux marchés à l'international 29</li> <li>G. Favoriser la mise en place de réseaux, de clusters, de pôles de compétitivité et de filières structurées dans l'industrie, l'artisanat, l'agriculture, l'ESS et le tourisme</li> </ul>
II.	UNE REGION ENTREPRENANTE ET SOLIDAIRE QUI MET L'HUMAIN AU CŒUR DU DEVELOPPEMENT DE SES ENTREPRISES 35
	<ul> <li>A. Soutenir le développement et le renouvellement du tissu des entreprises industrielles, artisanales, commerciales et agricoles</li> <li>B. Booster le développement d'activités de l'Economie Sociale et Solidaire</li> <li>C. Développer le capital humain, pilier du développement des entreprises</li> <li>44</li> </ul>
III.	UNE REGION ATTRACTIVE ET ACCUEILLANTE QUI S'APPUIE SUR LA QUALITE DE SON ENVIRONNEMENT ET LA DIVERSITE DE SON TERRITOIRE 54
	<ul> <li>A. Accueillir au mieux les entreprises sur l'ensemble du territoire</li> <li>B. Relocaliser l'économie et privilégier le « made in Centre-Val de Loire »</li> <li>C. Faire du tourisme une locomotive de l'économie régionale et facteur de développement des territoires</li> <li>D. Développer les activités de service aux personnes, facteur de l'attractivité des territoires</li> <li>E. Garantir l'accès de tous au haut débit sur tout le territoire</li> </ul>
IV.	GRANDS PRINCIPES D'ACTIONS ET PILOTAGE 75
	<ul> <li>A. Des aides simplifiées et faciles d'accès, une Région engagée au côté des entreprises</li> <li>B. Diversifier des outils d'ingénierie financière</li> <li>C. Rendre plus simple l'accueil et l'accompagnement des entreprises</li> <li>D. L'Egalité, une volonté partagée dans une économie responsable</li> <li>E. Une gouvernance fondée sur le dialogue</li> <li>85</li> </ul>

**ANNEXE 1 DIAGNOSTIC** 

# **INTRODUCTION**

# « Les nouvelles performances » de notre économie régionale

Dans un monde en profonde mutation, l'emploi reste au cœur de toutes les préoccupations.

Préoccupations de nos concitoyens tout d'abord qui voient dans l'emploi et dans l'évolution du marché du travail la clé de la réussite de leur intégration sociale, la condition de leur participation à la richesse du Pays et bien souvent, le moyen essentiel d'être placé au cœur de l'organisation sociale et économique.

Préoccupation des entreprises qui ont la première des responsabilités en matière de développement économique et de création d'emplois et qui, par leurs innovations et leurs productions ont besoin de salariés toujours mieux armés pour prendre les virages technologiques, numériques et énergétiques majeurs que connait notre écosystème. Dans ce cadre, l'emploi n'est plus seulement appréhendé dans sa globalité mais bien souvent dans son aspect qualitatif où le bien-être du salarié et son implication dans l'organisation de l'entreprise deviennent centraux pour sa compétitivité des entreprises.

Préoccupation des pouvoir publics et des collectivités territoriales enfin qui doivent tout mettre en œuvre pour favoriser la mise en place d'un contexte propice au développement de l'emploi et à la performance de l'entreprise.

L'emploi sera donc le fil rouge de notre stratégie grâce à une région ouverte, accueillante et entreprenante qui accompagnera ses entreprises dans les transitions numérique, technologique et écologique, qui placera l'humain au cœur de son développement et qui s'appuiera sur la diversité de ses territoires et sur la qualité de son environnement.

## 1. UNE NOUVELLE FAÇON DE PENSER L'ECONOMIE

# • Une économie responsable, actrice d'un bien-être partagé

Les attentes vis-à-vis de l'économie se sont profondément modifiées. Alors que son rôle et celui de ceux qui l'accompagnent se bornaient à produire de la richesse, des biens et des services, de l'emploi... aujourd'hui, les citoyens, les travailleurs, les entrepreneurs, le législateur revendiquent aussi un développement économique raisonné refondé sur un comportement exemplaire qui contribue à réduire l'empreinte écologique, à ne pas dégrader le climat, à ne pas épuiser les ressources, et à permettre le bien-être des êtres humains.

Désormais la mesure de performance de l'économie n'est pas seulement la capacité à créer de la richesse mais aussi celle de développer l'emploi et à le faire de manière responsable vis-à-vis de notre environnement, de la santé et de l'épanouissement des personnes.

Les performances de l'économie, donc des entreprises et des salariés, s'apprécient au regard de la rentabilité économique comme au regard de valeurs immatérielles, de l'utilité réelle du produit ou du service, de la capacité à s'ancrer dans un territoire, à créer de l'emploi durable et de qualité, à proposer un avenir à chacun, à préserver les ressources naturelles, à innover et à contribuer aux solidarités.

Les performances économiques doivent donc se conjuguer avec le progrès social et être respectueuses de l'environnement.

Cette **vision innovante**, impulsée tant par une priorité politique que par les acteurs économiques est attendue par le consommateur et plébiscitée par le citoyen. Elle constitue une vraie opportunité pour ceux qui en feront l'axe central de leur développement et du management de leurs projets. C'est cette vision de l'économie qu'a choisi de porter la Région Centre-Val de Loire.

# • Des mutations profondes impactent notre développement économique

La mise en œuvre de ces pratiques plus responsables, porteuses de cette notion nouvelle et élargie de la performance est parallèlement bousculée, à grande vitesse, par la numérisation de la société, par la mondialisation grandissante, par les mutations sociologiques, par l'évolution climatique, par la dégradation des milieux naturels, par l'épuisement des ressources.

# • Demain se prépare aujourd'hui

C'est à la conjonction d'un développement économique **plus responsable** et de ces très profondes **mutations**, qu'il nous faut forger un nouveau modèle pour notre région. Ceci interroge de manière directe notre manière de produire et de consommer et donc notre modèle économique.

Deux termes s'imposent : **transition et innovation**.

Toutes les transitions ont été nommées et sont connues : énergétique, numérique, sociale, agricole, productive... et elles passent effectivement par le fait de remettre en cause nos pratiques anciennes par l'innovation (technique, social, comportements).

# Nos repères dans l'action

La promesse d'une vie moins dispendieuse en ressources, plus virtuelle aussi, la perspective d'autres formes de rapport au travail, l'inadaptation des organisations pyramidales qui contraignent le citoyen comme l'entrepreneur et instillent le sentiment d'impuissance; tout appelle à un changement de modèle important de notre façon de vivre, de voir, de penser et d'envisager notre économie.

Quand tout change en même temps, il convient de poser de nouvelles balises pour éclairer le chemin d'interroger les valeurs, les principes auxquels se reporter en cas de doute ou de complexité.

# Trois « marqueurs » pour guider notre action et la rendre lisible

Chacune des orientations proposées dans ce schéma de développement économique, chacune des actions, s'inscrit dans les principes du développement durable.

Trois « marqueurs » présentant un caractère transversal peuvent constituer, quand ils sont activés simultanément, un bon prisme pour orienter et évaluer les actions selon leur impact en matière d'emplois de qualité, de protection et de promotion de l'environnement comme de responsabilité des entreprises.

1. L'emploi : un travail de qualité pour tous comme objectif, facteur d'insertion sociale, de lutte contre la pauvreté, de lutte contre les discriminations et l'exclusion, de participation à la performance économique et sociale. Cette priorité est à mettre en œuvre dans un contexte complexe et en constante évolution.

Le fait de travailler, de toucher une juste rémunération en échange de ce travail est essentiel.

Notre ambition doit aller au-delà du court terme et intégrer d'autres facteurs :

- Les différentes transitions impliquent autant d'adaptation et d'évolution des qualifications pour exercer de nouveaux métiers.
- Les modifications structurelles du marché de l'emploi et l'évolution de l'entrepreneuriat ont morcelé le travail et créé des statuts précaires qui fragilisent les personnes.
- La numérisation de l'économie met parfois en péril les travailleurs seniors.
- Les personnes peu ou pas qualifiées, dans un marché du travail très ouvert sur le monde, peinent à trouver un emploi stable.
- Les populations actives et hautement qualifiées sont aspirées vers les grands centres urbains au détriment des campagnes ou des villes moyennes.

C'est au plus près de chaque personne et de chaque territoire que les réponses sont à apporter, en termes de qualification à moyenne et longue échéance, en termes de santé au travail, de mobilité et de qualité de l'emploi.

2. La promotion de l'environnement et la transition écologique comme levier de développement économique et humain conduisent à favoriser les énergies renouvelables, à adapter les aménagements, les investissements et les transports aux impératifs du changement climatique, à adopter une gestion rationnelle des déchets comme des ressources.

La nécessaire réduction de l'empreinte écologique de notre économie doit être une formidable opportunité pour construire l'économie de demain, se positionner sur de nouveaux marchés et faire croître les secteurs économiques utiles pour notre société. Pour cela, il nous faut :

- Reconnaitre la valeur de tous les patrimoines naturels.
- Soutenir l'économie circulaire, porteuse des productions et des emplois de demain.
- Développer une mobilité respectueuse de l'environnement.

Répondre aux exigences des transitions énergétiques et climatiques qui sont en train d'émerger conduit à créer de nouvelles activités, des nouveaux métiers et donc de nouveaux emplois. Mais ce sont aussi toutes les autres activités qui sont impactées, les productions industrielles et artisanales, les services, les productions agricoles. Elles ne pourront désormais trouver leur place que si elles intègrent à la fois des avantages concurrentiels vertueux du point de vue social et environnemental tout en prenant en compte la nécessaire réduction des coûts de production et l'accroissement de leur qualité dans une meilleure proximité avec le consommateur.

Notre région bénéficie également de patrimoines naturels, biologiques, culturels qui sont des atouts économiques puissants. Leur protection et leur valorisation conjointes sont au cœur de l'attractivité de nos territoires. Elles doivent être considérées au regard de leur impact sur la préservation de l'environnement : comment économiser les ressources, minorer nos impacts, valoriser la biodiversité, le paysage.

**3.** La responsabilité comme principe, en matière d'aménagement territorial, de consommation, de production, de management des entreprises(RSE) et de manière générale, de gestion des enjeux démocratiques et citoyens.

Ces trois valeurs constituent des atouts, leur mise en œuvre est une chance pour notre région :

- Pour chaque habitant la chance de s'épanouir dans son activité professionnelle, d'accéder aux compétences nécessaires, en lien avec les besoins locaux.
- Pour chaque entrepreneur, la chance de saisir les nouvelles opportunités offertes par les mutations en cours.
- Pour les collectivités territoriales la chance d'offrir à leurs administrés, aux entreprises, un cadre de vie et de développement favorables.

Un emploi durable et de qualité, la préservation de l'environnement, la mise en œuvre des principes de responsabilité irrigueront chaque orientation du schéma de développement.

### 2. UNE METHODE: LE DIALOGUE AU SERVICE DE LA CO-CONSTRUCTION

Le dialogue est mené à tous les échelons pour :

- L'élaboration de nouvelles pistes de développement.
- L'engagement collectif des entreprises.
- De nouvelles formes de collaborations, de participations, de concertations.

C'est la notion de co-construction de dynamiques économiques, sociales et environnementales qui est à mettre en place à l'échelle d'un territoire de 2,5 millions d'habitants, de 200 000 entreprises, de 3000 collectivités, EPCI de toutes tailles, de compétences et d'activités hétérogènes.

Ce schéma a été en grande partie établi sur les bases des échanges et du diagnostic issus des états généraux de l'économie qui se sont tenus au printemps 2016 sous forme de 7 grands rassemblements associant 3000 entrepreneurs et acteurs économiques régionaux. Ces rencontres ont par ailleurs été complétées par des ateliers de co-construction sur l'économie circulaire, l'égalité entre les hommes et les femmes, ainsi que sur le lien recherche-entreprise.

Notre région a fait du dialogue méthodique, organisé, transparent le grand principe d'élaboration et de pilotage de toutes ses politiques.

Nous devrons tous nous former à de nouvelles pratiques, avec modestie et ambition, pour définir ensemble, les modalités d'une « **démocratie permanente** », claire, dynamisante, respectueuse.

Pour chaque orientation présentée dans ce schéma nous proposerons, lors de la mise en place progressive des « Fiches action », un principe d'échange visant à identifier et hiérarchiser les parties prenantes et à définir le niveau de dialogue avec chacune d'elle.

Dans cet esprit de co-construction qui a guidé à l'élaboration du schéma, nous définirons ensemble, par grand thème, les critères d'évaluation de la politique publique mise en oeuvre.

Nous fixerons ensemble des critères pertinents, innovants certainement, pour mesurer l'avancement en matière de développement durable.

# 3. UN NOUVEL ECO-SYSTEME: LES REGIONS RESPONSABLES DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### La loi NOTRe

La Région Centre-Val de Loire avait adopté un premier Schéma régional de développement économique et social en décembre 2005 en conformité avec la loi du 13 août 2004. Celui-ci avait été élaboré à titre expérimental et n'avait pas de caractère prescriptif.

Dès février 2013, l'Assemblée régionale a décidé d'engager, dans la perspective d'élaborer un nouveau Schéma régional de développement économique, une démarche de concertation et de consultation des dirigeants d'entreprises, des chambres consulaires et des partenaires sociaux et dans l'attente d'une nouvelle loi le définissant.

Ces travaux ont abouti à :

- Une stratégie régionale d'innovation dite pour une spécialisation intelligente (Session plénière des 19 et 20 décembre 2013).
- Un plan régional d'internationalisation des entreprises (Session plénière du 26 septembre 2013).
- Une adaptation des aides régionales aux entreprises et industrielles (Session plénière du 16 octobre 2014).

La loi du 7 août 2015 (NOTRe) est venu préciser que «la Région est la collectivité territoriale responsable, sur son territoire, de la définition des orientations en matière de développement économique».

A ce titre, il lui revient d'élaborer le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) dans l'année qui suit le renouvellement général des conseils régionaux.

### Contenu:

Ce schéma doit définir les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation et d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises, ainsi que celles relatives à l'attractivité du territoire régional. Il doit également définir les orientations en matière de développement de l'économie sociale et solidaire et celles destinées à favoriser un développement économique durable et équilibré du territoire, tout en œuvrant au maintien des activités économiques déjà existantes. Il fixe les actions menées par la Région en matière d'égalité professionnelle hommes/femmes. Il peut enfin comporter un volet transfrontalier et un volet sur les orientations en matière d'aides au développement des activités agricoles, artisanales, industrielles, pastorales et forestières. Le schéma organise la complémentarité des actions menées par la Région en matière d'aides aux entreprises avec celles conduites par les autres collectivités. Plus encore, l'article L. 4251-17 du CGCT prévoit que les actes des collectivités territoriales et de leurs groupements en matière d'aides aux entreprises doivent être «compatibles» avec les orientations du schéma.

Ces deux dispositions affirment la portée prescriptive du SRDEII.

### Processus d'élaboration : une concertation très active

L'article L. 4251-14 du CGCT prévoit que le projet de schéma est élaboré en concertation avec les métropoles et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et qu'il fait l'objet d'une présentation et d'une discussion au sein de la conférence territoriale de l'action publique (CTAP) présidée par le Président de la Région, auxquelles sont associées les chambres consulaires et la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS).

Le SRDEII est ensuite approuvé par arrêté du préfet.

La Région a voulu que l'élaboration du SRDEII soit conduite dans le cadre d'une concertation très ouverte dépassant les seules personnes morales décrites dans la loi.

Tout en ayant des réunions de travail spécifiques avec les Chambres consulaires, la CRESS et les intercommunalités et afin de pouvoir mobiliser l'ensemble des acteurs socio-économiques, elle a organisé des états généraux de l'économie et de l'emploi qui se sont traduits par 6 manifestations thématiques dans les différents départements de la région :

- Cher Agriculture 10 mai 2016
- Eure-et-Loir Commerce, artisanat, BTP 28 avril 2016
- Indre Economie sociale et solidaire 26 avril 2016
- Indre-et-Loire Economie numérique 11 mai 2016
- Loir-et-Cher Tourisme, économie touristique 31 mars 2016
- Loiret Industrie, services à l'industrie 29 mars 2016

La Région a reçu, par ailleurs, plus d'une trentaine de contributions notamment des services de l'Etat, de la CCIR, de la CRMA, de la CRESS, du CESR, du réseau INPACT, du CRAJEP, de groupes d'élus...

De très nombreuses rencontres avec les élus consulaires, les responsables des organisations patronales et salariées, les élus des agglomérations et des intercommunalités, les élus départementaux ont rythmé cette phase de concertation.

Enfin, elle a réuni la CTAP (Conférence Territoriale de l'Action Publique) une première fois le 8 juillet 2016 autour des questions de gouvernance et de l'avenir des agences de développement, une seconde fois le 7 novembre pour débattre des orientations et prescriptions du schéma.

Le CESER a été très associé à l'élaboration de ce schéma par :

- la participation active de ses membres à l'animation des différents forums,
- la participation des membres de son bureau aux différentes étapes de l'élaboration,
- la mobilisation de ses membres dans une session commune extraordinaire Conseil régional/CESER, organisée autour de la thématique du SRDEII – 13 octobre 2016.

Ainsi l'ensemble des acteurs socio-économiques et des élus de notre territoire ont très largement été impliqué dans l'élaboration du schéma.

Il détermine la stratégie de la région en matière économique pour les 6 prochaines années et constitue le cadre de référence pour les actions menées par les acteurs socio-économiques, les intercommunalités et les Chambres consulaires.

Il est porteur d'une grande ambition pour de nouvelles performances pour l'économie du Centre-Val de Loire.

# 4. NOTRE AMBITION: DEVELOPPER L'ECONOMIE ET L'EMPLOI PARTOUT

Lors de la session des Etats généraux le 27 septembre 2016, les acteurs économiques et sociaux de notre territoire ont débattu des premières orientations issues des forums thématiques.

Forts de cette dernière concertation collective, trois ambitions principales ont émergé. Ce sont elles qui structurent notre schéma.

- 1. Favoriser les conditions d'un emploi de qualité pour tous L'emploi est la première attente de nos concitoyens, il est la clé de l'intégration, de la fierté et de l'estime de soi. Le premier pas vers une vie de qualité, une vie de citoyen. C'est la raison pour laquelle nous avons choisi de faire converger un grand nombre des orientations de notre schéma sur l'accompagnement des personnes, qu'elles soient entrepreneurs, salariés, en recherche d'emploi...
- 2. Mettre l'entreprise au cœur du nouvel écosystème régional Parce que les entreprises sont confrontées à des mutations inédites, elles doivent être soutenues dans leur effort d'adaptation et notamment d'innovation. Notre action est donc également tournée vers l'accompagnement des entreprises et l'organisation de leurs collaborations.

# 3. S'appuyer sur les **territoires et leurs spécificités**

C'est de la diversité que naissent les évolutions et de la solidarité que nait la force collective. Chaque territoire doit se vivre comme complémentaire de son voisin tout en affirmant son terroir. Le ressort de notre économie passe par cette reconnaissance et par l'adaptation des soutiens de la région aux spécificités locales.

### 5. DES GRANDS PRINCIPES D'ACTION

Lors des différentes rencontres, nous avons retenu six principes qui guideront l'action économique régionale

- 1. Inscrire l'action économique régionale dans la transition écologique et le progrès social
- 2. Clarifier les responsabilités entre les acteurs institutionnels
- 3. Simplifier les dispositifs de soutien et d'accompagnement économique
- 4. Renforcer la réactivité des interventions publique et privées
- 5. Agir en proximité des entreprises et des territoires
- 6. Opérer une mutualisation et une coordination entre les acteurs

Ces grands principes ont constamment imprégné la rédaction du schéma.

A l'occasion des états généraux de l'économie, un diagnostic détaillé (proposé en annexe 1) a été réalisé pour chacun des grands secteurs d'activités de notre territoire.

Notre Région prend en compte avec détermination ce diagnostic replacé dans un environnement mondial et national marqué par de profondes mutations économiques, environnementales et sociétales.

Il constitue un point de départ pour construire une stratégie de développement en parfaite cohérence avec la réalité et les capacités de notre territoire.

Il permet de réaffirmer les atouts de la région Centre Val de Loire et d'identifier les défis que nous avons collectivement à relever.

### **ATOUTS DEFIS** • Un positionnement géographique stratégique |• Une armature métropolitaine régionale à articuler proche de l'Ile-de-France et un territoire bien autour des 6 principales agglomérations. maillé et relié : Par un réseau ferroviaire dense Par des axes autoroutiers structurants. Transformer en un atout la taille et la population Par deux Aéroports (Tours, Châteauroux) inférieure à celles des régions fusionnées. Une attractivité culturelle et touristique : la Loire • classée au Patrimoine mondial de l'Unesco, patrimoine culturel, naturel, zoo de Beauval, parcs et jardins remarquables, proximité ile de France... 1ère région du tourisme à vélo avec notamment la Loire à vélo. Maintenir une progression continue du niveau de formation de la population régionale. Une économie diversifiée : une spécificité agricole et industrielle du tissu productif. Réduire le chômage notamment par l'arrêt de la notamment la sous-traitance automobile, baisse du nombre d'emplois industriels. aéronautique et ferroviaire, la défense, l'énergie, l'agroalimentaire... Industrie et agriculture : 3<sup>ème</sup> rang pour la VA Anticiper le vieillissement de la population *Industrie*: $5^{\frac{1}{6}me}$ rang en termes de part de marqué notamment dans le sud de la région. l'emploi industriel 1ère région pour la production et 2ème pour l'export de médicaments et de produits | • Améliorer l'offre de soins. cosmétiques/parfums Agriculture: 2ème rang en terme taille moyenne des exploitations agricoles Renforcer le secteur de transformation 7<sup>ème</sup> place pour l'emploi agricole agroalimentaire dans notre Région. • Une région productrice d'électricité : 3<sup>ème</sup> rang • Accompagner le développement des activités

- pour la production et 4ème rang pour la puissance installée de son parc éolien, au cœur des réseaux nationaux et internationaux distribution.
- Quatre pôles de compétitivité ainsi que 8 clusters et pôles d'excellence (Aérocentre, Nekoé, Polepharma,...).
- 2 universités et 1 INSA, forte présence des |• grands organismes de recherche (CNRS, INRA, CEA, BRGM,...).
  - Une forte implication des entreprises dans la R&D qui contribue significativement au nombre important de chercheurs dans la région.

- Consolider nos PME parmi les entreprises industrielles et aider à leur transformation en

- économiques orientées vers la réponse des besoins locaux.
- Mettre en relation les capacités d'hébergement avec la croissance de l'activité touristique.
- Préserver un environnement de qualité.
- Trouver le juste équilibre entre les surfaces agricoles et les zones urbaines croissantes dans un contexte de hausse de la population.

### ATOUTS DEFIS

- Un réseau d'écoles d'ingénieurs en développement (INSA de Blois et Bourges, Polytech de Tours, Orléans, Chartres et Châteauroux, HEI).
- Un maillage urbain structuré par les 2 agglomérations d'Orléans et Tours et les capitales départementales que sont Chartres, Blois, Bourges, Châteauroux.
- Une Région Centre-Val de Loire à l'identité renforcée par une dénomination renouvelée et un périmètre inchangé.
- Une région agile où les acteurs socioéconomiques et politiques échangent et coopèrent.
- Un réseau dynamique de villes moyennes.
- L'Existence de pôles spécialisés : DREAM, S2E2, Envirobat dans la transition écologique et énergétique pour développer les filières d'énergie renouvelable : éolien, géothermie, bois-énergie.
- Un territoire mobilisé dans la démarche usine du futur permettant à l'industrie de redémarrer et de créer à nouveau de l'emploi.
- Une Economie numérique dynamique autour de la démarche French Tech en de nombreux points du territoire régional.
- Une dynamique entrepreneuriale favorable (création d'entreprise, pôles de compétitivité, ESS...).
- Un potentiel de recherche réel (accès au Programme d'Investissement d'Avenir, projet européen...).
- Une évolution de la demande des habitants vers des produits et des services de proximité.
- Une offre de formation initiale et continue diversifiée, visant l'élévation du niveau de qualification des habitants de la région.

- Garantir la solidarité territoriale notamment en direction des territoires du sud.
- Maintenir et développer des pôles majeurs de structuration de l'économie régionale (pharmacie, parfum, agroalimentaire, énergie).

I.	UNE REGION OUVERTE ET INNOVANTE QUI ACCOMPAGNE SES ENTREPRISES DANS LES TRANSITIONS ECOLOGIQUE, ENERGETIQUE ET NUMERIQUE

Notre société connaît des mutations rapides qui transforment en profondeur nos modes de production comme nos habitudes de consommation.

Ces transitions, qu'elles soient écologiques, énergétiques, climatiques ou numériques constituent, si nous savons les accompagner, des opportunités pour notre économie. Une économie qui doit se réinventer, innover, coopérer, être attentive aux nouveaux besoins exprimés par les habitants et prendre davantage en compte son environnement et les ressources naturelles.

Agriculture, artisanat, commerce, industrie, économie sociale et solidaire, tourisme, tous les secteurs sont concernés et tous doivent être accompagnés pour transformer ces défis en atouts pour l'emploi.

Mieux mobiliser la recherche, renforcer les coopérations pour construire une économie du futur permettra de faire évoluer positivement la qualité des emplois dans notre région.

# A. La transition écologique et énergétique un atout pour le développement des entreprises

La transition écologique de l'économie constitue une opportunité pour réduire durablement les coûts de production et les aléas sur les coûts des matières premières (énergie, métaux, minerais), pour gagner de nouveaux marchés avec des produits de haute qualité (résistants, réparables), mais aussi avec de nouveaux produits et services « verts ». C'est aussi une démarche citoyenne qui peut souder autour d'un projet d'avenir et reconnecter les entreprises avec leur territoire.

La Région Centre-Val de Loire a choisi de s'engager résolument dans la transition écologique de son économie, y compris ses corollaires la transition énergétique et l'économie circulaire.

Les artisans sont des acteurs importants de cette transition énergétique. Ils peuvent être les vecteurs de la transformation de notre économie régionale vers une économie « bas carbone », soit en agissant directement, soit en jouant un rôle de prescripteurs de premier plan.

De même, et encore plus dans notre Région, la transition écologique est au cœur des politiques agricoles. Les priorités du projet agro-écologique pour la France qui vise à faire de l'environnement un atout de la compétitivité doit être un axe structurant de la politique agricole régionale. L'agriculture régionale a déjà montré sa capacité à s'engager dans la démarche de l'agri-écologie et à l'amplifier.

# 1. Engager pleinement tous les secteurs économiques dans la transition énergétique

La question de la rénovation énergétique des bâtiments professionnels concerne tous les bâtiments : logements privés ou sociaux, bureaux, bâtiments publics et professionnels...

Dans le domaine spécifique de la construction et du bâtiment, l'Artisanat régional recense 18 500 entreprises. L'enjeu pour celles-ci est d'être accompagnées afin d'intégrer de nouveaux matériaux (produits locaux ou bio-sourcés), mais aussi afin de faire évoluer leurs pratiques professionnelles en matière de rénovation ou de construction avec l'objectif de diviser par 2 la consommation énergétique d'ici à 2050.

Les processus de fabrication de tous les secteurs d'activités -y compris les services- doivent intégrer cette préoccupation pour sélectionner les matières, les équipements et les pratiques les plus efficaces et économes.

L'engagement des CMA dans le Programme d'actions pour la qualité de la construction et la transition énergétique (PACTE) pour un co-pilotage assuré avec les Organisations professionnelles du secteur mérite d'être cité en exemple et dupliqué aux autres secteurs de l'Artisanat.

Relever le défi des transitions écologiques et énergétiques n'est réalisable que par la montée en compétence des actifs du bâtiment dans le cadre du déploiement des plateformes de rénovation énergétique.

- Mettre en œuvre des dispositifs et incitations dédiés à la transition énergétique de l'économie.
- Accroitre le nombre des entreprises formées aux nouvelles techniques de réduction des consommations énergétiques. Y sensibiliser les prescripteurs et financeurs.
- Diffuser les pratiques vertueuses des entreprises, notamment dans le BTP, et des collectivités.

# 2. L'agro-écologie, nouveau levier de développement du modèle agricole régional

L'agro-écologie consiste à utiliser la nature comme facteur de production en maintenant ses capacités de renouvellement dans un objectif de triple performance économique, environnementale et sociale.

La dynamique agro-écologique repose sur le collectif, sur la richesse et la diversité des productions et des territoires, sur la formation, l'innovation, l'expérimentation et le transfert de technologies. Ce sont autant d'atouts dont dispose notre agriculture régionale et qui doivent lui permettre de réussir cette transition. Elle est concernée au même titre que tous les autres secteurs économiques, par les défis de la transition numérique.

Cette ambition et cette approche étaient déjà largement déclinées dans les contrats de progrès « CAP filières » et « filières locales » mis en œuvre par la Région depuis 2006, cet effort sera amplifié.

La Région Centre-Val de Loire a la volonté de réussir la transition agro-écologique du plus grand nombre d'agriculteurs possible, dans toute leur diversité. Les filières comme l'apiculture et les semences, dont le développement est au cœur du projet agro-écologique, que ce soit par la pollinisation ou la production de semences saines et adaptées, seront confortées. Elle amplifiera son engagement aux côtés des exploitants agricoles afin que notre agriculture régionale devienne pionnière en la matière.

L'agriculture biologique est, par excellence, un mode de production respectueux de l'environnement qui contribue notamment à la préservation de la qualité de l'eau, au maintien de la fertilité des sols, à la préservation de la biodiversité. C'est un secteur économique dynamique porteur d'emplois et de développement territorial qui constitue sans doute une des formes les plus abouties à ce jour de l'agro-écologie. Le mouvement de conversion sans précédent enregistré en France en 2015 s'est traduit dans notre région par la conversion de plus de 16 000 ha supplémentaires et le cap symbolique des 1000 fermes bio a été franchi. Pour autant, l'agriculture biologique, qui représente 5% de la Surface Agricole Utile nationale et 10% des emplois agricoles, reste en retrait en région avec 2,4% de la Surface Agricole Utile et 7,4% de l'emploi agricole. La Région souhaite accompagner à la fois le changement d'échelle des deux dernières années de l'agriculture biologique et la poursuite de son développement, en grandes cultures et en légumes de plein champs notamment, en cohérence avec les capacités des filières à absorber la progression des volumes.

Les possibilités offertes par le Programme de développement rural, notamment les volets agro-environnementaux et agriculture biologique, seront utilisées ou améliorées pour promouvoir les pratiques ou les systèmes les plus favorables à l'agro-écologie.

Face à un contexte de volatilité des prix et de crises à répétition, le pilotage performant des exploitations agricoles sera encouragé.

- Faire de la Région Centre-Val de Loire un territoire pionnier et exemplaire pour la transition agro écologique.
- Amplifier le rythme de conversion des surfaces en agriculture biologique et conforter les surfaces converties.
- Accompagner et soutenir la mutation de l'emploi agricole :
  - o En ouvrant l'accès au métier d'agriculteur, et en soutenant les dynamiques collectives, en favorisant la transition écologique des exploitations, et en intégrant plus fortement l'agriculture biologique au sein des formations initiales et professionnelles.
- Développer la diversité des productions agricoles régionales sous signe officiel de qualité (label rouge, IGP...).
- Maintenir un soutien élevé aux filières élevage.

# 3. L'économie circulaire, une opportunité pour la nouvelle économie

L'économie circulaire permet une réduction considérable des prélèvements sur les ressources naturelles et de rendre nos industries moins fragiles face à la fluctuation du prix des ressources, notamment énergétiques. Écoconception, réemploi, recyclage, réparation, économie de la fonctionnalité, lutte contre l'obsolescence programmée,...: ces solutions aideront les entreprises à faire des économies, à réduire leurs besoins et leur dépendance.

Dans les années à venir, l'économie circulaire va mobiliser de nouveaux métiers qui concerneront tant des profils très qualifiés que des profils à qualification facilement accessibles. Afin d'anticiper les évolutions et s'assurer que les besoins des entreprises soient satisfaits demain, la Région intégrera l'économie circulaire dans les outils existants et à venir en matière d'emploi et de formation.

Par ailleurs, la loi NOTRe, qui confie à la Région la compétence de planification de la prévention et de la gestion des déchets, constitue une véritable opportunité pour faire converger efficacement les politiques environnementales et de développement économique. Cette nouvelle compétence se matérialisera par l'élaboration du plan régional de prévention et de gestion des déchets qui comprendra un plan régional de développement de l'économie circulaire.

Outre les enjeux cités plus haut, il conviendra de mobiliser les grandes filières économiques de la région (BTP, pharmacie, chimie, cosmétique, la sous-traitance industrielle...) pour accroître l'économie et la valorisation de matières.

- Faire évoluer les comportements des entrepreneurs, des collectivités et des citoyens face aux enjeux et bénéfices de l'économie circulaire.
- Soutenir l'innovation technologique ou organisationnelle et développer de nouveaux business models innovants.
- Favoriser les initiatives collectives et citoyennes permettant l'économie des ressources et leur partage.
- Optimiser la gestion des flux des entreprises notamment par l'écologie industrielle et territoriale.
- Encourager le déploiement sur le territoire régional des projets de réemploi, réparation, réutilisation, recyclage et valorisation des déchets, matières valorisables ou des produits en fin de vie.
- Identifier les futurs métiers qui peuvent se développer en économie circulaire afin de repérer les compétences nécessaires pour demain.

# 4. Développer les énergies renouvelables et anticiper l'évolution du parc nucléaire

La production d'énergie constitue un enjeu fort en région Centre-Val de Loire, tant d'un point de vue environnemental qu'économique.

En effet, réduire notre dépendance aux énergies fossiles, c'est rééquilibrer la balance commerciale de la France et réduire les émissions de gaz à effet de serre ; produire des énergies renouvelables, c'est générer de l'emploi local.

Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) co-élaboré par l'Etat et la Région, (adopté en juin 2012) et le Plan Climat Energie Régional, PCER (adopté en juin 2011) se fixent les mêmes objectifs quantitatifs et qualitatifs en matière de développement des énergies renouvelables.

En région Centre-Val de Loire, toutes les énergies renouvelables sont concernées et peuvent être déployées.

- → Le relief plat de la région est favorable au développement **des éoliennes**. Le Schéma Régional Éolien, annexe du SRCAE, laisse la possibilité de multiplier par 5 la puissance livrée à l'horizon 2020 (de 550 MW à 2600), avec des machines plus puissantes.
- → Le couvert forestier occupe une part importante du territoire et un meilleur équilibre dans l'exploitation et les usages du bois doit être trouvé. Isoler les logements permettra de diminuer la consommation d'énergie pour le chauffage. Pour la part de consommation restante, le bois-énergie offre une solution adaptée.
- → Le potentiel géothermique régional a été mis en valeur par les études du BRGM. Qu'il s'agisse du potentiel superficiel ou profond, basse ou haute température, sur nappe ou sur sonde, la région Centre-Val de Loire s'attache depuis 2007 à être en pointe pour le développement des usages respectueux de l'environnement. Structuration de l'offre professionnelle, sensibilisation et incitation des collectivités et des particuliers doivent être mobilisés.
- → Malgré **un potentiel solaire** limité, notre région doit favoriser toutes les opportunités domestiques d'utilisation du solaire thermique, de même que les possibilités d'installation de panneaux photovoltaïques sur toits. Les progrès de la technique et le rendement des cellules devront permettre un meilleur bilan énergétique global.
- → La méthanisation est un procédé relativement sous-utilisé en région Centre-Val de Loire compte tenu des masses de déchets potentiellement disponibles, qu'il s'agisse de déchets ménagers ou de déchets agricoles et agro-alimentaires. Des investissements lourds et une chaine logistique complète sont nécessaires pour optimiser ce potentiel. Les expérimentations réalisées dans le milieu agricole devraient susciter de nouveaux projets dans les années à venir.

→ L'existence de la source froide de la Loire a permis l'implantation de 4 centrales nucléaires : avec 12 réacteurs en activité, la région Centre-Val de Loire est la seconde région productrice d'électricité nucléaire en France, (18 % à 20 % de la production nationale). Environ 75 % de cette production est exportée hors région. Le secteur représente plus de 5 000 emplois permanents, et, selon les arrêts de tranches, 2 000 à 8 000 emplois temporaires. L'objectif d'un passage de 75 % à 50 % pour la part d'énergie électrique produite par les centrales nucléaires doit être analysé à l'échelle de la région Centre-Val de Loire pour que nous gardions notre toute première place dans la production du mix énergétique de demain.

Les décisions nationales qui seront prises sur la prolongation de la durée de vie des réacteurs ou de leur démantèlement auront des conséquences sociales, environnementales et économiques importantes pour notre territoire. Elles devront faire l'objet d'un dialogue étroit entre l'Etat, les pouvoirs publics locaux et les acteurs concernés.

- Adapter les objectifs quantitatifs du SRCAE aux dernières évolutions (économique, techniques, coût de l'énergie).
- Faire coïncider le besoin en Energies renouvelables (chaleur et froid renouvelables) avec les ressources locales disponibles.
- Développer les Energies renouvelables en prenant en compte les enjeux environnementaux et les particularités du territoire.
- Anticiper l'évolution du parc nucléaire à travers l'élaboration de différents scénarii.

# B. Accompagner tous les secteurs d'activité vers la transition numérique

Le numérique apparait plus que jamais comme l'élément clé d'une mutation économique et technologique accélérée. Tous les secteurs d'activité, toutes les filières, tous les métiers sont impactés par cette transition numérique.

La transition numérique est une opportunité majeure pour la compétitivité des entreprises. Alors que les usages du numérique des consommateurs ne cessent d'évoluer, les entreprises doivent impérativement proposer à leurs clients une offre mieux adaptée à leurs attentes (produits numérisés, nouveaux canaux de distribution). Maîtrisé et correctement piloté, le digital est aussi un moyen pour les entreprises d'améliorer leur performance économique, sociale et environnementale.

La réussite de la digitalisation des PME régionales est d'une importance vitale pour l'économie de la région Centre-Val de Loire car l'optimisation des processus internes, l'accès à de nouveaux modes de distribution et l'offre de nouveaux services, notamment en matière de qualité de relations clients, contribuent à développer et à pérenniser l'activité, et donc l'emploi en région.

Les enjeux de la transformation digitale et numérique impactent fortement les modèles de production mais aussi de management des directions générales et des directions métiers (commerce, marketing, logistique). Ils impliquent une évolution des compétences des salariés actuels et futurs, des métiers et de ce fait nécessite une adaptation de l'offre de formation initiale et continue pour accompagner ces changements.

Par ailleurs, le numérique bouscule les pratiques actuelles de ressources humaines, modifie les rapports managers / collaborateurs ainsi que l'organisation mise en place. Il fait évoluer également la frontière entre travail en entreprise et travail distant en facilitant le développement du télétravail.

S'agissant des entreprises du numérique, des enjeux forts sont à prendre en compte :

- Pouvoir recruter aisément des profils qualifiés (community managers, développeurs Web, codeurs, etc.).
- Disposer de tiers-lieux tels que des incubateurs/accélérateurs, espaces de coworking, FabLabs.
- Etre accompagnées sur des thématiques telles que la stratégie, la levée de fonds, etc...
- Avoir accès à des outils de financement adaptés au numérique.

- Accompagner les entreprises dans leur transition numérique tant pour leur stratégie que pour l'adoption de pratiques numériques correspondant à leurs besoins.
- Développer les mises en réseaux d'acteurs (y compris la démarche French Tech) et les lieux de partage et d'expérimentation afin de favoriser le travail collaboratif, l'échange d'expériences, l'organisation d'évènements fédérateurs.
- Développer le portail régional de mise en relation www.ledigitalpme.fr.
- Intégrer les impacts dans les formations existantes et développer l'offre de formation liée aux métiers spécifiques du numérique.

# C. La Région Centre Val de Loire, terre de toutes les innovations

La Région a fait depuis plusieurs années déjà le pari de l'innovation. Elle est la condition de l'adaptation de l'entreprise à ses marchés, à l'affirmation d'une valeur ajoutée différenciant, à un emploi de qualité. Elle est de manière évidente le premier facteur de pérennité de l'activité sur le long terme. La collectivité régionale, en lien avec l'Etat, a formalisé son ambition à travers la stratégie régionale d'innovation pour une spécialisation intelligente. Cette démarche repose sur 3 grandes orientations stratégiques ciblant la transition écologique, les secteurs industriels et touristiques à rayonnement international et le renforcement des capacités créatives des entreprises. La stratégie régionale d'innovation pour une spécialisation intelligente a également pour objectif d'accroître le nombre d'entreprises innovantes de 1 000 à 1 500 entre 2014 et 2020.

L'ensemble des orientations stratégiques a été défini et validé en lien étroit avec les entrepreneurs de la région. En s'appuyant sur des chefs d'entreprises, des échanges et des concertations, reposant principalement sur un processus de découverte entrepreneuriale, ont été menés pour que tous les acteurs puissent enrichir cette stratégie et se l'approprier. De même, l'intelligence économique est un levier déterminant pour alimenter et actualiser ces orientations stratégiques.

Cette stratégie est constituée de 4 axes pour stimuler l'investissement privé en RDI (Recherche-Développement et Innovation) et pour entretenir le processus de découverte entrepreneurial. Il s'agit de poursuivre la détection de nouveaux leviers de croissance pour la région, d'assurer le suivi des actions engagées et d'engendrer les dynamiques d'innovation au sein du territoire :

- Développement de l'innovation dans l'entreprise notamment au travers de l'entrepreneuriat, de la mise en réseau des acteurs, de l'accompagnement des entreprises régionales, et du financement.
- Renforcement du capital humain.
- Renforcement du potentiel de recherche publique et privé.
- Coopération et internationalisation.

Par ailleurs, la Région a fait le choix de prioriser un nombre limité de domaines de spécialisation qui concentre de manière préférentielle mais non exclusive les mesures de soutien aux projets de nature à générer le plus d'impact économique et social pour son territoire :

- Ingénierie et métrologie environnementales pour les activités fortement consommatrices de ressources naturelles.
- Biotechnologies et services appliqués à la santé et à la cosmétique.
- Conception de systèmes pour le stockage de l'énergie.
- Technologies de l'efficacité énergétique pour la construction et la rénovation des bâtiments.
- TIC et services pour le tourisme patrimonial.

Ces priorités ne doivent pas être figées mais au contraire pourront évoluer de manière à saisir les opportunités qui se présenteront dans les années à venir pour le territoire régional.

Les investissements dans l'innovation représentent une priorité essentielle pour la Région. Il s'agit, d'une part, de renforcer les capacités des entreprises déjà engagées dans le processus d'innovation et, d'autre part, d'inciter de nouvelles entreprises à s'y lancer. La création de start-up à haut potentiel de développement représente également un enjeu majeur.

Au-delà de l'innovation technologique, toutes les différentes formes que peut prendre l'innovation doivent être encouragées qu'il s'agisse d'innovation de procédé, de service, de gestion des ressources humaines. L'innovation sociale mérite une attention particulière. En effet, elle touche de nombreux secteurs d'activités et suscite l'apparition de nouveaux métiers associant préoccupation environnementale et objectif social. La dynamique d'innovation sociale nécessite à la fois davantage de reconnaissance, notamment pour la distinguer de l'innovation technologique, qui peut être un support et un accompagnement plus étroit, et des formes de financements adaptées.

Par ailleurs, l'innovation dans le secteur de l'agriculture est tout aussi stratégique dans la mesure où il doit relever simultanément les défis de nourrir la population avec des aliments de qualité, de réussir la transition agro-écologique, de participer à la lutte contre le changement climatique et de fournir des matières premières pour des usages non agricoles.

Enfin, la formation doit être en mesure d'accompagner les transformations économiques, technologiques et sociétales.

L'individualisation croissante des parcours de formation et l'augmentation de la réactivité de l'offre constituent plus que jamais des leviers permettant de renforcer la performance des formations et leur adaptation aux besoins économiques et des individus.



- Proposer aux entreprises et porteurs de projets un parcours d'innovation personnalisé s'inscrivant dans la durée.
- S'appuyer sur les réseaux (notamment les pôles de compétitivité) pour accélérer l'émergence de projets R&D collaboratifs.
- Stimuler la création et le développement de start-up en facilitant l'accès à des solutions de financement spécifiques, à des services de conseil en marketing innovant et à des écosystèmes, communautés.
- Favoriser le recrutement de personnels qualifiés pour piloter les projets R&D et structurer la fonction « innovation » au sein de l'entreprise (à travers la mobilisation de dispositifs tels que le CAP R&D&I, ARDAN).
- Améliorer la chaîne de financement à travers de nouveaux fonds d'investissement dédiés à l'innovation, le renouvellement de l'appel à projets régional « Innovation », du soutien des projets issus des pôles de compétitivité, des aides au conseil.
- Développer un financement spécifique apportant un soutien aux phases d'expérimentation et de développement de l'innovation sociale.
- Développer un programme spécifique au financement de l'innovation en agriculture et forêt.
- Renforcer le rayonnement et l'attractivité de la région Centre Val de Loire par l'établissement de coopérations interrégionales, tant à l'échelle nationale qu'européenne, en participant à des programmes impliquant la Région directement (INTERREG VB ou Europe) ainsi que les entreprises, Pôles et clusters et les établissements publics de recherche (H2020, EEN).

# D. S'appuyer sur le potentiel des établissements de recherche pour apporter de nouvelles compétences et de nouvelles technologies aux entreprises et aux autres acteurs socio-économiques

Dans le cadre de la Stratégie Régionale de l'Innovation adoptée en 2013, cinq Domaines Potentiels de Spécialisation ont été identifiés à la croisée des compétences académiques et des filières économiques régionales. Parallèlement, la Région a décidé de soutenir un nombre très limité de pôles « Ambition Recherche Développement 2020 » (ARD2020) visibles et attractifs au niveau international, et porteurs de fortes perspectives d'impact socio-économique.

La Région a maintenu par ailleurs, son soutien à la recherche fondamentale et émergente, au bénéfice de l'ensemble des laboratoires abrités par les universités, grandes écoles et organismes de recherche. Cette recherche est amenée à contribuer au développement socio-économique à long terme du territoire.

Pour les années à venir, la Région entend maintenir ces deux axes de soutien à la recherche, tout en définissant avec les établissements de recherche une stratégie et des actions communes pour élargir les partenariats et renforcer les compétences au sein des pôles ARD 2020, au niveau national aussi bien qu'international. Cette stratégie permettra de dégager des ressources financières externes, auprès de l'Etat (Plan d'Investissement d'Avenir, Agence National de la Recherche,...) et de l'Union Européenne (Horizon 2020, Interreg,...)

Valorisation socio-économique de la recherche et transfert de technologie

Pour les entreprises, l'identification claire des interlocuteurs répondant à leurs différents besoins dans leurs démarches d'innovation est un enjeu majeur. Le positionnement de l'Agence Régionale de Développement Economique comme animatrice et coordinatrice du Réseau Innovation Centre-Val de Loire permettra de répondre à cet enjeu.

Les structures de transfert de technologie (Centres de Diffusion Technologique, Centres de Ressources Technologiques, Plate-Formes Technologiques dans les Lycées) seront soutenues au titre de leurs programmes de diffusion technologique et de l'impact spécifique de ces programmes sur les entreprises régionales. Leurs projets de transfert de technologie et de mise en œuvre de plateformes d'équipements seront soutenus en complément des financements apportés par les entreprises régionales partenaires.

La Région souhaite s'appuyer sur ses dispositifs de soutien aux coopérations entre entreprises et laboratoires publics pour systématiser le passage de la recherche à sa valorisation. La mise en place d'une coordination plus étroite entre acteurs génériques (établissements de recherche et leurs différents services, SATT, Région et Agence Régionale de Développement Economique, services de l'Etat et BPI, etc.) et acteurs liés aux différentes thématiques (pôles de compétitivité et clusters, plateformes spécifiques comme l'Institut Bio3 ou Cosmet'up, etc.) permettra un suivi partagé de la valorisation socio-économique de la recherche à destination prioritaire des entreprises régionales.

Le futur SRESRI (Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation) permettra de définir plus précisément les actions et moyens à mettre en œuvre pour répondre à ces enjeux.

- Soutenir en priorité les pôles de recherche et de développement en cohérence avec les Domaines Potentiels de Spécialisation et les besoins sociétaux.
- Poursuivre, le soutien à la recherche fondamentale et émergente.
- Elaborer et mettre en œuvre en partenariat avec les établissements de recherche une stratégie pour développer les partenariats aux niveaux national et international, et attirer ainsi des cofinancements externes.
- Positionner l'Agence de Développement Régionale comme animatrice et coordinatrice du Réseau Innovation Centre-Val de Loire.
- Soutenir les structures de transfert de technologie au titre de leurs actions bénéficiant aux entreprises régionales.
- Mettre en place un suivi partagé de la valorisation socio-économique de la recherche à destination prioritaire des entreprises régionales.

## E. Accompagner les entreprises régionales vers l'Industrie du Futur

Dans un contexte où le secteur de l'industrie pâtit de l'insuffisance d'investissements productifs, la démarche « Industrie du futur » vise à conserver et développer une activité industrielle forte, innovante, exportatrice, créatrice de richesses et génératrice d'emplois de qualité. C'est un nouveau modèle de production conçu pour être au cœur de son écosystème, répondant aux nouveaux besoins sociétaux et centré sur les aspects humains et capable de fournir des produits et services à des prix compétitifs.

En région Centre-Val de Loire, l'industrie du futur représente un enjeu particulièrement majeur pour l'avenir industriel. En effet, avec près de 150 000 salariés (dont 25 000 dans la sous-traitance industrielle), la part du secteur industriel dans l'emploi régional y est notablement plus importante qu'au niveau national. Ce secteur emploie 19 % de l'ensemble des effectifs régionaux, contre 15 % en métropole.

L'Industrie du futur doit s'adapter aux évolutions des marchés caractérisées par une importance accrue de la réactivité, la personnalisation de productions de taille réduite, la qualité des produits et services associées, etc. Il s'agit également de prendre en compte l'évolution des technologies avec de nouveaux procédés de fabrication, matériaux et outils de communication. Cette évolution technologique permettra également d'économiser les ressources et de mieux prendre en compte l'environnement. Enfin, les clients recherchant dorénavant de la valeur d'usage, l'industrie du Futur doit se doter de talents, de compétence et de savoir-faire pour se différencier de ses concurrents et rétablir des marges de manœuvre opérationnelle.

Véritable opportunité pour le maintien et le développement de son tissu industriel et de son emploi, la Région s'est d'ores et déjà engagée dans la démarche avec le lancement d'un appel à projets « Industrie du futur » et le soutien financier pour l'intégration de nouveaux équipements au sein des trois centres de ressources technologiques régionaux, à savoir le CETIM-CERTEC, le CRESITT et ICERMA. Ces derniers favorisent ainsi la diffusion de nouvelles technologies telles que la fabrication additive, la compatibilité électromagnétique des objets connectés, etc. au sein des PME régionales.

- Mettre en œuvre un plan de sensibilisation et de promotion de l'industrie du Futur, en ciblant prioritairement les activités de soustraitance.
- Impulser et accompagner la modernisation des outils de production en prenant en compte la place de l'Homme et de l'environnement en permettant une réduction de l'empreinte écologique.
- Accompagner la transformation des modèles économiques et les choix stratégiques des entreprises.
- Accompagner la montée en compétence technologiques des entreprises.

# F. Soutenir nos PME et PMI dans leur conquête de nouveaux marchés à l'international

La bataille pour conquérir des marchés à l'international est d'abord celle pour l'emploi : 1 milliard d'€uros de plus à l'export c'est 10 000 emplois en France. C'est pourquoi, la Région Centre-Val de Loire place l'internationalisation des entreprises parmi ses priorités stratégiques en matière de développement économique.

Avec une balance commerciale historiquement excédentaire (700 M€ en moyenne ces trois dernières années), la région Centre-Val de Loire possède des atouts indéniables pour renforcer encore davantage ses performances à l'international.

Le PRIE (Plan régional d'Internationalisation des Entreprises) adopté pour la période 2013-2015 s'est appuyé sur un travail engagé depuis plusieurs années par la Région avec ses partenaires pour renforcer l'efficacité du système régional de soutien à l'exportation.

Ce plan est basé sur une stratégie de couplage de « secteurs d'activité/pays » analysés comme étant les plus porteurs pour le commerce extérieur de la région, mettant l'accent sur une offre commerciale resserrée et ciblée autour de 6 filières dites « prioritaires » : les vins et spiritueux, les produits gourmets/IAA, l'aéronautique/spatial, les dispositifs médicaux, les produits de la Décoration/Art de Vivre/Aménagement de magasins/Equipements hôteliers, l'environnement (eau-air-énergies-déchets).

Avec 2 500 entreprises sensibilisées à l'export, 325 nouveaux exportateurs, plus de 2 000 entreprises accompagnées individuellement et collectivement avec une progression de leur chiffre d'affaires export de 14%, le bilan de ce PRIE est positif. Il s'agit aujourd'hui d'aller encore plus loin.

Concernant l'accompagnement individuel, les CCI doivent pouvoir se positionner comme référent en garantissant un suivi des entreprises dans leur parcours de développement sur toute sa durée. S'agissant des démarches collectives, l'Agence Régionale joue et devra jouer un rôle important dans l'organisation de pavillons collectifs, la mise en œuvre de missions sectorielles, l'accueil de délégations d'acheteurs étrangers, etc. Business France viendra compléter le dispositif en intervenant en appui des actions déployées par la collectivité régionale, son agence et le réseau des CCI. Les meilleures articulations et complémentarités des financements octroyés par la Région et Bpifrance seront également recherchées.

Les prestations apportant une valeur ajoutée en termes d'accompagnement export sont avant tout un suivi individualisé du projet dans l'ensemble de ses composantes (étude de marché, sécurisation juridique et réglementaire, adaptation des produits/services, identification de réseaux de distribution, etc...). Un contact de proximité et la visite d'un conseiller entreprise restent les modalités d'intervention les plus appréciées. En termes de financement, les dépenses à l'export que la PME ne peut supporter seule sont d'abord liées au recrutement de personnel dédié à l'export puis les coûts de prospection internationale (principalement propriété intellectuelle et identification de marchés).

Il demeure primordial d'accompagner les entreprises dans leur parcours d'internationalisation, lors des différentes étapes de leur développement, pour leur permettre de générer de la croissance et de la création d'emplois.



- Sensibiliser les entreprises, en partenariat avec les réseaux consulaires et les acteurs publics de l'international à l'intérêt « d'oser » l'export
- Animer, simplifier et améliorer la lisibilité du dispositif régional de soutien à l'exportation.
- Déployer dans la durée un accompagnement individualisé et structurant en fonction du degré de maturité export de l'entreprise.
- Renforcer les ressources humaines dédiées à l'export afin d'accélérer leur internationalisation (à travers des dispositifs tels que le VIE, cadre à temps partagé, ARDAN, etc.).
- Redéfinir un partenariat entre la Région, les chambres consulaires (notamment les CCI) et l'agence régionale en matière d'exportation.
- Développer, à partir de l'agence régionale, les démarches collectives sur des salons étrangers en s'appuyant notamment sur les pôles de compétitivité, les clusters et les entreprises issues des filières prioritaires.
- Proposer, en complémentarité avec les solutions Bpifrance, un soutien financier adapté à la maturité de l'entreprise à l'export (primoexportatrices, exportatrices occasionnelles et exportatrices confirmées).

- G. Favoriser la mise en place de réseaux, de clusters, de pôles de compétitivité et de filières structurées dans l'industrie, l'artisanat, l'agriculture, l'ESS et le tourisme
- 1. Le soutien au développement des réseaux d'entreprises et des clusters

Dans une économie de plus en plus concurrentielle, les entreprises qui travaillent en réseaux constatent que des sujets peuvent être traités de manière plus efficace collectivement. Le développement des réseaux est un véritable enjeu partagé.

Les territoires en tirent beaucoup d'avantages. Nombreux sont ceux qui ont placé les réseaux d'entreprises au cœur de leur stratégie de développement économique misant sur les clusters ou les pôles de compétitivité pour dynamiser leur tissu industriel et en faire un outil de promotion territoriale, au niveau national et international. Ils contribuent à forger l'identité d'un territoire et à en accroître sa visibilité pour attirer de nouvelles activités et des compétences. Dans la compétition que se livrent aujourd'hui les territoires entre eux, le soutien aux réseaux d'entreprises est donc devenu une nécessité.

En région Centre-Val de Loire, neuf clusters ont été financés en 2015 : l'ARIAC (agro-alimentaire), POLEPHARMA (industries pharma), SHOP EXPERT VALLEY (agencement de magasins), AEROCENTRE (aéronautique), NEKOE (innovation par les services), VALBIOM (valorisation non alimentaire de la biomasse), NOVECO (performance énergétique et domotique dans le secteur du bâtiment), AGRODYNAMIC (domaine des agro-ressources) et AGREEN TECH VALLEY (Vallée numérique du Végétal). On peut également citer le travail réalisé pour faire émarger un cluster autour du « tourisme sites et patrimoine ». Cela représente plus de 430 entreprises et plus de 25 000 salariés.

Sans distinction de filière ou thématique, les clusters régionaux voient leur action valorisée au travers de quatre grands axes :

- Ce sont des accélérateurs d'innovation, en créant un espace privilégié d'apports de connaissances, d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques.
- Ce sont des vecteurs de business, constituant un écosystème à part entière pour nouer des contacts de confiance où l'animateur joue le rôle de confident et de médiateur.
- Ce sont des structures de mutualisation d'actions et d'échanges d'expérience.
- Ce sont, enfin, des animateurs de l'écosystème territorial, parties prenante du développement économique en proche interaction avec les institutions, la recherche et la formation. Ils facilitent les échanges et les synergies entre les divers acteurs et se font porteurs de nouveaux projets.

Un récent audit des clusters commandité par la Région a démontré la légitimité et la pertinence de leurs actions ainsi qu'évoqué les perspectives de développement économique territorial.

Pour faciliter le développement de ces structures, la **mise en place de partenariats** avec d'autres acteurs économiques du territoire ou non tels que les rapprochements d'Aérocentre avec le pôle EMC2 en région des Pays-de-la-Loire ou encore Polepharma avec Atlanpôle Biothérapies sont à encourager.

Les clusters ont un **rôle important à jouer dans l'attractivité des métiers** et l'employabilité territoriale. En effet, ils ont toutes les capacités pour sensibiliser sur les métiers clés et en tension, pour faire émerger de nouveaux programmes de formation adaptés aux besoins du terrain ou encore d'initialiser de nouveaux outils favorisant la mobilité professionnelle (bourse d'emploi, forum des métiers, partage de viviers de compétences,...).

### Une structuration des filières renforcée

Toutes les démarches collectives d'acteurs économiques n'ont pas vocation à devenir des pôles de compétitivité ou des clusters, aussi la Région a –t-elle également souhaité depuis de nombreuses années accompagner les initiatives de filière s'inscrivant dans une démarche structurée.

Les réseaux des chambres consulaires ont démontré ces dernières années leur capacité à accompagner les démarches d'animation et d'études préalables à la structuration d'une filière.

Ils contribuent à définir, aux côtés de la Région et en concertation avec tous les acteurs, les filières ou thématique sectorielles prioritaires à soutenir.

Une attention particulière a d'ores et déjà été portée aux entreprises qui exercent dans les domaines de l'éco-construction, l'énergie renouvelable et la maîtrise de l'énergie, la production, les métiers de bouche, les métiers d'art. Autant de secteurs, porteurs de sens et de valeurs, qui contribuent au rayonnement économique, culturel et touristique de notre région.

Par ailleurs, dans le contexte de la promulgation le 31 juillet 2014 de la loi cadre pour l'ESS, il est apparu nécessaire de s'interroger sur le potentiel de développement de l'ESS dans des filières considérées comme « d'avenir » et d'analyser comment y intégrer les spécificités de l'ESS, à savoir ses valeurs et ses modes d'organisations.

Pour pallier ce manque, l'étude menée par la CRESS sur les filières d'avenir dans l'ESS en 2015 a alors mis en évidence les enjeux prioritaires pour le développement de la place des entreprises de l'ESS dans 8 filières : économie verte, tourisme, culture, numérique, mobilité, circuits courts alimentaires, la silver économie, la formation professionnelle et l'enseignement.

La structuration forte des filières et son encouragement sont particulièrement pertinents en matière d'agriculture et forêt. Le rôle de la chambre régionale d'agriculture et du réseau des chambres départementales, les interprofessions, Biocentre pour les filières agriculture biologique, est particulièrement important pour dynamiser les filières régionales et produire à la fois des gains de productivité, de la valeur ajoutée, de l'innovation.

Aux côtés de l'animation portée par le réseau consulaire, les associations agricoles et notamment le pôle d'initiatives pour une agriculture citoyenne et territoriale (INPACT) font vivre, par leurs actions en lien étroit avec les territoires et les acteurs, la multifonctionnalité de l'agriculture dont l'animation doit être soutenue.

La politique des contrats de filières agricoles développée par la Région depuis 2006 sur 13 filières agricoles et la filière forêt – bois a montré toute sa pertinence pour atteindre ces objectifs. Il convient de la conserver, en la faisant évoluer, et en travaillant avec plus d'attention sur le lien avec les entreprises de l'aval, de collecte, négoce, transformation et distribution.

Le principe de co-construction des programmes de filières et le rôle central joué par les « Comités de filière », qui réunissent l'ensemble des acteurs professionnels et partenaires de chaque filière, seront confortés.

- Poursuivre le soutien financier et technique des clusters.
- Développer une coordination et des actions entre clusters.
- Définir en concertation avec tous les acteurs, les filières prioritaires à soutenir et les enjeux de la transition écologique par filière.
- Adapter un cadre d'intervention pour permettre aux acteurs de l'ESS d'être présents.
- Favoriser le développement des coopérations économiques pour renforcer les territoires et les filières, notamment au travers de l'outil Pôle Territorial de Coopération Economique.
- Poursuivre et adapter la politique des CAP filières.

# 2. Coordonner les pôles de compétitivité, moteurs d'innovations

L'animation des pôles de compétitivité est essentielle au développement des filières régionales et à la dynamisation de leur capacité d'innovation. C'est pourquoi, la région Centre-Val de Loire fait de l'animation et du développement des pôles de compétitivité une priorité.

Dans le contexte de la réforme territoriale entrée en vigueur en 2016, et conformément aux orientations définies entre le Gouvernement et l'ARF dans la plateforme Etat-Régions, les Régions ont vocation à s'impliquer davantage dans la gouvernance des pôles de compétitivité.

Les pôles deviennent des « usines à produits d'avenir ». Ils transforment les efforts de R&D en produits, procédés et services innovants générateurs de croissance et d'emplois. Pour ce faire, il est nécessaire de les encourager à définir une gamme de services servant cette priorité à destination des entreprises membres. L'accroissement de ventes de prestations de services pourra ainsi contribuer à l'atteinte de l'équilibre entre les ressources privées et publiques imposé par la réglementation. Concernant ce dernier point, la Région pourra utilement accompagner les pôles dans leur réflexion sur l'évolution de leur modèle économique.

Les pôles de compétitivité représentent des marqueurs forts de l'identité économique régionale. Pour autant, force est de constater qu'ils doivent rechercher en permanence de nouveaux partenariats pour asseoir leur positionnement international, dynamiser l'émergence de nouveaux projets et trouver de nouvelles synergies technologiques, commerciales et stratégiques. La capacité d'ouverture des pôles est importante et à encourager à toutes les échelles :

- Interrégionale : 3 pôles sur 4 (Cosmetic Valley, Elastopôle et S2E2) dont le siège se situe en région Centre-Val de Loire s'étendent déjà sur plusieurs régions. DREAM a vocation à s'élargir à d'autres régions. D'autres pôles « associés » rayonnent sur le territoire de la région : Végépolys, pôle Viameca, Pôle européen de la céramique. Les pôles EMC2 et Atlanpôle Biothérapies (tous deux originaires des Pays-de-la-Loire) souhaitent également nouer des relations plus fortes avec la région en s'appuyant respectivement sur deux clusters régionaux : Aérocentre et Polepharma.
- Européenne et mondiale : à l'instar d'Elastopôle qui travaille à un cluster européen du caoutchouc, les pôles doivent poursuivre leurs actions d'interclustering à l'international en s'appuyant notamment sur les outils proposés par la commission européenne.

- Faire évoluer les modalités de pilotages de pôles et les contrats de performance.
- Accompagner les pôles dans leur réflexion stratégique sur le marché des produits/services innovants issus des programmes de R&D collaboratifs et permettre l'atteinte de l'équilibre entre ressources publiques et privées.
- Encourager l'ouverture des pôles aux coopérations interrégionales, européennes et internationales.

II.	UNE REGION ENTREPRENANTE ET SOLIDAIRE QUI MET L'HUMAIN AU CŒUR DU DEVELOPPEMENT DE SES ENTREPRISES.

L'économie régionale ne serait rien sans ses salariés, ses entrepreneurs, sans ses femmes et ses hommes qui travaillent chaque jour à la production de biens et de services. Ils constituent le premier capital des entreprises.

La capacité des femmes et des hommes d'un territoire à entreprendre constitue le socle de notre développement économique et nous devons tout mettre en œuvre pour favoriser le développement et le renouvellement de notre tissu d'entreprises sous toutes ses formes.

Dans ce sens, nous devons veiller à ce que toutes les ressources humaines de notre territoire puissent être mobilisées pour répondre au mieux aux besoins de développement des entreprises.

Nos écoles et nos universités sont des atouts importants pour conserver et attirer de nouveaux talents et doivent être également mobilisées pour contribuer à la progression professionnelle des salariés ainsi qu'à la performance de l'économie régionale.

# A. Soutenir le développement et le renouvellement du tissu des entreprises industrielles, artisanales, commerciales et agricoles

La création et la transmission d'entreprises constituent un enjeu important pour le développement de l'économie régionale, le dynamisme de ses territoires et un emploi de qualité.

Confronté aux multiples tâches induites par le fonctionnement de son activité, le chef d'entreprise doit être accompagné vers des initiatives collaboratives ou la recherche d'un conseil extérieur.

Le profil de l'entreprise et plus particulièrement de la Très Petite Entreprise, évolue. La démarche RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises), qui se traduit par un comportement éthique et transparent, dans la prise en compte des impacts des décisions et activités de l'entreprise sur la société et l'environnement, doit être toujours plus au cœur du développement économique.

Face à la complexité croissante du contexte économique, nous renforcerons les dispositifs en faveur de la création et de la transmission d'entreprises. Ce sera là un axe majeur de notre politique de développement économique.

#### 1. Renforcer la culture entrepreneuriale

Un des thèmes récurrents à l'occasion des Etats Généraux du Développement Economique et de l'Emploi fut : « stimuler l'entrepreneuriat à tous les âges et tous les niveaux et à favoriser le rapprochement entre les écoles et les entreprises ».

Toute politique en faveur de l'entrepreneuriat ne peut être un facteur de développement que si elle traite des actions en amont sur la culture entrepreneuriale, la création d'un environnement de services porteurs de création d'entreprises et de leur croissance rapide conjuguée à une vision à long terme et la mise en place de politiques qui accompagnent cette croissance des TPE/PME. Cette culture entrepreneuriale doit ainsi permettre de promouvoir, notamment auprès des jeunes, toutes les formes d'entreprises, y compris les démarches collaboratives.

Les entrepreneurs ont également une grande capacité pour faire évoluer les représentations de l'esprit d'entreprendre et la compréhension de l'entreprise. Leur implication à parrainer des équipes de jeunes, en recherche de sens, qui se lancent dans les concours de sensibilisation à la création d'entreprise sera renforcée. Cela contribuera à rapprocher l'école de l'entreprise car les jeunes seront au contact direct de chefs d'entreprise.

Le concours « Graine de Boîte » et ses 5 200 jeunes sensibilisés connaît un succès grandissant et les établissements participants sont de plus en plus nombreux.

Dans l'enseignement supérieur, le concours Créacampus s'appuie aujourd'hui sur le pôle entrepreneuriat soutenu par la Région et l'Etat (dispositif PEPITE mis en place par le Ministère de l'enseignement supérieur).

Ces deux dispositifs porteront demain plus qu'hier une sensibilisation et une formation des jeunes à la Responsabilité Sociale et Environnementale des organisations économiques.

Les établissements les plus impliqués seront plus encore distingués.

Tous les publics doivent être pris en compte, les jeunes, comme les demandeurs d'emploi (40% des nouveaux créateurs d'entreprise chaque année) et les salariés qui peuvent être intéressés pour évoluer au cours de leur vie professionnelle ou qui doivent faire face à un plan social. Des modules d'initiation à l'entrepreneuriat doivent être ainsi accessibles à tous ces différents publics.

Enfin, un accent sera porté sur le développement d'entreprises plus citoyennes dans lesquelles les entrepreneurs seront soutenus dans la conduite de projets visant à améliorer la dimension sociale, managériale et démocratique au sein des organisations internes.

- Amplifier les actions destinées à stimuler l'entrepreneuriat auprès des jeunes, notamment les concours pédagogiques « Graine de boîte » et Créacampus.
- Mobiliser davantage les dirigeants d'entreprises pour valoriser le métier d'entrepreneur, porteur de valeurs et d'intérêt collectif.
- Mettre en place un label « lycée CFA entrepreneurial ».
- Développer les actions de formation en faveur en faveur de la création et de la reprise d'entreprises à destination des demandeurs d'emploi et des salariés.

#### 2. Mieux accompagner les projets les plus durables et innovants

Les futurs chefs d'entreprises qui souhaitent faire prendre un nouveau virage à leur vie ou à leur activité ont, le plus souvent besoin d'un interlocuteur neutre pour élaborer, concrétiser et sécuriser leur projet. Toutes les études ont montré que les taux de survie des entreprises sont toujours supérieurs quand le chef d'entreprise s'est entouré d'un ou plusieurs conseils.

La nécessité d'introduire des pratiques innovantes dans l'entreprise apparaît sous de multiples formes que ce soit sur le plan technique, organisationnel, commercial, de formation ou en matière de financement. Les petites entreprises, pour ne citer qu'elles, sont ouvertes aux nouveaux outils financiers (ex. financement participatif), à la définition de plan de formation ou de profils de collaborateurs à embaucher, à l'accueil d'apprentis, à la constitution de groupements d'entreprises, aux pratiques respectueuses de l'environnement, aux notions d'équité, à l'utilisation d'outils numériques, à l'élargissement de leur zone de chalandise, etc.

C'est encore plus vrai pour les créations d'entreprises innovantes ou issues de la recherche qui nécessitent une expertise pointue, des temps de maturation plus longs et des besoins de financements souvent importants.

Il convient de mettre en œuvre à l'échelle régionale un accompagnement facilement identifiable pour ces projets.

- Favoriser la structuration et la mise en réseau des acteurs de l'accompagnement tous secteurs confondus et organiser une offre d'accompagnement de proximité.
- Identifier les compétences des acteurs de l'accompagnement et organiser l'offre d'accompagnement des porteurs de projet autour de ces dernières.
- Favoriser pour chaque chef d'entreprise, la mise en œuvre d'un accompagnement personnalisé, de proximité, et de confiance, inscrit dans le temps.
- Encourager et renforcer l'accompagnement post installation.
- Soutenir les démarches de création d'accompagnement de projets collectifs (Couveuses, Coopératives d'Activités et d'Emploi,...).

#### 3. Soutenir la transmission et la reprise d'entreprises viables

Dans un contexte où la création « pure » d'activité est socialement mieux perçue, mais aussi réputée plus rapide et moins exigeante financièrement, la recherche de repreneurs pour assurer la pérennité d'entreprises viables s'avère ardue. Ces dernières années, les volumes de transmissions réalisées ont reculé.

La dernière étude réalisée par l'Insee sur le thème de l'impact des départs en retraite dans l'Artisanat confirme que, comme pour l'ensemble des populations et des activités économiques, le vieillissement va avoir un impact majeur sur ce secteur important de l'économie régionale. En région Centre-Val de Loire, plus de quatre artisans chefs d'entreprises individuelles sur dix ont dépassé 50 ans tandis que 19 % des salariés de l'Artisanat ont plus de 50 ans.

Si les tendances se poursuivent, près d'un tiers des actifs partiraient à la retraite dans les dix ans à venir. Cette perspective conduit à se mobiliser pour développer les viviers de compétences disponibles pour faire face au défi du renouvellement, tant des salariés que des dirigeants d'entreprises. La qualification des actifs et le transfert des savoirs constituent d'autres enjeux. Les évolutions démographiques vont aussi impacter les besoins futurs en services à la population. Ce sont les éléments fondamentaux pour les territoires ruraux.

Chaque année, dans notre région, quelques 200 installations en agriculture sont accompagnées par le système des aides nationales. Elles représentent moins de la moitié des installations. Dans le même temps, ce sont deux fois plus d'exploitants et associés exploitants qui quittent l'agriculture, ne permettant pas d'assurer le nécessaire renouvellement des générations qui doit permettre de maintenir une agriculture vivante et présente dans les territoires grâce à ses agriculteurs.

Les problématiques de transmission et d'installation sont devenues, dans certaines filières agricoles, vitales pour assurer la pérennité même de la filière régionale. Or, les transmissions des exploitations se complexifient, avec des capitaux de plus en plus importants liés à la spécialisation, à des coûts de succession élevés, à l'agrandissement des exploitations.

La transmission des exploitations agricoles doit parfois se réfléchir plus de 10 ans avant la transmission elle-même afin de conserver des exploitations transmissibles et sans abandon de la diversité des productions. La transmission se fait souvent hors du champ familial, y compris en recherchant des candidats hors de la région Centre-Val de Loire et, plus globalement, les installations sont plurielles.

Pour maintenir des filières dynamiques et actives, il est donc essentiel de structurer une politique régionale de la transmission des exploitations agricoles complémentaire à la politique installation adaptée aux réalités actuelles. Les travaux pour définir une telle politique et sa complémentarité avec la politique de l'installation seront conduits sous l'égide du Comité régional installation transmission, ou CRIT, qui regroupe tous les partenaires de ces politiques.

La transmission des entreprises à céder dans des conditions aptes à assurer leur pérennité reste un enjeu de première importance pour tous les territoires de notre région.

- Développer le repérage des cédants, des repreneurs le plus en amont possible et faciliter la mise en relation, notamment par une communication renforcée sur les outils existants (trans'entreprise, ...).
- Accompagner les cédants pour assurer la transmissibilité de l'entreprise et les repreneurs.
- Informer sur les diverses réponses possibles en termes de reprise (scop, installation progressive ...) et préparer de façon anticipée et en amont le transfert de savoirs (salariés, repreneurs, stage parrainage...).
- Favoriser la venue d'entrepreneurs et de repreneurs sur le territoire.
- Donner envie aux jeunes générations de se tourner vers les métiers plus particulièrement de l'artisanat et de l'agriculture.
- Expérimenter des installations progressives dans le cadre des espaces tests agricoles.
- Développer de nouvelles formes de reprise d'exploitations agricoles, par les outils d'ingénierie financière, en apportant des garanties supplémentaires, en facilitant l'accès au foncier.
- Travailler en partenariat avec les filières sur le devenir des exploitations.

# B. Booster le développement d'activités de l'Economie Sociale et Solidaire

Ancrée sur son territoire, l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) constitue un important levier pour le développement de celui-ci. Elle génère une économie de proximité qui favorise les initiatives citoyennes et l'implication collective des habitants et permet de contribuer à réduire les inégalités sociales et territoriales, en particulier envers les habitants des quartiers politiques de la ville et des zones de revitalisation rurale.

Avec une croissance de 26 % de ses emplois entre 2000 et 2014, l'ESS s'est fortement développée en région Centre-Val de Loire où elle représente désormais 10,5 % des effectifs salariés et 11 % des établissements employeurs de la région.

Les associations constituent la famille la mieux représentée au sein de l'ESS avec 81 % des établissements employeurs et 74 % des effectifs salariés.

Si l'entreprenariat entend « création d'entreprise », l'ESS revendique un entrepreneuriat multiple où l'engagement, quel qu'il soit, soit reconnu comme une forme d'entreprendre. Ainsi, la création d'une association tout comme la création d'une société commerciale sous forme de SCOP relèvent de l'entreprenariat et sont toutes deux des formes d'entreprendre à promouvoir et à favoriser. Accompagner les créateurs d'activités dans l'ESS est un impératif, notamment les jeunes.

De même, si nous voulons ancrer l'ESS dans l'écosystème économique de son territoire, la mise en place de « ponts » entre les acteurs ESS et hors ESS est nécessaire.

Le besoin de professionnalisation des dirigeants, la sécurisation des parcours professionnels des salariés ou encore l'anticipation des départs à la retraite (plus de 14 000 salariés dont les départs sont à anticiper avant 2019), les transformations de l'engagement citoyen, autant de « changements » qui vont impacter les structures de l'ESS et plus particulièrement les associations.

Entre 470 000 et 510 000 personnes sont bénévoles dans les associations de la région. Parallèlement, beaucoup de ces structures connaissent des difficultés à mobiliser et animer une gouvernance participative sur la durée. La professionnalisation croissante, conséquence de la complexification du cadre comptable et juridique, et l'institutionnalisation des projets comme des partenariats contribuent à un certain effritement des mobilisations des bénévoles qui sont de plus en plus sollicités au sein des instances de gouvernance.

Des formules nouvelles émergent telles que les Couveuses d'entreprises, les Coopératives d'activités et d'Emploi (CAE), les incubateurs à projets collectifs. Ces formes entrepreneuriales doivent être encouragées.

Les entreprises de l'ESS ont également des besoins de financement spécifiques du fait de la nature de leurs activités et modèles économiques, du fait de la diversité et de la mixité des ressources qu'elles peuvent mobiliser et du fait de leur gouvernance collective.

L'enjeu pour les entreprises de l'ESS est par conséquent aujourd'hui d'organiser un écosystème favorable à l'émergence et au développement de projets, depuis la phase d'amorçage jusqu'à l'essaimage de projets. Depuis plus de dix ans, différents outils ou dispositifs ont été mis en place en région Centre-Val de Loire, leur articulation doit être optimisée pour plus de visibilité et d'efficience.

Il s'agit ainsi de mettre l'économie au service de l'homme, en particulier, pour les personnes en difficulté.

Dans ce cadre, l'insertion par l'activité économique (IAE) permet d'apporter des réponses adaptées.

- Informer les prescripteurs de l'emploi, de la reprise, de la création et du développement d'entreprise sur les possibilités offertes en ESS.
- Anticiper le renouvellement des générations salariées et bénévoles.
- Soutenir / Construire les outils du développement de l'ESS.
- Contribuer à élever la qualité de l'emploi associatif.
- Favoriser l'insertion par l'activité économique.

# C. Développer le capital humain, pilier du développement des entreprises

Avec la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et au dialogue social, le législateur a confié à la Région, le soin d'élaborer au sein du CREFOP, le Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP). Ce contrat fait l'objet d'un rapport spécifique qui sera adopté en avril 2017. Il analysera des besoins du territoire régional en matière d'emplois, de compétences et de qualifications (en tenant compte des objectifs de développement économique) et programmera des actions de formation professionnelles des jeunes et des adultes.

Le CPRDFOP définira les objectifs en matière d'offre de conseil et d'accompagnement en orientation et VAE, les objectifs de filières de formation professionnelle initiale et continue (dont les nouvelles filières et nouveaux métiers liés à la transition écologique et énergétique) et les actions de formation professionnelle favorisant l'accès, le maintien et le retour à l'emploi.

Les politiques d'emploi et de développement économique doivent être construites en articulation. Ainsi, l'accompagnement des mutations économiques et sociales dans la région, l'appui aux secteurs professionnels, l'adaptation de l'offre de formation en réponse aux besoins (identifiés/repérés) des entreprises et du territoire et l'accompagnement des parcours professionnels doivent être pensés en synergie.

# 1. Développer l'information en direction des entreprises et des publics sur l'offre de formation et renforcer l'attractivité de certains métiers.

Une économie responsable doit permettre à chacun d'être acteur de son parcours professionnel.

Les actifs de la Région Centre-Val de Loire bénéficient d'une offre de formation diversifiée leur permettant d'accroître leurs connaissances, de développer leurs compétences et de favoriser ainsi leur insertion ou leur évolution professionnelle.

Grâce au Service Public Régional de l'Orientation (SPRO), les habitants de la région Centre-Val de Loire disposeront d'un service de qualité, proches de leurs lieux de vie ou lieux de travail et facilement identifiable, pour accéder à une première information (une « première porte ») gratuite, complète et objective sur les métiers, les formations et les débouchés.

Pour apporter aux actifs les réponses aux questions qu'ils se posent, deux outils dédiés sont animés par le GIP Alfa Centre : « Etoile info » le service (téléphonique) régional d'information sur la formation professionnelle et le site d'informations « Etoile » sur l'orientation, la formation et l'emploi en région Centre-Val de Loire.

L'accès à ces nombreuses informations, leur appropriation représentent dès lors un enjeu majeur de l'action publique. Il est aussi central de pouvoir faciliter cet accès aux informations et l'adapter en fonction des nouveaux usages des actifs.

Ces enjeux s'appliquent également aux entreprises. L'accès à l'information devra être simplifié afin que ces dernières puissent trouver plus rapidement et efficacement les réponses qu'elles recherchent. Le recours aux nouveaux vecteurs de communication sera un moyen de les aider.

- Développer l'accès à l'information des entreprises sur les formations mises en place en faveur des jeunes et des actifs.
- Déployer une communication innovante sur l'offre de formation, simples et adaptés aux publics visés, donnant une image positive des actions mises en œuvre.
- Augmenter la qualité de l'accompagnement des actifs en prenant appui sur le Conseil en Evolution Professionnelle.
- Développer la connaissance du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) auprès d'acteurs locaux (élus locaux, services sociaux, acteurs de la prévention spécialisée...) afin d'optimiser le relai de l'information.

#### 2. Dynamiser l'image des métiers peu attractifs

Le redémarrage de l'économie et de l'emploi appelle l'accroissement de personnes qualifiées sur certains métiers.

Trop d'entreprises peinent à recruter sur certains métiers, tout particulièrement dans l'industrie mais aussi dans l'hôtellerie restauration, le bâtiment et l'agriculture, les services à la personne.

Le manque d'attractivité des métiers concernés est lié à de multiples raisons (conditions de travail, rémunération, saisonnalité...) mais aussi très souvent à une mauvaise représentation de ce qu'ils sont réellement. La Région abordera avec les partenaires sociaux tous les freins à l'attractivité.

De nombreuses actions sont déjà menées par les acteurs concernés pour faire face à cette situation (forum de l'orientation, salon 2000 emplois 2000 sourires, made in Touraine, salon smile, avion des métiers,...).

Le service public régional de l'orientation occupe une place centrale dans ce domaine afin que la bonne information sur les métiers et leur représentation puisse être donnée aux actifs.

De son côté, la Région met en œuvre des formations en faveur des demandeurs d'emploi qui leur permettent d'élaborer un projet professionnel, en lien avec la découverte des métiers porteurs d'emploi, tout en acquérant une représentation réaliste du métier visé.

Pour favoriser l'attractivité, un engagement très fort des acteurs économiques reste central puisqu'ils sont les plus à même de donner une vision réaliste des secteurs économiques et métiers concernés.

- Mettre en place un plan de communication en lien avec les branches sur les métiers les plus en tensions.
- Compléter la communication « métiers » par une approche « filières » donnant une image positive de ces dernières.
- En partenariat avec les entreprises, renforcer la connaissance des métiers, agir sur les représentations (Semaine de l'entreprise, Campus des métiers, Comités locaux Ecole-Entreprise,...).
- Poursuivre le soutien aux manifestations visant à renforcer l'attractivité des métiers.
- Déployer sur l'ensemble de la Région des Forums pour l'emploi par bassin de vie via la labellisation des initiatives tels que les Forums des Entreprises pour le monde rural et le Salon 2000 Emplois / 2000 Sourires pour le monde urbain

# 3. Repérer et anticiper les besoins de formation pour sécuriser l'emploi et la formation tout au long de la vie, développer les démarches de GPEC-t

Si les actifs et les entreprises de la région doivent pouvoir disposer d'informations de qualité sur l'offre de formation existante, il est tout aussi central d'être en mesure d'identifier finement les besoins de formation et surtout de pouvoir les anticiper pour adapter en continu l'offre.

De la même manière, il est nécessaire de travailler à l'anticipation des besoins de formations des jeunes car les élèves d'aujourd'hui seront les ouvriers, employés, techniciens et cadres de demain. Anticiper est la garantie de pourvoir les besoins en ressources humaines des entreprises à terme.

Les travaux menés dans le cadre du CREFOP permettent de progresser dans la connaissance des besoins des actifs, des entreprises et des territoires de façon significative sous l'impulsion du quadripartisme : Etat, Région, partenaires sociaux.

Cette dynamique est à poursuivre et à amplifier, notamment au regard des difficultés persistantes des dirigeants des petites et moyennes entreprises à exprimer les besoins de formation de leurs salariés actuels et/ou futurs.

Les démarches de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT) permettent de co-construire, au plus près du terrain, des réponses nouvelles et concrètes au service des actifs, des futurs actifs et des acteurs économiques. Un de leurs défis majeurs est d'identifier, valoriser et développer les potentialités du capital humain sur chaque territoire afin de dynamiser la vie du territoire et son activité économique.

Les initiatives locales de GPECT ont démontré l'importance de l'implication des territoires dans la coordination des actions, en matière d'économie, d'emploi et de formation. C'est au niveau local, au plus près du terrain et en fonction des spécificités sociales et économiques, que les actions sont les plus efficaces.

En avril 2015, l'Etat, la Région et les organisations patronales et syndicales de salariés ont signé un accord-cadre quadripartite relatif à l'appui Economie-Emploi-Formation aux territoires afin d'affirmer conjointement leur volonté de soutenir les initiatives de GPECT.

L'approche des besoins au plus près des territoires sera à renforcer dans les années à venir, nécessitant l'implication de tous à l'image des Cordées de l'emploi et de la formation qui se sont déroulées au 1<sup>er</sup> semestre 2016 sur tous les bassins de vie de la région.

Enfin, l'accès à l'emploi ou à la formation suppose comme préalable une solution à la question du logement. Ainsi, la Région accompagne le déploiement de réponses multiples, adaptées aux besoins des apprenants et salariés, et notamment le soutien à l'hébergement temporaire des apprenants, via l'aide aux Foyers de Jeunes Travailleurs et à l'intermédiation locative.

Elle favorise également le renforcement de la visibilité de l'ensemble de l'offre d'hébergement existante dans les territoires notamment à travers la plate-forme « elogement » hébergée sur le site étoile.

Enfin, elle participe au parcours résidentiel des salariés, en apportant son concours financier à la production et la rénovation de logements sociaux.

- Anticiper les besoins et adapter les réponses de formation en s'appuyant sur les travaux des observatoires régionaux et la concertation quadripartite avec les branches professionnelles.
- Développer et accompagner les démarches de GPEC-t, renforcer l'animation régionale de ces démarches et les liens avec les stratégies définies à l'échelon régional.
- Développer au plus près des territoires l'animation des politiques Emploi-Formation-Orientation (Cordées des Territoires), dans une logique de dialogue direct et au plus près des besoins, articuler avec les travaux menés à l'échelle régionale.

4. Développer la qualification des actifs des secteurs porteurs d'emploi (tourisme, numérique, services aux personnes, transition écologique,...)

Pour préparer les habitants de la région Centre-Val de Loire, jeunes et adultes, aux mutations des technologies numériques, aux nouveaux besoins, de l'organisation du travail et de la vie sociale, une qualification accrue des salariés actuels et futurs reste la meilleure façon de développer un emploi de qualité et de préparer l'avenir.

Celle-ci doit tenir compte du contexte régional en matière de démographie, d'économie, de spécificités territoriales, et d'emploi et s'adapter aux publics visés et des parcours professionnels diversifiés.

En matière de formation initiale, la Région travaille étroitement avec ses partenaires institutionnels et dans un cadre législatif renouvelé (Loi pour la refondation de l'Ecole de juillet 2013) qui a permis un rééquilibrage des responsabilités en matière de carte des formations professionnelles initiales : elle s'applique à faire vivre une carte des formations de manière la plus dynamique possible.

La Région vient de s'engager à un accroissement du réseau de développeurs de l'apprentissage et à en assurer la coordination : cela permettra d'assurer la promotion de l'apprentissage et des formations en alternance auprès des entreprises implantées sur le territoire régional. La Région souhaite également développer en apprentissage de nouvelles modalités de parcours comme l'expérimentation de parcours mixtes ou la mise en place de titres professionnels, cela pour diversifier son offre et élargir les publics potentiellement intéressés par cette voie de formation en lien direct avec le tissu économique local.

En parallèle, les compétences doivent être adaptées de façon permanente, tout au long de la vie pour être mesure de répondre à l'évolution très rapide des secteurs économiques et aux enjeux liés aux transformations dans l'économie régionale et nationale. Cette adaptation permet également de sécuriser les trajectoires professionnelles des personnes.

Les secteurs particulièrement porteurs et innovants seront ciblés : développement du numérique, soutien de l'industrie, économie présentielle liées au développement du tourisme ou à la silver économie, mesures en faveur de l'efficacité énergétique dans le secteur de la construction,...

- Développer une offre de formation professionnelle initiale en interaction forte avec l'économie du territoire.
- Garantir des parcours qualifiants pour les demandeurs d'emploi notamment en direction des personnes qui en ont le plus besoin.
- Favoriser l'accès de tous les salariés à la formation tout au long de la vie, notamment en soutenant l'ouverture de Compte Personnel Formation et demain le Compte Personnel d'Activité.
- Renforcer la valorisation des actions de formation, des parcours réussis de formation tant en direction des actifs que des entreprises.

# 5. S'appuyer sur l'enseignement supérieur pour renforcer les compétences et attirer de nouveaux talents

Notre développement économique passe naturellement par le nombre et la qualité des étudiants formés en région, elle passe également par la capacité du territoire à les garder une fois formés.

C'est au sein de ces formations supérieures qu'émergeront les techniciens, ingénieurs, enseignants, chercheurs et cadres de demain.

Les objectifs et programmes d'actions dans le cadre du SRESVE (Schéma régional de l'Enseignement Supérieur et de la Vie Etudiante) ont abouti à des résultats significatifs en matière de démocratisation de l'enseignement supérieur et d'évolution vers les filières les mieux adaptées aux attentes des étudiants. Ainsi, entre 2012 et 2015, la part des néo-bacheliers technologiques inscrits en DUT a progressé de 5 points passant de 25% à 30 %. Cette tendance s'observe également pour les néo- bacheliers professionnels qui représentaient seulement 30% des effectifs en BTS en 2012 contre 38% en 2015. Ces actions sont à poursuivre et approfondir.

Même si l'enseignement supérieur prend en compte les enjeux au niveau national et international, il convient de veiller à une bonne articulation avec les besoins en compétences stratégiques des principaux secteurs économiques régionaux.

Le SRESVE avait affirmé la nécessité d'offrir à tous les jeunes l'opportunité d'accéder à une formation supérieure, y compris près de chez eux. La répartition territoriale des formations, sur les deux sites universitaires principaux et dans les différents sites déconcentrés, doit s'appuyer sur les spécificités économiques locales. L'équilibre est cependant à trouver entre une volonté de proposer des formations supérieures au plus près de chaque ville et le coût pour la collectivité.

L'appui renforcé sur les Technologies de l'Information et de la Communication, grâce à des services et à des infrastructures adaptées, doit être mis à contribution pour donner un accès plus facile et flexible aux formations depuis l'ensemble du territoire régional.

Le développement de la concertation et de la coopération entre établissements est un enjeu majeur pour les universités et écoles : il s'agit de regrouper des moyens pour apporter visibilité et attractivité à des Masters et Doctorats de niveau international, de mutualiser et de professionnaliser des fonctions supports (numérique, juridique ...).

La coopération au sein de l'espace élargi de la COMmunauté d'Universités et Etablissements (COMUE) est à développer. Mais des sujets comme les relations avec les lycées, l'orientation du bac-3 au bac+3 ou les liens avec les bassins d'emploi et les entreprises, nécessitent également un espace de concertation et de coopération à l'échelon régional.

La loi sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche de 2013 a maintenu la compétence de l'Etat, mais a confié aux Régions la responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre un Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI). Le SRESRI permettra de définir de manière plus précise les apports de l'enseignement supérieur et de la recherche pour répondre aux besoins et attentes des acteurs socio-économiques et des territoires, et les modalités d'intervention de la Région dans ce domaine. L'élaboration et la mise en œuvre du SRESRI associeront également les collectivités territoriales.

- Mettre en œuvre les ambitions et les actions du SRESVE, notamment de porter le nombre d'étudiants à 70 000.
- Prendre en compte les besoins en compétences stratégiques des principaux secteurs économiques régionaux.
- Utiliser les TIC pour donner un accès plus facile et flexible aux formations depuis l'ensemble du territoire régional.
- Evaluer avec l'ORES l'impact de la répartition thématique et territoriale de l'offre sur les parcours et la réussite des étudiants.
- Développer l'entrepreneuriat au sein des établissements.
- Favoriser le rapprochement entre les universités de la région Centre-Val de Loire et les coopérations au sein de la COMUE.
- Elaborer un SRESRI partagé avec l'Etat et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

# 6. Développer et diversifier les pratiques en matière de ressources humaines dans les entreprises

La définition et la mise en œuvre d'une politique de ressources humaines est au cœur de la stratégie des entreprises. Pour autant, certaines d'entre elles restent parfois démunies en la matière et en particulier, les très petites entreprises, les PME, structures de moins de 50 salariés.

Ceci représente un enjeu d'autant plus central qu'en région Centre-Val de Loire, tout type d'entreprises confondues, un quart des établissements comptent de 1 à 9 salariés (près de 7 sur 10 ne comptent aucun collaborateur). Dans les Métiers, un peu plus de 18 000 artisans (soit plus de quatre sur dix du stock total) emploient 4,2 salariés en moyenne.

Dépourvues de fonction RH ou de personnel compétent, ces entreprises méconnaissent l'environnement juridique et institutionnel existant pour les accompagner dans leur stratégie de développement. Elles sont également confrontées à des difficultés de management, d'évolution des compétences de leurs salariés nécessaire dans une période de forte mutation économique, de fidélisation de salariés. De ce fait, les salariés peuvent se retrouver en fragilité professionnelle.

Dans certains secteurs en tension, cette carence est un frein au recrutement ou au maintien des emplois. Ce phénomène est générateur d'une double précarité, pour les salariés mais aussi pour les entreprises.

Plus aguerris à gérer la ressource technique que la ressource humaine, les dirigeants de TPE et les artisans en particulier, manifestent fortement le besoin d'être accompagnés pour l'embauche de nouveaux collaborateurs, l'accueil d'apprentis et, de manière plus large, pour la mise en place d'une gestion prévisionnelle des compétences de leurs équipes.

Face à ce constat, des initiatives locales, notamment dans le cadre de GPECT, doivent se développer et apporter une première réponse à cette problématique. La Région s'est également mobilisée au travers de son soutien aux actions telles que Géhode pour l'agriculture, le diagnostic GPEC auprès des artisans avec la CRMA, le soutien à la formation des salariés fragilisés dans le cadre du Pacte de continuité professionnelle avec les OPCA, la plateforme emploi formations compétences Culture...

Dans l'agriculture comme dans le tourisme de nombreux emplois saisonniers, plus ou moins qualifiés, pour lesquels un déficit de candidats est constaté depuis plusieurs années et appellent des réponses adaptées.

Le développement de l'emploi permanent et durable en agriculture et dans le tourisme passe par le travail à temps partagé dans les groupements d'employeurs qui permettent de donner aux salariés un emploi durable tout au long de l'année et aux employeurs de simplifier et professionnaliser la gestion des salariés.

Les services de remplacement dans le domaine agricole sont une forme de groupement d'employeurs qui permet de remplacer le chef d'exploitation en congé, en formation, en maladie, par un salarié du service de remplacement.

- Mobiliser les entreprises et les structures en charge de l'accompagnement des actifs aux problématiques de ressources humaines et aux accompagnements possibles.
- Créer les conditions d'une structuration régionale lisible et identifiable en termes d'appui en Ressources Humaines aux TPE/PME et renforcer et accroitre la lisibilité des dispositifs d'accompagnement existants.
- Accompagner l'émergence de nouvelles organisations au sein des entreprises, en favorisant le travail en réseau et les rencontres interentreprises.

III.	UNE REGION QUALITE DE TERRITOIRE	ATTRACTIV	VE ET ACCUE	ILLANTE QUI	S'APPUIE	E SUR LA DE SON

L'attractivité d'un territoire est liée à plusieurs composantes (accessibilité, infrastructures, réseaux très haut débit, dynamisme économique, cadre de vie, image....); elle correspond, pour l'aspect économique, à sa capacité à attirer des entreprises mais aussi des compétences, pour l'aspect touristique à sa capacité à faire venir (et revenir) des visiteurs, et pour l'aspect résidentiel à accueillir de nouveaux habitants en leur offrant des services de proximité et un accès à la culture et des loisirs de qualité.

L'hospitalité se traduit par la capacité du territoire à conserver les populations dont il dispose et à accueillir les visiteurs extérieurs.

L'attractivité et l'hospitalité de la région doivent donc être travaillées de concert afin de d'obtenir des résultats durables et visibles pour le développement économique.

La région Centre-Val de Loire est connue et reconnue pour son patrimoine et ses produits qui bénéficient d'une réputation mondiale : les châteaux de la Loire, le Val de Loire classé au patrimoine mondial, les vignobles, la Loire à Vélo... La stratégie de marques touristiques et le changement de nom de la région en Centre-Val de Loire ont permis, à partir de la notoriété du Val de Loire et des marques emblématiques du territoire, de consolider l'image de la région.

Il est essentiel pour notre territoire de disposer d'une offre culturelle riche et diversifiée. Cette offre doit pouvoir s'appuyer sur des infrastructures adaptées, du personnel réceptif qualifié, des événements publics et des compétences artistiques et culturelles reconnues.

Dans le cadre de la compétitivité entre les territoires qui composent notre pays, tant au niveau économique que touristique, il est important de mener une promotion active du territoire en s'appuyant sur ses forces et atouts et en mobilisant l'ensemble des acteurs dans une stratégie intégrée.

De par notamment sa proximité avec l'Ile-de-France, la région Centre-Val de Loire possède un réseau important d'infrastructures routières et ferroviaires, ainsi que deux aéroports qui constituent des atouts importants en termes d'accessibilité pour son territoire.

Par ailleurs, compte-tenu de la réalité démographique de la région, il est déterminant d'attirer de nouvelles populations sur certains territoires déficitaires.

L'ambition régionale consiste à conduire une démarche globale d'attractivité s'appuyant sur une vision commune du développement du territoire et une stratégie d'attractivité englobant tous les acteurs (institutions, entreprises, habitants) et toutes les activités sectorielles (industrie, agriculture, tourisme, culture,...).

Le SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) viendra par ailleurs compléter les orientations, ci-après, sur le volet notamment des infrastructures de transport.

### A. Accueillir au mieux les entreprises sur l'ensemble du territoire

L'accueil de nouvelles entreprises passe par la capacité d'un territoire à être attractif et visible.

Les facteurs d'attractivité évoqués par les entreprises sont en dehors des facteurs relationnels type présence familiale, l'existence :

- D'une main d'œuvre qualifiée,
- D'opportunités foncières,
- D'infrastructures de qualité,
- D'un tissu économique dynamique (clients et fournisseurs potentiels, services de proximité),
- D'établissements d'enseignement et de recherche.

Toutefois ces éléments indispensables ne sauraient être aujourd'hui suffisants dans l'univers de concurrence très forte entre les territoires.

Pour être identifié chaque territoire doit :

- S'appuyer sur une image territoriale reconnue,
- S'appuyer sur une démarche marketing construite autour de thématiques précises (cosmétique, énergie...),
- Offrir des produits (fonciers et bâtiments) adaptés aux besoins des entreprises et de leurs salariés, en prenant tout particulièrement en compte la féminisation des activités et performants d'un point de vue environnemental.

La cohérence des discours et des actions de promotion entre les différents niveaux territoriaux paraît dans ce cadre particulièrement importante.

Compte tenu de la diversité du territoire régional, il paraît important que la stratégie d'accueil soit pensée dans le cadre de territoire de projets. Cette échelle doit par ailleurs permettre de faciliter la synergie des acteurs et rendre plus lisibles la complémentarité des dispositifs d'accueil des entreprises.

Organiser l'action économique à l'échelle intercommunale ou intercommunautaire est la garantie d'une rationalisation des choix d'investissement des collectivités. Elle permet en effet d'envisager le développement des zones d'activités en complémentarité plutôt qu'en concurrence.

Par ailleurs, la constitution d'une offre de zones d'activités et d'immobilier d'entreprises doit s'inscrire dans une stratégie de développement territorial plus globale, tournée vers les personnes et leur épanouissement, prenant en compte l'offre de logements, de loisirs et plus globalement de services à la population.

Plus largement, chaque collectivité doit s'attacher à faire de l'environnement un facteur d'attractivité pour les entreprises et à promouvoir un cadre de vie agréable, des services publics adaptés (éducation, santé, mobilité...) et une offre de loisirs de qualité pour attirer ou maintenir les actifs sur son territoire.

Chaque territoire doit être en capacité de préciser les cibles d'entreprises qu'il souhaite prioritairement accueillir.

L'espace départemental constitue une échelle pertinente pour l'animation économique, afin de favoriser la mise en œuvre d'une offre coordonnée, mobiliser les entreprises et les acteurs économiques des territoires, pour la promotion et la détection de projets. Ce sera le cadre reconnu pour le déploiement des antennes de l'Agence régionale de développement économique.

La dimension régionale s'impose dès lors que l'on aborde l'accueil ou la prospection de projets internationaux.

Dans tous les cas, il conviendra d'élaborer une stratégie marketing adaptée aux cibles et filières visées et rechercher la cohérence dans les discours afin d'éviter une concurrence stérile entre les territoires et de renforcer les complémentarités.

# 1. Développer les infrastructures d'accueil adaptées aux différentes activités et besoins des territoires

Si on compare les besoins des activités de logistique et des start up évoluant dans le numérique, on s'aperçoit qu'ils sont très différents, grande surface foncière et proximité autoroutière pour les premiers, immobilier locatif voire immeuble dédié et centre urbain bien desservi par les transports en commun pour les secondes.

De la même manière, les besoins d'un créateur d'une entreprise artisanale, à la recherche d'un premier local bon marché, seront différents de l'entreprise créée il y a 10 ans et qui recherche un lieu pour se développer.

Ces exemples montrent, s'il en était nécessaire, qu'il ne peut y avoir de réponse unique pour l'accueil d'entreprises.

Il conviendra toutefois de prendre en compte un certain nombre de tendances lourdes :

- La tertiairisation des activités fait appel à plus d'immeubles de bureaux et plus particulièrement situés à proximité des villes.
- La volonté des entreprises d'être locataires et non plus propriétaires de leur immeuble doit conduire les collectivités à favoriser la mise en place d'une offre publique ou privée sur leur territoire.

Les zones d'activités figurent parmi les outils à disposition des collectivités pour favoriser l'implantation et le développement d'entreprises.

Or, on constate des taux de remplissage très variables selon les territoires faute d'une offre coordonnée et répondant aux besoins.

Les parcs d'activités doivent s'inscrire dans un véritable projet de territoire afin d'éviter la dispersion de surfaces aménagées invendues et d'assurer une gestion économe de l'espace compatible avec la préservation du foncier agricole, devenue au fil des années, une urgence et un enjeu majeur pour le maintien d'une agriculture durable.

Les entreprises sont en effet de plus en plus exigeantes sur la qualité des parcs d'activité aussi bien en ce qui concerne les services proposés (déchets, transport, sécurité...) que la qualité de l'environnement. Les sites d'implantation doivent contribuer à valoriser leur image et être accueillants pour les salariés.

De par la loi, les intercommunalités ont une responsabilité exclusive dans ces domaines et devront être en capacité d'apporter des réponses adaptées par leurs outils propres ou par des outils mutualisés.

#### ORIENTATIONS

La Région préconise la réalisation d'un projet local de développement économique durable à l'échelle de l'intercommunalité ou d'un groupement d'intercommunalités ou en cohérence avec le SCOT. Celui-ci doit permettre de définir les leviers d'actions adaptés pour assurer son développement et son attractivité. Il devra associer les acteurs socio-économiques du territoire. Une animation économique internalisée ou externalisée devra être prévue pour en assurer la mise en œuvre.

Les intercommunalités disposant de la compétence en matière de foncier et d'immobilier d'entreprises, la Région pourra accompagner les projets d'aménagement de zones d'activités identifiées dans le projet local de développement économique adopté ou actualisé depuis moins de 6 ans, (préalable obligatoire à l'intervention de la Région) et présentant une démarche globale de qualité en matière environnemental et social.

L'aide régionale interviendra donc sur le reste à charge de la collectivité maitre d'ouvrage, déduction faite des autres recettes et notamment celles issues de la vente ou la location des terrains ou bâtiments.

#### En matière de foncier et d'immobilier d'entreprises

La Région préconise :

- Le développement d'une offre adaptée aux différentes activités et besoins des territoires à partir d'une analyse d'opportunité et de faisabilité.
- La préservation des espaces agricoles et naturels, en priorisant la réhabilitation des friches industrielles ou commerciales plutôt que la création de nouvelles zones d'activités afin de limiter la consommation d'espace. La création de nouvelles zones d'activités ne pourra ainsi être soutenue que lorsqu'il aura été démontré qu'il n'y a pas de friche industrielle ou commerciale adaptée au développement visé.
- La réduction de la vulnérabilité des infrastructures exposées au risque d'inondation par le démontage des friches libérées dont les terrains seront renaturés et rendus perméables.
- La mise en place d'une offre adaptée pour les créateurs d'entreprises, la création d'ateliers relais et d'une offre pour l'accueil de projets tertiaires et notamment de start up.

### La mise en place d'une SEM patrimoniale régionale.

- La Région propose aux acteurs concernés la mise en place d'une SEM patrimoniale régionale en capacité d'intervenir sur tout le territoire régional et articulée avec les SEM patrimoniales existantes.
- De soutenir les expérimentations des acteurs économiques en matière d'efficacité énergétique (bâtiment et appareils productifs) en cohérence avec les objectifs régionaux.

#### En matière de solidarité territoriale

Certains territoires souffrent plus que d'autres et disposent de moins de moyens pour construire un environnement favorable aux développements d'activités.

C'est pour répondre à ces enjeux que la Région a créé le Fonds Sud et doté les Contrats Régionaux de solidarité territoriale des territoires concernés d'une enveloppe additionnelle conséquente.

Les efforts de la Région seront poursuivis et les modalités d'intervention du fonds Sud pourront être adaptées pour répondre au mieux aux enjeux des territoires concernés.

#### 2. Développer les actions de promotion et de prospection concertées

On assiste à une réduction globale du nombre de projets potentiels d'implantations et à une concurrence très forte entre les territoires pour les accueillir.

Par ailleurs, la taille et la nature des projets ont beaucoup évolué. On assiste notamment à une forte poussée des activités tertiaires et notamment celles liées au numérique qui nécessite des démarches de prospection spécifiques.

Par son positionnement géographique, ses spécificités en matière de recherche académique, ses pôles de compétitivité et clusters, la région dispose d'atouts qu'il convient de pouvoir davantage valoriser.

Par ailleurs, notre région va être confrontée à un départ à la retraite de nombreux dirigeants notamment dans les entreprises industrielles et artisanales qui constitueront des opportunités intéressantes.

La mobilisation des dirigeants d'entreprises de notre territoire, de par leur réseau de relations, constitue un axe à privilégier pour détecter des projets mobiles ou des repreneurs potentiels en appui des actions déjà menées par les réseaux consulaires ou syndicats patronaux.

La forte présence des entreprises à capitaux internationaux constitue une autre caractéristique de notre territoire. Elles représentent plus de **30** % des effectifs industriels soit **360** entreprises et **45 000** emplois.

Si cette situation est aujourd'hui globalement favorable en termes d'emploi, elle crée pour la région une forte dépendance vis-à-vis des centres de décision extérieurs et milite pour qu'elle se préoccupe tout particulièrement de ces entreprises pour les ancrer durablement sur le territoire. Une logique d'identification des stratégies de ces entreprises est à mettre en œuvre, au plus près du terrain et le dialogue est à engager pour anticiper les besoins.



### Co-construire une stratégie régionale de promotion et de prospection

L'agence régionale définira, en concertation avec les territoires, une stratégie régionale de promotion et de prospection qui devra :

- Prendre en compte la spécificité des territoires.
- Définir des filières prioritaires à promouvoir.
- Choisir des pays cibles des actions de promotion et de prospection.

Sans qu'elles soient limitatives, la Région proposera à ses partenaires que des actions soient menées autour des thématiques suivantes :

- L'énergie autour notamment du développement des énergies renouvelables ou de l'efficacité énergétique.
- L'agroalimentaire.
- La création d'entreprise.
- Le numérique.
- L'environnement et l'ingénierie environnementale.
- Le tourisme.
- La pharmacie et la cosmétique.
- L'aéronautique et la maintenance aéronautique.

Les démarches de marketing des territoires s'appuieront sur cette stratégie régionale de promotion tout en mettant en avant leurs particularités et participeront au renforcement global de l'image de la région.

L'agence régionale pilotera plus particulièrement les actions à l'international et veillera à ce que chaque territoire de la région puisse faire valoir ses atouts.

Elle pourra également appuyer ou mener pour leur compte les actions que souhaiteraient lui confier les intercommunalités dans ce domaine.

Elle s'appuiera plus particulièrement pour les actions à l'international sur l'expertise de Business France dont elle est membre.

### Ancrer les entreprises en région.

- Tisser des liens entre les décideurs économiques et les acteurs publics.
- Impliquer davantage les dirigeants d'entreprises de la région dans la promotion de la région Centre-Val de Loire.

#### Développer des liens avec les investisseurs internationaux.

Création d'un club et d'évènements dédiés.

### • Elaborer un système de veille pour :

- Identifier les projets d'investissements mobiles,
- Identifier les entreprises à capitaux internationaux en région Centre-Val de Loire,
- Suivre leurs perspectives et notamment les stratégies d'investissements des groupes,
- Alerter les acteurs du développement économique des risques (exemple : délocalisation...) et des opportunités (exemple : nouvel investissement).

# B. Relocaliser l'économie et privilégier le « made in Centre-Val de Loire »

L'économie de proximité (ou économie présentielle), dont participe notamment l'économie sociale et solidaire, représentent une part importante des acteurs économiques et des emplois régionaux. Le caractère non délocalisable de ces activités comme de ces emplois en fait un levier essentiel pour rendre l'économie pérenne, résiliente et soutenable.

Dans un contexte de mondialisation et de développement du commerce international, les dynamiques nationales, régionales et locales deviennent porteuses de sens et de repères. Développer le « made in Centre-Val de Loire » c'est encourager l'économie régionale et des emplois de qualité, c'est un lien au territoire, aux images et valeurs attachées au Centre-Val de Loire.

# 1. Favoriser le développement des aliments produits et transformés en Région et encourager la qualité

L'ambition de la Région est de déployer une politique de l'alimentation responsable qui permette d'augmenter les choix de ses habitants, en rendant plus accessibles les aliments issus de l'agriculture biologique, de l'agriculture paysanne, de l'agriculture de proximité, des aliments transformés localement et de qualité.

Les produits sous démarches de qualité, comme les produits sous appellations d'origine en vins ou en fromages par exemple, ou bien encore l'agriculture biologique, contribuent à l'image et à la notoriété des territoires et de l'agriculture régionale. Le développement et la promotion de ces productions resteront un axe prioritaire des politiques de filières.

La restauration collective, et en tout premier la restauration des lycées sur lesquels la Région est directement concernée, doit permettre, non seulement de soutenir les filières agricoles régionales, mais surtout d'offrir une alimentation de qualité qui mobilise les circuits de proximité et développe la part des produits issus de l'agriculture biologique, conformément aux ambitions de la loi Grenelle 2.

Les entreprises agroalimentaires, industrielles ou artisanales, et les coopératives agricoles sont ancrées aux territoires, elles contribuent à la création de valeur ajoutée et sont porteuses d'emplois, y compris dans les zones les plus rurales. La structuration des filières reste un levier important pour réussir à développer de nouvelles entreprises et coopératives ou accompagner dans leur croissance celles qui sont en place.

La complémentarité entre les circuits locaux, régionaux, nationaux et internationaux doit être construite et accompagnée en mutualisant les moyens et les outils, en partant des besoins des consommateurs, des opérateurs et de l'offre disponible. La signature régionale alimentaire C du Centre a permis de mettre en avant 160 producteurs et entreprises régionaux et de faciliter les relations entre producteurs et distributeurs. La Région souhaite aller plus loin vers une prise en compte du zéro pesticide, zéro additif et du zéro OGM et du lien renforcé avec la politique touristique.

Au-delà de la signature régionale, le forum Agriculture a mis en avant la nécessité de sensibiliser et d'informer plus largement les consommateurs (clients, enfants...) à la fois sur le caractère local des produits et sur leur qualité.

La valorisation de ces produits passe également par une structuration au plus près des territoires, en soutenant les « systèmes alimentaires territorialisés » dont les objectifs sont de valoriser les produits dans des filières de proximité, de privilégier une agriculture familiale et des réseaux de petites ou très petites entreprises ou coopératives et des circuits alternatifs de commercialisation.



- Favoriser la production et la transformation sous signe officiel de qualité en complémentarité avec l'agriculture biologique.
- Généraliser l'approvisionnement local et de qualité dans la restauration collective et en premier lieu dans les lycées.
- Accompagner le développement ou la création d'unités de transformation agroalimentaires en région.
- Développer la démarche régionale portée par « © du Centre » en articulation avec les marques locales.
- Valoriser les démarches zéro pesticide, zéro additif et zéro OGM.
- Accompagner les systèmes alimentaires territorialisés et les circuits courts dans une approche territoriale.
- Renforcer l'image de marque des produits régionaux, notamment en la liant au développement touristique.

#### 2. Conforter et valoriser les savoir-faire locaux et les métiers d'art

Composante essentielle du maillage de l'économie et de l'emploi, les savoir-faire de nos territoires représentent davantage encore.

Fortement présent dans les petites communes et dans les villes moyennes, les commerces de proximité, tout en participant au renforcement du lien social, contribuent au maintien des activités économiques indispensables à la population et aux entreprises, et assurent un rôle essentiel dans l'aménagement du territoire. Ils sont générateurs d'emplois de qualité.

Vitrine d'excellence, les entreprises des métiers d'art sont quant à elles un gage de qualité et de savoir-faire qui permettent une connaissance et une reconnaissance d'un territoire. Elles génèrent, en relation avec les collectivités locales, de l'action culturelle et elles favorisent le tourisme. Patrimoine de notre région, leur savoir-faire est ancré dans les territoires et les traditions qui s'y rattachent comme la Cité de l'Or (Cher), le Centre international du Vitrail (Eure-et-Loir), le Centre de Céramique contemporaine de La Borne (Cher), la Coopérative de Vannerie de Vilaines (Indre-et-Loire).

En région Centre-Val de Loire, plus de 1 200 entreprises appartiennent au secteur des métiers d'art.

Parmi les atouts qui font également le charme de la région Centre-Val de Loire aux yeux de tous, son patrimoine culinaire figure en très bonne place. La richesse des saveurs qu'elle recèle est le reflet de la multiplicité des territoires qui la composent. Praslines de Montargis, crottin de Chavignol, rillons de Tours... autant de noms qui nous font instinctivement penser à des spécialités gastronomiques et font écho aux territoires.

Notre région dispose de véritables atouts touristiques, gastronomiques, et de savoir-faire qui doivent être convertis en potentiels économiques.

Il convient de valoriser ces activités de proximité, l'excellence quotidienne de nos artisans et l'ensemble de ces savoir-faire locaux pour les pérenniser, les faire vivre et les traduire en image, en activité économique et en offre touristique.

La mise en valeur de ces entreprises symbolise un certain art de vivre qui représente un véritable atout pour notre région.



- Accompagner la structuration de démarches collectives telles que la conception de circuits ou parcours touristiques - gastronomiques -Métiers d'Art ou de lieux d'exposition/de vente de produits locaux.
- Valoriser les margues liées à des territoires.
- Soutenir les métiers d'art par leur valorisation, la promotion des filières de formation, l'accompagnement des entreprises du secteur de notre territoire.
- Renforcer la visibilité de l'offre locale de produits et services.
- Encourager et valoriser les initiatives en faveur de l'accueil des nouveaux entrepreneurs.

# 3. Promouvoir les bois régionaux et les entreprises régionales de la filière forêt - bois

Les surfaces boisées occupent un quart du territoire régional ; les entreprises de travaux forestiers et les scieries sont des entreprises non délocalisables, situées en milieu rural. Par ailleurs, la demande en bois pour les matériaux et l'énergie est en hausse en raison de la raréfaction des énergies fossiles et de la volonté d'aller vers une société qui soit plus autonome et qui valorise ses ressources renouvelables.

L'activité économique de la filière bois doit s'inscrire dans le cycle de la forêt qui joue un rôle indispensable pour le climat et la biodiversité.

La filière forêt bois régionale doit mieux connaître sa ressource, mieux la récolter pour améliorer la sylviculture, la productivité de la forêt et son adaptation aux changements climatiques.

La ressource bois doit être utilisée à bon escient, au mieux de sa valeur et de ses possibilités techniques et environnementales pour le producteur et les clients. L'équilibre entre les usages, bois d'œuvre, bois d'industrie et bois énergie doit être surveillé et maintenu pour que chaque secteur puisse se développer en harmonie.

La construction, premier marché de la filière bois, est surtout demandeuse de bois résineux alors que 80% de la surface forestière régionale est couverte de feuillus. Il est nécessaire de développer des innovations qui permettront de structurer une filière locale à partir de bois local qui répondent aux attentes du marché.

- Favoriser une gestion durable et productive de la forêt régionale pour la renouveler en l'adaptant aux changements climatiques.
- Développer les débouchés pour les bois locaux : prescription des bois locaux, accompagnement des projets bois énergie...
- Soutenir dans leurs projets les entreprises de travaux forestiers pour une mécanisation adaptée aux sols de la région Centre et les entreprises de première transformation autour de la stratégie d'entreprise, de l'innovation et du design.
- Promouvoir les métiers et formations de la filière.
- Assurer l'approvisionnement en bois énergie des projets en cours et prévus dans les 4 années.
- Renforcer la dynamique de la construction bois et favoriser l'utilisation de produits en bois régionaux et l'intégration des éco matériaux.

#### 4. Favoriser la collaboration inter-acteurs au sein des territoires

La dépréciation de certains territoires est corrélée à de nombreux facteurs (fermeture de sites industriels, niveau de qualification et de compétences insuffisants, difficultés liées à la mobilité, éloignement des centres de décisions, etc.).

Les stratégies privilégiées jusqu'à ce jour, basées sur l'accueil des entreprises, le marketing territorial, apparaissent insuffisantes pour accompagner le développement des territoires.

Elles ont démontré la nécessité d'être complétées par une démarche proactive, basée sur des approches endogènes qui, en renforçant les capacités des territoires, permettrait d'imaginer de nouveaux modèles de développement à partir de leurs propres ressources (naturelles mais surtout humaines).

L'Economie Sociale et Solidaire de par ses modèles d'organisation collective et sa capacité à satisfaire des besoins non couverts, offre le cadre adapté pour entamer cette transition.

La coopération économique est une forme d'organisation collective qui permet de créer de nouveaux projets sur un territoire, de diminuer les coûts de production, ou encore d'innover grâce à l'énergie du collectif.

Pour créer une dynamique de coopération, les acteurs doivent toutefois être volontaires, engagés et en accord sur un projet commun. La démarche peut par conséquent paraître complexe et difficile à mettre en œuvre.

C'est ainsi que, dans le cadre de sa politique territoriale, la Région encourage et accompagne de longue date l'émergence de dynamiques transversales pour faire naître des projets adaptés aux enjeux locaux et partagés entre les acteurs d'un territoire. Elle initie notamment des démarches de structuration de filières économiques locales qui ont vocation à décloisonner les approches traditionnellement sectorielles de l'industrie, de l'artisanat, du commerce ou de l'agriculture. La définition de démarches anticipatrices des besoins RH d'un territoire (de type GPECT) s'appuie également sur un processus collaboratif que la Région souhaite susciter et appuyer.

Cette impulsion régionale a été renforcée dans le cadre de la mise en place du dispositif « A vos ID » avec notamment des traductions en matière de valorisation de matériaux locaux à des fins de construction ou énergétique, de structuration de nouvelles offres touristiques, de nouveaux débouchés via l'économie circulaire.

Les programmes européens LEADER (Liaison Entre Actions de Développement Rural), par leur gouvernance très participative, renforcent également la mobilisation locale en faveur de l'innovation et l'expérimentation d'actions nouvelles sur les territoires.

- Mettre en œuvre de diagnostics partagés de territoire sur les filières locales à forts impacts sociaux, environnementaux.
- Créer l'écosystème permettant le développement de nouvelles d'activités.
- Accompagner sur les territoires la structuration des acteurs dans tous les secteurs et tout particulièrement de l'Economie Sociale et Solidaire, par la mise en place de pôles de développement économique et à partir des réseaux ruraux.
- Accompagner l'essaimage d'initiatives territoriales collectives réussies et l'émergence de coopérations type PTCE (pôle territorial de coopération économique).

# 5. La commande publique socialement responsable, levier du développement économique local

Depuis un décret du 27 mars 2016, des objectifs sociaux et environnementaux peuvent être intégrés dans les marchés publics. Une nouvelle évolution pour aller plus loin dans la simplification et l'analyse comparative des offres contribuerait à un positionnement plus important des entreprises artisanales sur ce type de marché. L'attribution de « bonus » aux candidats déployant des techniques ou employant des écomatériaux et produits locaux doit devenir une priorité.

La commande publique doit aussi intégrer dans ses procédures d'achat, des critères permettant de valoriser les entreprises engagées dans une démarche « Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) », ou dans ses critères d'allotissement pour favoriser les réponses groupées. Ainsi, les entreprises contribuant à l'emploi local, l'accueil et la formation d'apprentis doivent aussi pouvoir en tirer avantage lors de l'étude de leurs propositions.

Avec un volume annuel de commandes de 300 M€, la collectivité régionale dispose d'un levier considérable pour orienter l'offre des marchés de manière à atteindre des objectifs environnementaux et sociétaux spécifiques tels que l'utilisation de ressources locales ou issues de l'économie circulaire, l'application de clauses sociales d'insertion, etc.

De plus, la collectivité régionale entend jouer un rôle d'exemple en termes de marchés publics durables et d'innovation. A moyen terme, la commande publique peut devenir un instrument important pour encourager l'innovation dans la conception des produits et services. Elle doit permettre que la région impulse une véritable démarche RSE pouvant se décliner sur l'ensemble du territoire régional.

- Former et accompagner les entreprises et les artisans pour répondre à ces « nouveaux » marchés publics.
- Faire de la commande publique un levier pour encourager les démarches de RSE au sein des entreprises et atteindre des objectifs sociaux et environnementaux spécifiques.
- Favoriser le dialogue avec les fournisseurs régionaux par typologie d'achat et dans les territoires.
- Développer l'achat public innovant de manière à stimuler et renouveler l'offre de produits et de services des entreprises régionales.
- Systématiser des critères « environnementaux » et sociaux dans les marchés publics.
- Adopter un schéma régional de la commande publique socialement responsable.

# 6. Mettre l'épargne locale au service de l'emploi et favoriser les projets de monnaies locales

L'épargne des français qui atteint un montant global proche de 4500 milliards d'euros (22 K€ par habitant en région Centre-Val de Loire), doit être réorientée vers le financement de l'économie productive locale responsable.

La Région encouragera les citoyens qui décident d'investir dans nos PME par des mesures incitatives simples et efficaces. L'amélioration de l'accès au financement citoyen et participatif doit permettre de donner les moyens d'un accompagnement financier individualisé ou collectif pour les projets (crowdfunding, mobilisation de l'épargne des particuliers avec l'aide des partenaires bancaires, etc...).

Une réflexion sur l'émergence de monnaies citoyennes et monnaies locales de réseaux (PME-PMI) sera également engagée.

- Mobiliser l'épargne des particuliers en faveur des projets portés par les entreprises locales par le biais de fonds spécifiques dédiés.
- Encourager la coopération entre les acteurs bancaires, les accompagnateurs de la création et les fonds d'aide à la création afin de faciliter leur accès pour les TPE-PME et acteurs de l'économie sociale et solidaire.
- Soutenir les financements citoyens et participatifs (un euro de la Région pour une euro citoyen investi, développement de plateformes de crowdfunding) dans tous les secteurs et notamment dans les énergies renouvelables.
- Accompagner et aider l'émergence de projets de monnaies locales citoyennes et de monnaies locales de réseaux (PME/PMI).

# C. Faire du tourisme une locomotive de l'économie régionale et un facteur de développement des territoires

Le tourisme représente aujourd'hui 4,4 % du PIB régional et résiste plutôt mieux que d'autres secteurs d'activité économiques aux aléas conjoncturels. Avec près de 10 millions de visiteurs dans les sites de visites en 2015, la fréquentation a augmenté de 10% depuis 2010. Le nombre de nuitées dans les hôtels et les campings ont progressé de 7% par rapport à 2010 et la fréquentation de la Loire à Vélo a explosé (+46% entre 2009 et 2015). Toutefois, cette fréquentation reste concentrée sur l'axe ligérien qui globalise à lui seul 73% des nuitées et attire 7 visiteurs sur 10.

La stratégie régionale du tourisme durable 2011-2015 a permis à la région Centre-Val de Loire de se doter aujourd'hui d'atouts solides et reconnus : un réseau de grands sites fortement impliqués dans le renouvellement de leur offre, une Loire à Vélo référence européenne du tourisme à vélo, et une stratégie marketing fondée sur des marques de territoires, dont l'emblématique Val de Loire, portée au rang de « destination France ».

La stratégie marketing articulée autour des marques touristiques prioritaires a également renforcé la notoriété des destinations touristiques et augmenté sensiblement l'exposition de l'offre touristique régionale (1 million de visiteurs supplémentaires pour les 5 sites internet dédiés aux marques infra et interrégionales).

La nouvelle stratégie du tourisme 2016-2020 s'appuiera sur ces points forts et les renforcera tout en enrichissant l'offre par de nouveaux atouts en poursuivant le double objectif de création d'emplois stables et de rééquilibrage des territoires afin de devenir une référence du tourisme de proximité et de fidélisation. Or, pour cela, il conviendra de développer avec détermination la restauration et l'art de vivre, les itinérances douces pédestres, équestres et vélo (Canal de Berry et Cher notamment) ainsi que les infrastructures d'accueil. Cette ambition devra se décliner par territoire, aucun territoire ne pouvant a priori être exclu de l'activité touristique. Elle visera à s'affranchir autant que possible de la saisonnalité et veillera à s'adresser à tous les publics.

Le renforcement de la qualité de l'offre touristique et de l'accueil est une priorité pour fidéliser les clientèles. Par ailleurs, l'offre d'hébergement constitue aujourd'hui une faiblesse pénalisante, compte-tenu du poids essentiel que pèse l'hébergement dans le choix d'une destination.

Le positionnement touristique de la Région s'appuie sur les valeurs de ressourcement (slow tourisme, art de vivre) et de partage (rencontres, art de vivre ensemble).

# La stratégie touristique doit soutenir un modèle de développement durable du territoire en :

- Améliorant la qualité de vie des habitants de la région grâce à l'enrichissement économique et culturel notamment sur les territoires ruraux.
- Renforçant l'attractivité et le rayonnement de la région par une séduction et une fidélisation des clientèles de proximité (françaises et européennes) et par une stratégie concertée pour le grand international.
- Favorisant la création et le maintien d'emplois durables, de qualité et non délocalisables.

- Participant à la valorisation, la préservation voire la restauration des patrimoines historiques, culturels et naturels.
- Favorisant l'accès aux vacances au plus grand nombre.

Les axes prioritaires seront détaillés dans la stratégie régionale du tourisme qui sera construite de façon partenariale et collaborative avec l'ensemble des acteurs institutionnels puis soumise pour avis à la Conférence Territoriale de l'Action Publique. Cette concertation permettra ainsi d'assurer la cohérence et l'articulation des stratégies régionales, départementales et territoriales en matière de tourisme.

La stratégie intégrera un volet sur la répartition des missions en matière de tourisme, car il semble nécessaire de clarifier et de mettre en cohérence les rôles des différents acteurs afin d'optimiser l'action publique en faveur du tourisme.

- Confirmer le Val de Loire parmi les grandes destinations touristiques mondiales, et asseoir la notoriété de l'ensemble des marques régionales.
- Renforcer l'attractivité des métiers du tourisme et développer les compétences afin d'améliorer la pérennité des postes et la qualité des emplois et des services, notamment dans l'accueil et la restauration (formation).
- Promouvoir des services personnalisés de qualité, des expériences inédites et des offres multi activités, alliant itinérances de découverte, nature, culture et terroirs.
- Enrichir l'identité touristique régionale de nouveaux atouts : les parcs et jardins, l'art de vivre à la française, notamment à travers sa gastronomie et ses terroirs, le ressourcement, notamment en devenant la région de référence des itinérances douces : vélo, randonnée pédestre et équestre.
- Améliorer l'offre de restauration.
- Moderniser et développer les hébergements touristiques, notamment dédiés aux jeunes et aux familles.
- Etablir un schéma d'organisation régionale de la compétence tourisme permettant d'articuler la coopération entre les différents acteurs institutionnels sur les missions partagées (accompagnement des porteurs de projet, promotion, animation du réseau des offices de tourisme, observation, et commercialisation).

# D. Développer les activités de service aux personnes, facteur de l'attractivité des territoires

La cohésion territoriale constitue un enjeu majeur pour l'aménagement et le développement du territoire régional. La Région accompagne le maintien, voire l'installation de nouveaux services, qu'il s'agisse de services publics ou de services relevant d'une activité privée.

Pour un certain nombre d'entre eux, leur présence devrait constituer un droit (services publics ou privés relevant du secteur médical par exemple). D'une manière plus générale, les activités de service aux personnes jouent un rôle essentiel pour l'attractivité des territoires tant vis-à-vis des habitants que des entreprises. Garantir ces services, permet de préserver les capacités des territoires à saisir de nouvelles opportunités de développement.

La Région a, dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire, élaboré des outils spécifiques destinés à mailler l'espace régional : les contrats régionaux de solidarité territoriale.

Ainsi l'accompagnement de projets destinés à mieux organiser et structurer l'offre de services à la population peut être envisagé dans le cadre de ces contractualisations, en articulation avec les interventions de l'État et des Départements, dans leurs domaines de compétence respectifs, notamment dans le cadre de l'élaboration des Schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) prévus par la loi NOTRe.

En dehors de l'artisanat qui a bénéficié de soutiens spécifiques et qui apporte par sa présence de précieux services aux habitants, le secteur des services à la personne a ainsi représenté une part croissante des crédits régionaux mobilisés dans les contrats de pays (de l'ordre de 7% dans les Contrats 1999-2003, 14% dans les Contrats 2004-2008, et 20% dans les contrats 2009-2013).

Une des thématiques les plus traitées est celle des services à l'enfance (petite enfance, accueils péri et extrascolaire) qui revêt une importance toute particulière en termes d'accès à l'emploi ou à la formation pour les jeunes parents.

Par ailleurs, la région Centre-Val de Loire est confrontée à une pénurie de médecins sur le territoire régional (plus d'un million d'habitants concernés). Cette situation a une incidence réelle sur la vitalité des territoires où, des jeunes familles aux personnes âgées, le besoin de services et d'offre de soins de proximité est primordial.

Afin de tenter de réduire les disparités territoriales, notamment en matière d'offre de soins, des solutions doivent être imaginées pour permettre l'accès de tous aux services de base (médecin, infirmier, pharmacie...) et donc assurer une présence médicale équitablement répartie sur le territoire.

À compter principalement de 2007, la thématique de l'accès aux services de santé a constitué un objectif régional largement partagé par les territoires, qui a conduit la Région à adopter en 2012 un Plan Urgence santé dont une des composantes est la création à terme d'une centaine de structures d'exercice regroupé (de type Maisons de Santé Pluridisciplinaires, Centres de Santé, ou leurs satellites),

La place des pôles de centralité et pôles d'animation définis dans le cadre du SRADDT a été pleinement reconnue pour l'implantation de services et d'équipements culturels et sportifs.

Enfin, la question de l'accès aux services, autant que de leur présence, constitue un véritable enjeu qui renvoie aux questions sociales (conditions d'accès, tarifs, horaires...), de maillage (répartition harmonieuse et équilibrée), de mobilité (localisation près des transports en commun, systèmes de transports à la demande, services itinérants...) ou encore d'usages numériques (télémédecine, visio-guichets, téléenseignement, télétravail...).

# ORIENTATIONS

- Développer les services et équipements publics dans les pôles de centralité qui maillent et structurent le territoire régional (hôpitaux, grands équipements sportifs comme par exemple équipements aquatiques...).
- Assurer le maintien d'une offre de services dans les pôles d'animation et de proximité.
- Poursuivre l'objectif d'attractivité du territoire régional vis-à-vis des professionnels de santé.
- Promouvoir la présence de différents services au public, dans les espaces ruraux, et les quartiers d'habitat social, où l'on constate une carence d'un certain nombre de services.
- Encourager les expérimentations en matière d'accès aux services et notamment les services itinérants ou le développement des usages numériques permettant de rapprocher les services de nos concitoyens.

#### E. Garantir l'accès de tous au haut débit sur tout le territoire

Avec la transformation numérique, les enjeux autour de la qualité de service des réseaux de communication électroniques sont devenus clés. Les entreprises sont amenées à gérer des croissances exponentielles de stockage, de puissance de calcul et de bande-passante. Le poste de travail est également concerné par cette évolution, avec un poste qui devient de plus en plus virtuel, et sur tous les écrans. La présence d'un débit suffisant conditionne l'innovation, la productivité et l'ouverture de nouveaux marchés pour les entreprises.

A ce jour, la technologie la plus performante et la plus pérenne pour accompagner cette augmentation des débits est la fibre optique jusqu'à l'abonné.

L'accès au Très Haut Débit représente également un investissement d'avenir dans de nombreux domaines de la santé, de l'éducation et de la formation, des services publics, de l'économie, de la culture. C'est pourquoi la Région Centre-Val de Loire a inscrit près de 170 M€ d'investissements pour accompagner son déploiement sur le territoire régional (correspondant à près de 30% du coût public du THD en région).

L'ambition de la Région, relayée dans le SRADDT, est d'assurer une couverture large du territoire régional en très haut débit à horizon de 10 ans avec la nécessité d'optimiser l'apport d'argent public en complément de l'initiative privée.

Comme le prévoit le cadre réglementaire national, les opérateurs interviendront directement sur les principales agglomérations de la Région et les acteurs publics sur le reste du territoire. La part qui sera financée par le public est de plus de 650 M€.

En outre, la Région, en qualité d'Autorité de gestion des fonds européens 2014-2020, s'est fortement mobilisée pour convaincre la Commission européenne de mobiliser près de 40 M $\in$  de financements (30 M $\in$  de FEDER et 10 M $\in$  de FEADER) pour accompagner les déploiement du FttH et de montée en débit sur les territoires de la région.

La mise en œuvre opérationnel des déploiements relevant de la responsabilité des collectivités a été confié à des syndicats mixtes ouverts (SMO) pour les départements d'Eure-et-Loir, du Cher, de Loir-et-Cher de l'Indre et d'Indre-et-Loire, ou, pour ce qui concerne le Loiret au Département. Ces structures permettent de mettre en place une infrastructure Très Haut Débit sur support fibre mais également d'améliorer les débits grâce à une optimisation du réseau cuivre ou en proposant des solutions alternatives (satellites, radio).



- Déployer le Très Haut Débit auprès de 70% de la population et l'Internet rapide pour tous à l'horizon 2020 et améliorer la situation en proposant des solutions adaptées (Montée en débit, radio, satellite...) pour les 30% restants.
- Mettre en œuvre des formations pour répondre aux besoins liés au développement du très haut débit et créer des emplois durables dans ce domaine.

IV. GRANDS PRINCIPES D'ACTIONS ET PILOTAGE

# A. Des aides simplifiées et faciles d'accès, une Région engagée au côté des entreprises.

Au cours des Etats généraux de l'économie et de l'emploi, de nombreuses entreprises ou représentants des entreprises se sont exprimés pour demander une plus forte simplification et une amélioration de la lisibilité des aides économiques régionales. Les PME ont également rappelé avec force la nécessité de pouvoir disposer d'un interlocuteur de proximité, facilement identifiable, qui puisse orienter vers les bonnes solutions, accompagner un projet dans la durée et jouer le rôle de référent sur le long terme.

Depuis 2015, la Région adapte ses dispositifs d'aide afin de mieux répondre aux attentes des entreprises avec quatre axes forts : faciliter l'accès des dispositifs, accélérer l'instruction des dossiers, simplifier les procédures et valoriser les bonnes pratiques.

Forte de sa compétence exclusive en matière d'aides aux entreprises, la Région se doit d'apporter les meilleures solutions aux besoins de financement aux entreprises qui font l'économie de notre territoire. C'est dans cet esprit que la collectivité régionale amplifiera son action en direction des entrepreneurs notamment par le biais des contrats d'appui aux projets (CAP). En cas de besoin, ces dispositifs de droit commun pourront utilement être complétés par des appels à projets thématiques. Pour être au plus près du besoin des entreprises, toutes les phases de vie de l'entreprise seront soutenues à savoir la création, le développement (par l'emploi, par le recours à des conseils externes, etc.), la R&D, l'innovation, la formation, l'internationalisation et la transmission.

Les aides à l'immobilier seront mises en œuvre de manière indirecte, à travers la création d'une SEM PATRIMONIALE régionale et de manière directe, sous forme d'intervention complémentaire aux financements des EPCI notamment par le biais des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST). L'immobilier ne relevant pas de la compétence de la Région, cette dernière se réservera le droit de soutenir prioritairement les projets structurants en termes d'emploi et de développement territorial.

L'ensemble des secteurs d'activité clés de notre territoire tels que l'industrie, l'artisanat, le BTP, le commerce, les services aux entreprises, le tourisme, l'agriculture et l'économie sociale et solidaire sera totalement couvert par les dispositifs régionaux. Pour ce faire, le fonds régional de garantie, principalement dévolu jusqu'ici aux industriels, sera ouvert aux activités d'hôtellerie-restauration, aux commerces de proximité (notamment ceux situés en milieu rural) et aux exploitants agricoles.

Dans un souci de réactivité et de proximité, la Région permettra aux EPCI d'abonder certaines aides de faible montant notamment celles en direction du commerce et de l'artisanat. Pour l'ensemble de ces outils, une attention particulière sera portée aux projets situés sur les territoires les plus fragilisés (zonages AFR, Fonds Sud) dans un objectif de solidarité territoriale.

Au-delà de l'optimisation des dispositifs, il est important de faciliter l'accès des entreprises par la mise en place d'un portail régional des aides, véritable interface d'échanges entre la Région et les entreprises. Ce dernier a vocation à être le support de réception des demandes d'aides et des pièces pour le versement des acomptes ou soldes. Il doit également permettre le suivi de l'état d'avancement du dossier à tout moment.

S'agissant du secteur agricole, les CAP Filières seront poursuivis et les filières locales seront intégrées à la politique économique.

La simplification des dispositifs agricoles doit permettre de consolider le travail par filière, de le compléter sur quelques thématiques transversales identifiées et d'améliorer la frontière entre approche territoriale et régionale. Cette évolution sera conduite en préservant la co-construction des projets avec les acteurs des filières au sein des comités de filières.

Par ailleurs, des entreprises nous ont fait part de leur volonté d'approfondir des démarches engagées en matière de responsabilité sociale et environnementale.

La RSE est une démarche de référence en matière de citoyenneté de l'entreprise, de développement économique, social et environnemental qui mérite d'être accompagnée par la Région. Elle intègre l'approche qualité, l'anticipation des attentes des consommateurs, les problématiques de cohésion sociétale, d'impact sur le tissu local et le patrimoine naturel, d'organisation interne de l'entreprise. Elle renvoie à un argumentaire éthique, stratégique, économique et social. Les questions traitées vont de la qualité des produits et services de l'entreprise (stratégie, refus de l'obsolescence programmée), aux impacts internes (santé des salariés, environnement du travail) et externes (nuisances, biodiversité) de l'activité ou à la mise en place du dialogue social dans l'entreprise...

#### ORIENTATIONS

#### La Région :

- Met en œuvre tous les régimes d'aides européens pour couvrir toutes les phases de la vie de l'entreprise, sous la forme des dispositifs :
  - o de contrats d'appui aux projets et/ou des appels à projets thématiques,
  - o sous la forme de chèque pour les aides de faibles montants (innovation, export, conseil).
- Confie à BPI la mise en place de dispositifs complémentaires notamment en matière de garantie ou de financement de la trésorerie des entreprises.
- Pourra compléter les aides à l'immobilier mis en place par les EPCI.
- Permet aux EPCI d'abonder ou de financer par délégation sur la base de régimes d'aides régionaux des dispositifs de proximité (notamment en milieu rural) à destination des commerces et des artisans.
- Ouvre le fonds régional de garantie aux activités d'hôtellerierestauration, aux commerces de proximité (notamment ceux situés en milieu rural) et aux exploitants agricoles.
- Encourage les démarches de RSE dans les entreprises et dans les dynamiques collectives portées notamment par les chambres consulaires.
- Simplifie les procédures de dépôt, d'instruction et de versements des aides pour toujours plus de réactivité et de proximité, à travers le portail régional des aides.
- Accompagne l'investissement agricole de façon homogène lorsque les projets concernent les filières régionales: le soutien aux Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole sera accompagné selon les mêmes modalités que les investissements individuels. Les filières locales territorialisées sont intégrées à la politique économique afin de répondre de façon simplifiée aux programmes qui concernaient plusieurs territoires.
- Simplifie les « CAP filières ».
- Complète l'appui aux entreprises agricoles par quelques politiques transversales harmonisées, l'agriculture biologique, l'alimentation, l'innovation, l'installation / transmission / emploi / ressources humaines.

#### B. Diversifier les outils d'ingénierie financière

Au sein des politiques publiques de soutien au développement économique, les dispositifs d'ingénierie financière recouvrent des mécanismes qui n'interviennent pas en faveur des entreprises sous forme de subvention ou d'exonérations, mais qui participent au financement de leurs projets.

Ils concernent les mécanismes de prêts aux entreprises, de garanties publiques facilitant leur accès aux emprunts, d'intervention en capital investissement, mais également les dispositifs d'avances récupérables à la recherche et à l'innovation ou d'avances remboursables.

L'ingénierie financière participe à l'optimisation des ressources publiques. Dans un contexte budgétaire contraint, le recours à ces outils revêt un réel intérêt pour le secteur public, jusqu'à devenir une alternative aux subventions dans certains cas. Il offre, en particulier, l'avantage de démultiplier la capacité d'intervention des collectivités pour atteindre les objectifs fixés. Le mécanisme est simple : les fonds abondant des instruments financiers sont distribués sous la forme d'aides remboursables – prêts, garanties, prises de participation – et peuvent être investis plusieurs fois au profit des acteurs du territoire.

Bon nombre de projets à potentiel ne réussissent pas à obtenir un financement adéquat. Les investisseurs manquent de confiance en raison de l'instabilité économique conjuguée à des incertitudes liées à la règlementation et à d'autres aspects. Par conséquent, alors que les conditions sont réunis, les fonds n'arrivent pas jusqu'aux projets économiquement viables.

Les outils en la matière ont comme autre intérêt de permettre un effet de levier sur les financements privés et donc faciliter leur mobilisation.

Les instruments financiers sont un outil indispensable, en complément des subventions ou pas, pour apporter ces réponses complémentaires dans tous les secteurs de l'économie.

# ORIENTATIONS

- Déployer de nouveaux outils financiers de capital investissement pour répondre aux besoins en fonds propres des entreprises notamment pour les phases d'amorçage, de démarrage, de développement, de transmission ou de retournement. La Région donnera la possibilité aux EPCI qui le souhaitent de participer au financement de ces fonds.
- Renforcer les outils de prêts ou de garantie afin de permettre des effets de leviers sur les ressources bancaires.
- Organiser la sensibilisation de la profession agricole aux instruments financiers, fonds de garantie, avances remboursables et investissement en capital par exemple afin de permettre l'appropriation par la profession agricole des enjeux de ces outils et de leur mécanique.
- Proposer des solutions de financements via les dispositifs en place, dispositifs transversaux ou strictement agricoles (le fonds régional de garanties à destination des exploitations agricoles et les fonds régionaux de garantie de la viande blanche et de la forêt) et travailler à des actions concrètes de mise en place d'outils complémentaires au niveau régional si cela s'avère nécessaire.

#### C. Rendre plus simple l'accueil et l'accompagnement des entreprises

Lors des Etats généraux de l'économie et de l'emploi, nombre d'entreprises ont demandé la clarification du paysage institutionnel en matière de développement économique. En effet, l'écosystème actuel est diversifié et complexe avec des acteurs publics (et privés) multiples.

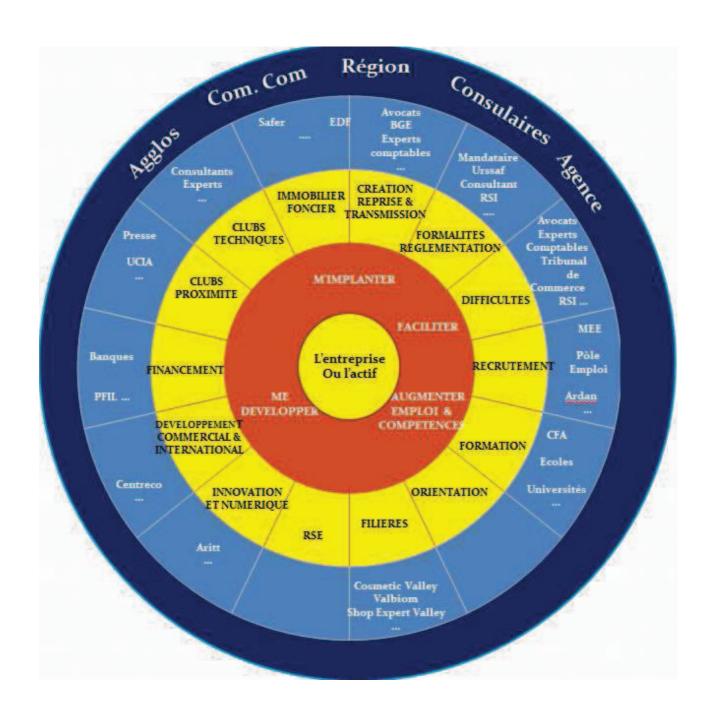
Demain, l'entreprise devra se trouver au centre d'un nouvel écosystème plus lisible et plus efficace.

L'ensemble des parties prenantes au premier rang desquels, les chambres consulaires et les EPCI, doivent co-construire avec la Région et son agence régionale un bouquet de services cohérent et complémentaire à destination de l'entrepreneur. Dans un souci de réactivité et de proximité, cette offre doit être visible à tout instant et en toute autonomie. A partir de l'expression de son besoin, l'entrepreneur doit être en mesure de trouver la bonne solution, le bon interlocuteur en deux contacts maximum.

Un point d'entrée unique doit donc pouvoir être proposé aux entrepreneurs et aux actifs en fonction de leurs questionnements et des spécificités de leur territoire par un processus d'accompagnement partagé.

#### ORIENTATIONS

- Concevoir et déployer un portail régional d'entrée unique pour les entreprises et les actifs.
- Co-construire un processus d'accompagnement mutualisé en précisant les responsabilités des chambres consulaires, des EPCI (cette clarification pourra faire l'objet de conventionnements) et de tous les acteurs concernés.
- Positionner l'agence régionale de développement économique comme pilote régional et coordonnateur local du portail.



### D. L'égalité, une volonté partagée dans une économie responsable

La question de l'égalité est parfois difficile à saisir tant elle paraît multiple.

Elle concerne aussi bien les questions de rémunération, d'évolution de carrière, de formation, de conditions de travail que celle de l'organisation du travail avec les contraintes liées à la parentalité.

Elle englobe bien évidemment l'égalité entre les hommes et les femmes mais aussi plus largement la lutte contre toute forme de discriminations et une meilleure prise en compte du handicap.

Il a été démontré que les discriminations ne portent pas seulement atteinte au principe républicain d'égalité, mais qu'elles freinent le développement économique ; les réduire aurait un effet immédiat sur la croissance et augmenterait le PIB de 7% (rapport France Stratégie de septembre 2016).

La Région Centre Val de Loire s'engage depuis plusieurs années en matière de lutte contre les inégalités. Cet engagement s'est traduit par :

- La signature de la déclinaison régionale de la convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif (2008).
- La signature de la « Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale » (2009) et la mise en place d'un Plan d'actions Egalité Femmes-Hommes.
- La signature de la convention cadre « les territoires de l'excellence en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » (2012) et la mise en place d'une expérimentation pour 2013/2014.
- La signature du plan régional d'insertion des travailleurs handicapés.

L'Etat et la Région ont mis en place la démarche Egal'O Centre qui a pour objet :

- De renforcer la mise en acte des obligations légales en matière d'égalité professionnelle.
- D'accompagner le retour à l'emploi des personnes qui ont interrompu leur activité à la naissance de leurs enfants.
- Repositionner les pères et les hommes comme acteurs majeurs de l'égalité.

Toutes les entreprises sont concernées.

Afin de les aider l'ARACT a mis à leur disposition un diagnostic qui leur permet d'avoir un document comparatif de la situation d'emploi des femmes et des hommes.

Par ailleurs, les territoires peuvent être source d'innovation en matière d'égalité.

Les territoires ont bien souvent testés des solutions très concrètes à certaines problématiques identifiées et, à ce titre, produisent une réelle valeur ajoutée. Par ailleurs, en matière d'entrepreneuriat, selon les dernières données de l'Insee, le taux de créatrices en région Centre-Val de Loire est de 29,8 % alors qu'il est de 31,9 % au niveau national et qu'elles constituent 48,1 % des actifs.

Bien que la création d'entreprise constitue une opportunité pour l'emploi des femmes, et un fort potentiel de croissance pour la région Centre-Val de Loire, ces chiffres augmentent peu.

C'est pourquoi la Région s'est engagée avec l'Etat, depuis 2014, dans un plan d'actions pluriannuel en faveur de l'égalité professionnelle dans le domaine de la création/reprise d'entreprise.



### ORIENTATIONS

- Un plan régional en faveur de l'égalité sera élaboré en 2017 pour définir les actions opérationnelles découlant de ces orientations. Le plan intègrera des actions spécifiques dans le champ de l'économie et de l'emploi. Il se construira autour des orientations suivantes :
  - o Se doter d'indicateurs clés à systématiser pour suivre les progrès de l'égalité et de la mobilisation en sa faveur.
  - o Promouvoir l'égalité avec et pour l'entreprise.
  - o Agir sur les représentations qui freinent l'égalité.
  - o Agir sur les enjeux d'égalité dans la vie quotidienne pour une égalité renforcée dans la vie économique.
  - o Mobiliser les citoyen e.s, encourager la coopération notamment en utilisant les outils de la démocratie participative.

### E. Une gouvernance fondée sur le dialogue

La Région est responsable de la mise en œuvre de ces orientations.

Des fiches actions permettront de les traduire opérationnellement.

Leur mise en œuvre et leur réussite ne dépendront toutefois pas que de la Région. Elles seront le fruit de la mobilisation de tous les acteurs socio-économiques, de leurs capacités à porter les actions dont ils ont la responsabilité et de leur capacité à travailler ensemble.

Pour en faciliter la réussite, sont proposées, ci-après, 3 modalités d'action pour :

- Le pilotage du SRDEII.
- Un partenariat renouvelé.
- Un pilotage des actions partagées.

#### LE PILOTAGE DU SRDEII

Afin de s'assurer de la bonne exécution et de la cohérence des actions qui seront engagées et de leur évaluation le moment venu il sera proposé la mise en place :

- D'une conférence régionale de développement économique et de l'emploi.
- De conférences spécialisées (ESS, tourisme, industrie, transition énergétique...).

Elles se réuniront au moins une fois par an pour faire notamment le point d'avancement du SRDEII à travers un rapport annuel d'exécution. Elles réuniront tous les acteurs socio-économiques concernés et les territoires et elles pourront proposer d'éventuelles adaptations et un ou des thèmes d'évaluation pour l'année à venir. Ces conférences seront, en matière d'économie, la concrétisation de la démarche globale de démocratie permanente engagée depuis le début du mandat par la majorité régionale.

#### **U**N PARTENARIAT RENOUVELE

La volonté de la Région de travailler selon des modes de collaboration précis et bien définis se traduira par la mise en œuvre de conventions avec ses partenaires et tout particulièrement avec les :

# EPCI ou groupements d'EPCI

La Région conventionnera avec des territoires pertinents pour mettre en œuvre une action économique commune. Tous les territoires ne se ressemblent pas et n'ont pas tous les mêmes besoins. Il est nécessaire de prendre en compte l'histoire respective de chacun d'eux, le rôle exercé par les différents acteurs de chaque territoire.

Ainsi la Région pourra passer une convention avec un EPCI ou un groupement d'EPCI. Celle-ci sera d'autant plus facilitée qu'elle reposera sur un projet local de développement économique et une animation économique propre ou confiée à un tiers (chambres consulaires...).

Elle permettra aux EPCI d'abonder ou compléter les aides régionales en faveur des commerce de l'artisanat et à la Région d'intervenir sur la création d'hébergements touristiques.

Elle précisera les interventions de la Région en matière d'aides à l'immobilier et au foncier et les coopérations à engager en matière d'animation économique et de GPECT.

#### Les chambres consulaires et la CRESS

Les chambres consulaires et la CRESS sont des partenaires centraux pour la Région de par leur capacité à faire remonter les besoins de leurs ressortissants et de leur capacité à porter connaissance et mettre en œuvre les politiques régionales au plus près du terrain.

Les conventions de partenariat établies à l'automne 2015 seront poursuivies et renouvelées afin de prendre en compte les nouvelles orientations de ce schéma.

Elles porteront plus particulièrement sur :

- La création et la transmission d'entreprises.
- L'accompagnement des entreprises dans leur développement et dans leur intégration des transitions énergétique, écologique, numérique et climatique.
- La formation et le développement des compétences.
- Le développement durable et la dynamisation des territoires.

#### Les acteurs associatifs

Au-delà des acteurs institutionnels, la Région s'appuiera pour la mise en œuvre de ses politiques sur de nombreux acteurs associatifs. Œuvrant souvent au plus près du territoire, ils disposent d'une expertise spécifique sur laquelle la Région entend continuer à s'appuyer.

#### Les Départements

La loi NOTRe permet aux Départements de poursuivre leurs aides en faveur des organisations de producteurs des filières agricoles et forestières en complétant de celles de la Région.

La Région en facilitera la mise en œuvre à travers des conventions adaptées à la réalité de chaque département et en visant la complémentarité avec ses propres dispositifs et ceux de l'Europe dans un souci de simplicité et de lisibilité pour le bénéficiaire final.

#### Régions limitrophes

Les réalités économiques dépassent dans certains domaines les frontières administratives. De même que l'échelle inter régionale peut être plus pertinente pour certaines actions. Des coopérations anciennes existent notamment avec la Région Pays-de-la-Loire dans les domaines touristique, agricole ou industriel autour notamment d'actons de promotion, de salons internationaux ou des pôles de compétitivité. Celles-ci pourront être poursuivies et étendues à d'autres Régions en fonction des besoins.

#### **UN NOUVEL OUTIL POUR UN PILOTAGE DES ACTIONS PARTAGEES**

Si la loi NOTRe a bien précisé les compétences exclusives de la Région et des EPCI, elle ne dit rien sur les compétences partagées qui restent bien présentes sur les questions d'animation de promotion et de prospection ou d'observation économique.

Afin d'assurer la cohérence des actions et de faire en sorte que leur élaboration puisse être discutée par l'ensemble des acteurs concernés, la Région proposera à ceux-ci la mise en place d'une agence de développement économique régionale unique.



Ses compétences regrouperont celles précédemment exercées par CENTRECO et l'ARITT et de nouvelles actions partagées que leur confieront ses membres.

Si le pilotage est unifié, la gouvernance sera élargie à tous les acteurs majeurs exerçant des compétences dans les champs économiques.

Son Assemblée Générale et son Conseil d'Administration seront partenariaux avec :

- La Région, les Agglomérations, les Communautés de Communes,
- Les Chambres Consulaires Régionales & la CRESS,
- L'Etat,
- Les Pôles de Compétitivités,
- Les universités et organismes de recherche,
- La BPI, la Caisse des Dépôts, La Banque de France et les acteurs bancaires
- Le CESER,

Elle comptera également des membres associés comme les Départements, les Clusters, les structures d'interface technologique et des associations oeuvrant dans le champ du développement économique.

Elle sera présidée par le Président de la Région et sera administrée par un directeur régional.

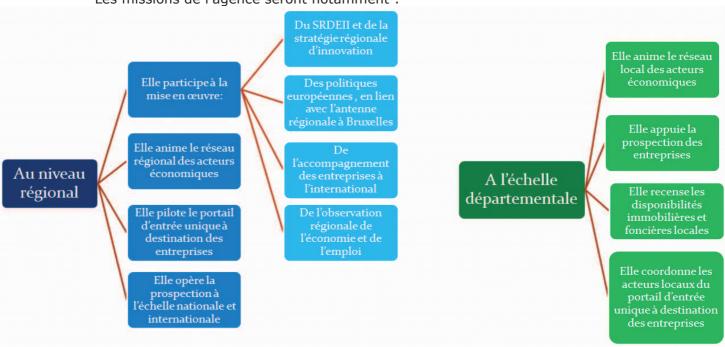
Elle sera dotée d'antennes départementales afin d'œuvrer dans la plus grande proximité avec les territoires et les entreprises. Chaque antenne sera dotée d'un coordinateur et d'une petite équipe afin d'animer, de professionnaliser et de coordonner les différents intervenants du territoire.

Elle s'appuiera sur un comité d'animation regroupant les acteurs locaux et notamment :

- La Région,
- Les Intercommunalités,
- Les chambres consulaires,
- Les clusters,
- Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche,
- Les partenaires bancaires...

Selon la volonté locale, elle pourra accueillir les agents des intercommunalités ou de toutes les structures économiques locales qui voudraient s'y investir dans une logique de coordination et de mutualisation de moyens.

Les missions de l'agence seront notamment :



Afin d'associer au mieux les membres et les bénéficiaires à la construction de son plan d'actions, elle mettra en place un comité des bénéficiaires et des comités spécialisés dans les domaines notamment de l'export, de l'innovation, de l'attractivité, de l'animation économique des territoires, de la promotion des produits régionaux, des études et de l'observation.

Dans le cadre de ce dernier domaine, elle renforcera la coordination des outils régionaux et départementaux d'observation et développera des outils d'aide à la décision adaptés aux attentes de ses membres.

**DIAGNOSTIC** 

# 1. Un environnement mondial et national marqué par de profondes mutations économique, environnementale et sociétale

 Une crise économique avec une croissance mondiale moins dynamique globalement et fortement contrastée

La période 2007-2016 aura été particulièrement marquée par un ralentissement important de la croissance mondiale suite à la crise 2008-2009. La croissance mondiale aura été en moyenne de 3.5% par an.

Parmi les économies développées, les pays de la zone euro auront été les plus touchés par ce ralentissement de la croissance marqué par une récession en 2009 puis en 2012-2013. Le taux de croissance annuel moyen n'aura été que de 0.5% /an (2.3% /an 1997-2006). En corollaire, ce sont ces pays qui ont connu la plus forte progression du taux de chômage (11% en 2015 ; 8% en 2008).

Cette période se caractérise également par un « basculement des moteurs de la croissance des pays développés vers les pays émergents ». En effet, le taux de croissance annuel moyen des pays développés a été de 1.1% /an (contre 2.5% 1997-2006) tandis que celui des pays émergents a été de 5.5% /an, soit au même niveau que la décennie précédente (5.4% /an). De même, ces économies ont contribué à + 80% de la croissance globale. Elles représentent + 59% du PIB mondial (contre – 50% en 2007). Toutefois, les taux de croissance des pays émergents déclinent depuis 5 ans. Leur contribution à la croissance mondiale sera certainement moindre dans les années à venir.

Enfin, de part un accroissement de la libéralisation des échanges, cette décennie se caractérise par une diversification des centres de croissance de la demande comme de la production, une interdépendance accrue des économies et l'importance des chaines de valeur internationales.

Globalement, de nombreuses incertitudes pèsent sur les perspectives de développement.

De même, l'instabilité géopolitique grandissante en raison de l'augmentation et de l'intensification des conflits nationaux et internationaux depuis 2014 n'est pas sans conséquence sur l'économie mondiale et sur les perspectives d'évolution et vient renforcer les incertitudes pour la prochaine décennie.

En conclusion, la croissance potentielle pourrait être moins soutenue que celle de la décennie écoulée.¹

Source France Stratégie « la croissance mondiale d'une décennie à l'autre »

Source FMI « s'adapter à une nouvelle ère avec baisse des prix des matières premières, des croissances plus modestes des pays émergents, des échanges commerciaux et des flux de capitaux

Une prise de conscience du réchauffement climatique (COP 21)

L'atmosphère de notre planète continue de se réchauffer en raison des émissions de gaz à effet de serre produites par l'activité humaine, avec des conséquences de plus en plus visibles. L'accord de Paris en date du 12 décembre 2015 traduit pour la première fois la volonté des Etats de lutter de concert contre le dérèglement climatique. Cet accord marque un tournant vers un nouveau modèle de développement. Il confirme l'objectif de maintenir le seuil d'augmentation de la température au-dessous de 2°C et fixe même pour la première fois de tendre vers 1,5°C d'augmentation afin de permettre la sauvegarde des Etats insulaires, les plus menacés par la montée des eaux.

Un nouveau cadre pour la transition énergétique

A l'instar de certains pays européens comme l'Allemagne ou la Suède et en complément de la COP 21, la France s'est elle-aussi doter d'un cadre, avec la loi de transition énergétique pour la croissance verte adoptée le 18 août 2015, afin de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et renforcer son indépendance énergétique en équilibrant mieux ses différentes d'approvisionnement. Cette loi fixe une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40 % à l'horizon 2030 et une division de ces derniers par quatre à l'horizon 2050. Elle prévoit aussi de porter la part du nucléaire à 50 % dans la production d'électricité à l'horizon 2025 et la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation énergétique finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % en 2030.

La loi définit également plusieurs axes d'intervention prioritaires :

- Le bâtiment comme secteur prioritaire (rénovation,...). Ce secteur représente à lui seul près de la moitié de la consommation énergétique de France.
- Des transports plus « propres ». Les transports sont les premiers émetteurs de gaz à effet de serre.
- La lutte contre le gaspillage, la réduction des déchets à la source et le développement de l'économie circulaire. La quantité des déchets mis en décharge devra être réduite de moitié d'ici à 2025, avec un objectif de recyclage de 55 % des déchets non dangereux en 2025 et de 70 % des déchets du bâtiment et des travaux publics en 2020.
- Le développement des filières renouvelables. La part des énergies vertes devra plus que doubler d'ici à 2030. Elles fourniront alors 40 % de l'électricité, 38 % de la chaleur et 15 % des carburants. Toutes les filières sont concernées. Aux côtés de l'éolien, du solaire, du bois ou des énergies marines, 1 500 projets de méthanisateurs sont prévus.

Enfin, la loi modernise les plans climat énergie territoriaux existants, en recentrant leur gouvernance sur l'échelon intercommunal et en complétant leur contenu avec un volet sur les enjeux de la qualité de l'air.

#### Un décrochage de l'industrie française

La France connaît depuis 10 ans une baisse de son potentiel industriel. La part de l'industrie dans la Valeur Ajoutée, en France, continue de diminuer en passant de 21.5% en 2005 à 19.4% en 2014. L'âge moyen des outils de production est élevé et s'élève à 19 ans en France pour 10.5 en Italie et 9 en Allemagne. L'équipement en robot, quant à lui, est relativement faible avec une vente de robot à hauteur de 2 952 en France pour 4 402 en Italie et 17 528 en Allemagne2.



Une balance commerciale toujours déficitaire mais qui tend vers des niveaux

En terme d'emploi, la part de l'emploi manufacturier dans l'emploi salarié total se resserre avec un taux de croissance annuel moyen de -0.9% /an.

 Une explosion des échanges numériques et des réseaux sociaux (émergence économie collaborative, industrie, tourisme)

L'avènement de l'informatique couplé à Internet à la fois dans la sphère personnelle et professionnelle a bouleversé le monde. Tout est devenu accessible en un clic. Le numérique impacte notre quotidien : ordinateur, smartphone, GPS, wifi, domotique, réseaux sociaux avec Facebook, Twitter, LinkedIn... Le rapport au temps et à l'espace change et s'accélère. Les mails et surtout les réseaux sociaux modifient les rapports professionnels, familiaux et amicaux. Les objets connectés sont aussi en train de changer les modes de vie. Le smartphone s'impose progressivement dans la vie domestique (sécurité et confort du logement, suivi médical personnalisé, programme alimentaire diététique, programme sportif, consommation de biens culturels...).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Source Alliance

Les modes de consommation évoluent : près de 60% des consommateurs français réalisent des achats en ligne avec un taux de croissance de 6% par an depuis 2009. 90% des voyageurs choisissent leur séjour de vacances par Internet, le taux de pénétration des réservations en ligne a dépassé 45% en 2013. Ces évolutions influent sur le développement d'une économie collaborative aujourd'hui en plein essor avec la création de plateformes d'échanges de biens et de services entre particuliers sans recherche de profit mais aussi de plateformes d'offres commerciales. Elle se développe dans tous les secteurs d'activité : logement, transport (blablacar,...), alimentation, habillement, enseignement, entr'aide (bricolage,...)... Dans le tourisme, l'économie de partage touche tous les services touristiques. Selon l'étude TCI Research 2015, + d'un visiteur étranger sur quatre en séjour en France a eu recours à une plateforme de partage. S'agissant du marché français de l'Entertainment (musique, vidéos, jeux vidéos, livres...) qui s'établissait à 7.2 milliards d'euros en 2014, il est intéressant de constater que les achats dématérialisés étaient encore en hausse de 6% et représentent plus d'1.13M€ sur cette même année.

Les technologies numériques ont, certes, eu un impact déterminant dans la croissance de l'économie collaborative mais également la crise économique et financière, les particuliers étant à la recherche d'économies et de revenus complémentaires. L'économie collaborative tend à faire évoluer le modèle socio-économique et concurrence les activités traditionnelles.

Ces technologies numériques impactent également le mode de production de l'industrie en permettant une communication instantanée, en continu et intégrée des données de gestion de la production et des services ainsi que la possibilité de disposer de systèmes de traçabilité des pièces produites.

#### 2. La Région Centre-Val de Loire en 10 points

 Une région au périmètre inchangé, bien connectée et à l'identité renforcée

Avec la réforme territoriale, l'organisation territoriale a été complètement bousculée et modifiée. La loi NOTRe confie désormais aux Régions, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la responsabilité du développement économique sur leur territoire et la loi du 16 janvier 2015 a modifié la délimitation des régions faisant passer leur nombre de 22 à 13. Le périmètre de la région Centre-Val de Loire est, quant à lui, resté inchangé, ce qui permet aujourd'hui à la Région de renforcer son identité dont une première étape avait été franchie avec l'adoption du nom « Centre-Val de Loire » en fin d'année 2014. Cette identité construite, identifiée, lisible est un atout pour la Région dans un contexte de reconstruction et de recherche d'identification par les autres régions en pleine fusion.

De plus, la région Centre-Val de Loire se situe au carrefour de plusieurs dynamiques d'échanges et de coopérations avec l'Espace Nord-Ouest européen et notamment l'Ile-de-France, le grand Ouest avec toute la façade Atlantique et enfin l'espace central. Grâce à son réseau d'infrastructures, la région s'avère bien connectée à ces espaces, aux principales capitales régionales ainsi qu'au cœur de l'Europe. Elle se situe à 1h de Paris, à 3h des principaux pôles économiques européens. Elle bénéficie d'un réseau autoroutier Nord/ Sud /est / Ouest qui continue de se développer (A19, A85...) et d'équipements structurants avec des lignes TGV, un aéroport international de passagers à Tours et un aéroport international de fret à Châteauroux.



 Un réseau de villes dense, sans grande métropole et des disparités territoriales qui se creusent

La force de la région Centre-Val de Loire vient de son réseau de villes dense coordonné et maillé. En effet, la région est dotée d'un nombre importants de villes, qui se répartissent de manière relativement équilibrée sur le territoire. Ces dernières forment un ensemble multipolaire permettant ainsi aux différents espaces de bénéficier de plusieurs niveaux de centralité.

Cet espace multipolaire repose sur deux grandes agglomérations, Tours et Orléans avec des fonctions et des équipements de niveaux métropolitains comme l'université, un centre hospitalier régional, un centre de congrès... s'articule autour de six autres agglomérations à savoir Bourges, Chartres, Blois, Châteauroux, Montargis et Dreux et se coordonne avec les 16 pôles de centralité structurants des bassins d'emploi régionaux.

Toutefois, avec la crise, des disparités territoriales s'accentuent :

- Le dynamisme de l'axe ligérien avec le développement d'une économie résidentielle, renforcée par les ménages résidents sur cet axe et travaillant en région parisienne, une industrie à forte valeur ajoutée notamment dans les secteurs pharmaceutique et cosmétique.
- Le nord de la région caractérisé par deux aires en forte restructuration :
  - ✓ Les territoires du Perche avec une très forte caractéristique industrielle, un chômage au niveau de la moyenne régionale mais qui se dégrade plus rapidement et ayant subi de nombreuses restructurations (FLEXTRONICS, VIVENDI, THYSSENKRUPP, ARMEE ...).
  - ✓ Les territoires de la grande couronne francilienne comprenant les zones d'emploi de Dreux, Pithiviers, Montargis et Gien, avec un taux d'emploi en baisse et une part d'emploi industriel toujours extrêmement importante (près de 37 % à Gien, 31 % à Pithiviers). Ces territoires affichent néanmoins un important dynamisme démographique, en attirant des salariés franciliens qui compensent le vieillissement de la population. Ces territoires sont en capacité également d'attirer des activités industrielles à proximité du bassin de vie de l'Ile-de-France.
- Le sud de la région rencontre des difficultés : faible densité de population couplée à un vieillissement de la population accéléré par un solde démographique négatif, des taux de chômage et de pauvreté élevés, un faible niveau de formation et de qualification de la population.
  - Une économie de plus en plus tertiaire mais qui reste marquée par un poids important des activités agricoles et industrielles

#### Une économie impactée par la crise mais qui maintient sa compétitivité

En 2013, la région Centre-Val de Loire produit 3,3 % des richesses nationales contre 3,7 % en 2005. La crise économique a fortement impacté l'économie régionale, comme le reste de la France.

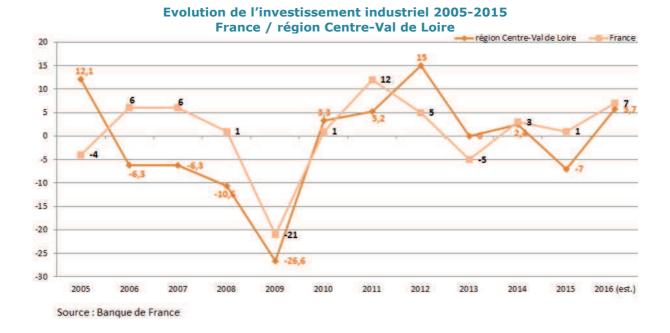
Produit Intérieur Brut 2005-2013 France / région Centre-Val de Loire

	Région Centre-Val de Loire			France métropolitaine			
	2005	2011	2013	2005	2011	2013	
PIB en millions d'euros	61 968	65 173	68 999	1 696 144	1 907 145	2 074 780	
TCAM 2005-2013		+ 1,4 %/an		+2,6 %/an			
TCAM 2005-2011		+ 0,8 %/an		+ 2 %/an			
PIB par habitant en euros	25 005	25 571	26 803	27 723	29 574	32 084	
TCAM 2005-2013		+0,9 %/an			+1,8 %/an		
TCAM 2005-2011		+ 0,4 %/an			+ 1,1 %/an		

<sup>\*</sup> TCAM : Taux de Croissance Annuel Moyen Source : centréco INSEE, Comptes régionaux base 2010

Avec un PIB par habitant de 26 803 euros, la région Centre-Val de Loire se place dans la moyenne française (7<sup>ème</sup> rang). La Région reste compétitive.

Après une chute record de 26,6 % en 2009, l'investissement des entreprises industrielles est reparti à la hausse dès 2010. Les hausses les plus marquées ont été observées dans le secteur des matériels de transport (+14,2 %) et l'industrie agroalimentaire (+10 %).



o Des emplois dans les services en croissance : marchand et non marchand.

L'emploi salarié a augmenté de 4% en moyenne par an dans les activités de service sur la période 2003-2013. Toutefois, une stabilisation s'effectue à partir de 2010, avec une légère reprise en 2015. Cette évolution ne vient pas compenser la perte des emplois industriels et agricoles avec une baisse globale des emplois salariés de - 1.5% sur 2003-2013.

Evolution des emplois salariés en Centre-Val de Loire 2003- 2013

	Centre-Val de Loire			
	,			
	emplois 2013 évolution total			
	(nombre)	2003-2013 (%)		
Agriculture	12 333	- 3,6		
Industrie	151 504	- 21,4		
Construction	56 220	1,9		
Services marchands	378 789	4,0		
Services non marchands	300 095	4,4		
Ensemble	898 941	- 1,5		

Source: Insee, Estel 2003-2013 - données au 31.12

**≥ Les activités de services sont créatrices d'emploi mais à un rythme inférieur à la moyenne nationale.** 

L'emploi salarié dans les services

·	Centre-Val de Loire		
	emplois 2013 (nombre)	Evolution 2003-2013 (%)	
Services marchands	378 789	4,0	
Commerce	183 266	- 3,0	
dont commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	109 294	- 1,9	
transports et entreposage	48 324	- 7,7	
hébergement et restauration	25 648	2,0	
Information et communication	14 093	- 7,6	
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	95 087	9,2	
dont activités financières et d'assurance	28 647	5,4	
activités juridiques, comptables et de gestion	21 422	12,0	
activités de services administratifs et de soutien	63 777	9,2	
Autres activités de services	51 035	28,4	
dont activités des ménages en tant qu'employeurs	24 755	46,2	
Services non marchands	300 095	4,4	
Administration publique	110 704	0,2	
Enseignement	56 348	- 7,7	
Activités pour la santé humaine	54 411	7,8	
Hébergement médico-social et social et action sociale sans hébergement	78 632	20,3	

Source: Insee, Estel 2003-2013 - données au 31.12

<u>✓ La croissance des emplois dans les services non marchands</u> est essentiellement portée par les activités pour la santé humaine (+ 8%) et surtout par les hébergements médicosociaux et action sociale sans hébergement (+ 20%).

Avec 208 866 emplois salariés, la fonction publique représente 70% des emplois des services non marchands. Les emplois dans la fonction publique se répartissent de la manière suivante : 42% dans la fonction publique d'Etat, 33% dans la territoriale et 24% dans l'hospitalière. Le taux de féminisation est plus élevé que la moyenne nationale avec 63.4% contre 61.9%, surtout dans l'hospitalière (80.6% contre 77,7%).

<u>✓ La croissance des emplois dans les services marchands</u> est, quant à elle, essentiellement portée par le développement des services liés aux activités de ménage, et ce en lien avec les incitations fiscales pour les services à la personne, une part plus élevée de personnes âgées en région et un taux d'activité féminin élevé. Le taux de croissance de ces emplois est de 38% pour 2007-2013 en région alors qu'il diminue de 12% en France de province.

Pour le secteur de la banque et assurance, sur la période 2007-2013, le taux de croissance, + 7%, est supérieur à celui de la France de de province.

Quant au secteur du commerce et réparation automobile (12% des emplois régionaux), il perd des emplois, du fait de la moindre consommation des ménages. Le secteur du transports et entreposage perd des emplois (-8% contre -3% pour la France de province).

o Une industrie diversifiée mais qui perd des emplois

si le secteur tertiaire est toujours le principal créateur de valeur ajoutée avec 72 % de la valeur ajoutée totale produite en région, en 2013, l'industrie occupe une place supérieure à la moyenne nationale puisqu'elle produit 19 % de la valeur ajoutée totale (5 points de plus que la moyenne nationale).

Valeur ajoutée brute par branche d'activité 2005-2013 France / région Centre-Val de Loire

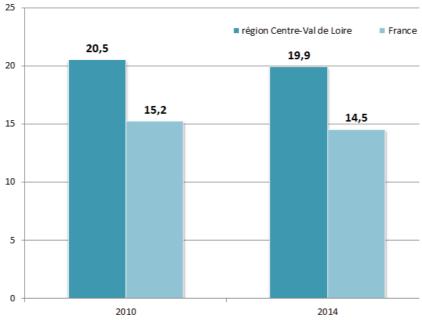
	Région Centre-Val de Loire			France métropolitaine			
	2005	2008	2013	2005	2008	2013	
Agriculture, sylviculture, pêche	3,8	2,8	2,5	2,3	1,7	1,7	
Industrie	19,1	19,2	19	15,1	14,4	14	
Construction	6,6	7,1	6,5	5,7	6,4	6	
Tertiaire	70,5	70,9	72	76,9	77,5	78,3	
Total (en millions d'euros courants)	54 999	59 457	61 904	1 512 754	1 762 241	1 861 444	
TCAM* 2005-2013 TCAM* 2008-2013		+ 1,5 % / an + 0,8 %/an		+ 2,6 %/an + 1,1 %/an			

en % par branche

\* TCAM : Taux de Croissance Annuel Moyen Source : INSEE, Comptes régionaux base 2010

# $_{\text{2s}}$ En terme de part de l'emploi industriel dans l'emploi régional, la Région se classe $5^{\grave{\text{e}}\text{me}}$

Part de l'emploi industriel dans l'emploi salarié total



Source : Accoss (dernières données disponibles)

Pour autant, l'industrie régionale perd plus d'un emploi salarié sur 5 en 10 ans, avec une aggravation à partir de 2008. Ce **recul est plus important que la France de province** (-21.3% contre -18.2%) avec des secteurs plus impactés comme le caoutchouc et plastique, la fabrication de matériel de transport, la métallurgie et la pharmacie.

emploi salarié industriel

nombre, %

	Centre-	·Val de Loire	France de province
	emplois	évolution totale	évolution totale
	2013	2003-2013	2003-2013
Industrie	151 504	- 21,4	- 18,2
dont fabrication de denrées alimentaires, de boissons et			
de produits à base de tabac	19 102	- 11,1	- 8,3
travail du bois, industries du papier et imprimerie	9 596	- 35,1	- 29,1
industrie chimique	6 820	2,2	- 20,1
industrie pharmaceutique fabrication de produits en caoutchouc et en	8 570	- 8,6	- 0,1
plastique, autres produits minéraux non métalliques	18 680	- 25,8	- 21,7
métallurgie et fabrication de produits métalliques	19 079	- 18,5	- 20,4
fabrication de machines et équipements	12 544	- 14,4	- 16,2
fabrication de matériels de transport	11 280	- 41,1	- 18,0
production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	10 109	- 0,7	- 3,2
production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	6 625	5,2	12,4

Source: Insee, Estel 2003-2013 - données au 31.12

Cependant, plusieurs secteurs emblématiques de l'attractivité régionale sont créateurs d'emploi comme la chimie, alors que ce secteur en France de province perd 1 emploi sur 5, la production et distribution d'eau, l'assainissement et la gestion des déchets.

Enfin, la région Centre-Val de Loire conserve des places remarquables dans les domaines de :

- 1. L'industrie cosmétique (1<sup>er</sup> rang national).
- 2. La production pharmaceutique (2<sup>ème</sup> rang).
- 3. La production de caoutchouc industriel (2<sup>ème</sup> rang).
- 4. La production d'électricité (3<sup>ème</sup> rang).

Avec 4 réacteurs nucléaires et un parc éolien en forte croissance (4<sup>ème</sup> rang).

 Une agriculture puissante et variée mais fortement soumise aux aléas climatiques et économiques

Si l'économie de la région est tournée vers l'industrie, **l'agriculture marque** fortement l'économie du territoire avec 2.5% de la Valeur Ajoutée (contre 1.7% pour la France). La région Centre-Val de Loire est une grande région agricole. Grande par sa surface agricole utile, la 6<sup>ème</sup> de France et grande par ses productions. Elle est la 3<sup>ème</sup> région productrice de grandes cultures en France (3<sup>ème</sup> en blé et 1<sup>ère</sup> en oléagineux en 2013).

L'agriculture régionale a quelques filières d'excellence comme :

- Sa filière semences (2<sup>ème</sup> région pour la production de semences et plants certifiés, 36% des semences potagères et florales nationale).
- Elle est leader sur certaines productions légumières : production légumière diversifiée tant sur le plan des types de production, maraîchage, légumes de plein champs, légumes d'industrie, production sous serre verre, que sur le plan des circuits de commercialisation et de la structuration ; la région se

- caractérise par des productions d'importance significative au niveau national : betteraves rouges (60%), lentilles (40%), oignons de couleur (25%), concombres (12%), asperges (13%).
- Et horticoles : La filière horticole régionale se répartit de façon assez équilibrée entre horticulture et pépinières. Elle se caractérise par la présence d'entreprises spécialisées en production de jeunes plants. Cette diversification permettait, avant regroupement des régions, à la région Centre Val de Loire de se situer au 3<sup>ème</sup> rang des régions françaises pour les surfaces en pépinières florales, 4<sup>ème</sup> pour la bulbiculture et 7<sup>ème</sup> pour les surfaces de plantes à massifs,
- La région concentre 60% de la production de fromages de chèvre sous Appellation d'Origine Protégée.
- La production biologique est fortement représentée dans certains territoires viticoles et représente plus de 25% des surfaces en Loir-et-Cher et en Indre-et-Loire, et jusqu'à 50% en AOC Montlouis.

Cette agriculture puissante ne s'est pas encore accompagnée de l'émergence d'une industrie agroalimentaire forte. Enfin, bien que la région soit une des premières régions agricoles, l'agriculture reste dépendante des évolutions de la politique européenne, des accords de libre-échanges en cours de négociations mais reste aussi fortement soumise aux aléas climatiques comme l'ont démontré les inondations et les conditions climatiques exceptionnelles de printemps 2016.

En termes d'emploi, les effectifs agricoles ont chuté de 13% sur la période 2003-2013 mais tendent à se stabiliser depuis 2010.

 Le commerce et l'artisanat, le BTP : des secteurs essentiels à la vie et à l'attractivité des territoires

Les différents territoires de la région bénéficient du dynamisme des artisans et des commerçants. A lui seul, l'artisanat compte près de 43 000 établissements, 78 660 salariés et représente 9,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Entre 2010 et 2014, l'artisanat a gagné 6 000 entreprises mais a perdu 6 000 salariés. En 2014, l'artisanat compte 8 000 microentreprises, contre 1 000 en 2010. Le bâtiment et les services sont les deux activités artisanales principales de la région. Elles concentrent 2/3 des établissements et près de 3/4 des emplois affiliés à l'artisanat.

Le BTP représente 52 713 salariés en 2014, soit 4,4 % des salariés du BTP français et 18 461 entreprises, soit 3,4 % des entreprises du BTP français, dont 17 014 entreprises dans le bâtiment et 1 447 entreprises dans les travaux publics. En termes d'emplois, après une période de croissance, l'emploi salarié dans la construction est également affecté par la crise (contraction de la commande publique, crise du marché immobilier) et depuis 2007 subit la perte d'un emploi sur dix.

Avec plus de 900 entreprises, dont 45 labellisées "Entreprises du patrimoine vivant", l'artisanat d'art occupe une place de choix dans l'économie de la région Centre-Val de Loire et démontre une diversité et une richesse importantes en matière de savoirfaire. 36 % de l'artisanat d'art régional concernent le travail du bois, 19 % la bijouterie-joaillerie et 10 % les arts graphiques. En outre, la région Centre-Val de Loire compte 4 pôles artisanaux :

- La Cité de l'Or (Cher),
- Le Centre international du Vitrail (Eure-et-Loir),
- Le Centre Céramique contemporaine La Borne (Cher),

La Coopérative de Vannerie de Vilaines (Indre-et-Loire).

Avec 14 204 établissements dont 4 630 commerces alimentaires et près de 64 000 salariés, le commerce de détail joue un rôle essentiel dans la vie et l'aménagement des territoires notamment en raison de son impact sur l'emploi et sur le maintien du lien social surtout dans les milieux ruraux. 18% des communes sont dépourvues de tout commerce. Il s'agit quasi-exclusivement de communes de moins de 500 habitants.

#### o Une forte présence de l'Economie Sociale et Solidaire

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS), d'après l'observatoire de l'ESS en région Centre-Val de Loire,<sup>3</sup> regroupe 11% des établissements employeurs avec 9 307 établissements et représente désormais 10,5 % des effectifs salariés avec 85 272 emplois pour une moyenne nationale s'élevant à 10.46%.

La taille moyenne dans l'ESS est de 8,1 ETP par établissement contre 7,1 ETP pour le reste du secteur privé hors ESS. Près de 80% des structures ont moins de 10% des salariés. Les entreprises de + 50 salariés se situent essentiellement dans les secteurs des activités financières et d'assurance, l'action sociale et l'enseignement. Il est à noter que l'action sociale concentre à elle seule 39% des PME de l'ESS.

Les associations sont majoritaires dans l'ESS avec 81% des établissements employeurs et 74% des effectifs salariés de l'ESS. Les coopératives, quant à elles, représentent 14% des établissements employeurs et 15% des effectifs.

En termes d'emploi, entre la fin 2000 et la fin 2014, **l'emploi dans l'ESS a progressé de +26%** soit de plus de 15 000 postes salariés. Avec + 36 000 salariés, l'action sociale est le secteur le plus employeur de l'ESS et représente 43% de ses effectifs. Viennent ensuite le secteur des activités financières et d'assurance (14% des emplois de l'ESS), l'enseignement (13%), le soutien aux entreprises (6%), la santé (4%), le commerce (4%), le sport et loisirs (1%) et les arts/spectacles (1%).

#### o Un tourisme de culture et de nature

Le tourisme constitue une activité essentielle au rayonnement et à l'attractivité de la région à l'échelle nationale et internationale grâce à son patrimoine naturel et culturel. Egalement facteur de développement économique, il génère autant de retombées économiques en région que l'agriculture, soit environ 3 milliards d'euros en terme de consommation et représente 4,4% du PIB régional.

Avec + de 9 millions de visiteurs par an pour les sites et monuments dont 3,5 millions dans les 14 sites de la démarche d'Excellence des Grands Sites, la clientèle vient donc en priorité pour la visite des châteaux mais elle apprécie également la région pour la richesse de son patrimoine naturel et sa gastronomie.

La clientèle française représente 69% de la clientèle touristique régionale, avec un poids important de franciliens (27%). Les Allemands, Néerlandais, Britanniques et Belges sont les principales clientèles étrangères séjournant en région Centre-Val de Loire.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> ATLAS de l'ESS en RCVL Edition 2016

Contrairement à une idée reçue, la région n'est pas une destination de passage mais bien la destination principale du séjour (9 cas sur 10). Les touristes séjournent en moyenne 5,6 nuits et dépensent 65€/j/pers (78€ pour les étrangers et 59€ pour les Français). Destination de séjour ne veut pas forcément dire « sédentaire ». En effet, près du tiers des séjours sont réalisés par des touristes itinérants, c'est-à-dire logeant dans différents lieux ou modes d'hébergement en région. Ce phénomène s'accroit et impacte positivement la durée de séjour et les retombées économiques.

Avec 8,7 millions de nuitées par an, l'hôtellerie, l'hôtellerie de plein-air et les résidences de tourisme sont les modes d'hébergement les plus utilisés par la clientèle (59% des séjours marchands). Les hébergements touristiques sont très concentrés sur les 3 départements ligériens qui représentent 68% de la capacité d'accueil.

La région propose aujourd'hui + de 3 500 km d'itinéraires vélo balisés et 470 prestataires accueil vélo. Cette offre a permis une hausse de la fréquentation de la Loire à vélo et le tourisme à vélo représente aujourd'hui plus de 18% des séjours en région (25% pour les étrangers). Cette activité génère plus de 21 M€ de retombées économiques par an sur les territoires concernés.

En termes d'emploi, le tourisme représente 3,5 % de l'emploi régional, soit 32 700 emplois dont 29 000 emplois salariés. Les effectifs progressent dans le secteur Culture et Loisirs. A contrario, ils baissent dans l'hôtellerie et la restauration même s'ils restent les deux plus gros employeurs dans le tourisme. Les emplois s'avèrent essentiellement féminin (2/3) et plutôt jeunes (3/4 moins de 46 ans).

o Une économie numérique en développement rapide

Au cœur de la révolution technologique, l'économie numérique est en pleine croissance et représente aujourd'hui en région 4 648 entreprises et 20 000 emplois.

Pour accompagner cette transition numérique, des démarches sont d'ores et déjà engagées au niveau des territoires avec :

### - <u>La démarche French Tech</u>:

L'initiative conjointe French Tech Loire Valley portée par les agglomérations d'Orléans et de Tours et soutenue par la Région se diffuse à l'ensemble du territoire régional avec des initiatives sur Blois (Loir-et-Cher Tech), Bourges... Cette dynamique, basée sur un grand mouvement de mobilisation collective, continue à fédérer les énergies pour la réalisation de cette démarche dans la région.

Deux lieux « Totems » incarnent la French Tech Loire Valley : les anciens locaux de l'imprimerie MAME et le LabO (anciens bâtiments de FAMAR). L'objectif stratégique est à la fois de ressourcer l'économie traditionnelle et d'émerger sur le plan international. L'ambition est de devenir un laboratoire d'expérimentation et de pré-industrialisation, vivant et ouvert à l'international, positionné sur les axes de spécialisation tels que : les objets connectés et le sur-mesure industriel, les biomédicaments et la santé personnalisée, les nouveaux services numériques pour le tourisme patrimonial, le e-commerce, l'innovation sociale et les nouveaux usages du numérique, l'agriculture 3.0 et l'écotechnologie et la Cosmétique. Ces deux dernières thématiques sont tout particulièrement portées par les associations Agreen Tech Valley, les champs du possible et la démarche chartraine « Beauty French Tech ».

#### - Le développement des Tiers-lieux :

La nécessité de développer et de diversifier les usages du numérique pour répondre aux enjeux de la transition numérique a suscité la multiplication des tiers-lieux c'est-à-dire des espaces autour d'une idée, d'un lieu, d'une dynamique de rencontre et de créativité. La volonté de coopérer et le partage de compétences favorise l'émergence d'écosystèmes locaux du numérique, de communautés créatives. La région dispose déjà de 10 Fablabs et de 9 espaces coworking soit 19 Tiers-lieux comme Centre&Tic, e-commercentre, Adirc, les Webschools, la Cantine Bêta...

# Un tissu économique régional riche et diversifié composé principalement du PME

Riche de près de 216 200 établissements, le tissu économique se compose, sans surprise, de 99 % de PME de moins 50 salariés. 69,5% des établissements n'ont pas de salariés.

L'industrie et le tertiaire marchand représente près de 70% des établissements, le tertiaire non marchand 15% et l'agriculture 16%.

Une soixantaine d'entreprises industrielles, dont le siège est en région Centre-Val de Loire, sont des ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire) ce qui représente 110 établissements et + 24 000 emplois.

Répartition des établissements par taille de salariés

	Repartition des établissements par tame de salaries							
Région	Tertiaire non marchand*	Industrie + tertiaire marchand** total a+b+c+d+e	Industrie (a)	Commerce de détail, commerce de gros Réparation automobile (b)	Autres services (c)	Transport, logistique (d)	Hôtellerie restauration (e)	agriculture
0 salarié	21 062	101 705	7 490	22 961	63 004	2 487	5 763	27 560
1 à 10 salariés	7 616	39 564	4 425	11 395	17 744	1 323	4 677	5 362
10 à 49 salariés	3 562	6 977	1 590	1 896	2 147	681	663	143
Total établissements <50	32 240	148 246	13 505	36 252	82 895	4 491	11 103	33 065
50 à 199 sal	871	1 277	469	258	336	177	37	16
200 à 499 sal	128	229	103	37	65	23	1	1
500 et +	56	52	30	0	15	7	0	-
Total établissements* (toutes tailles)	33 295	149 804	14 107	36 547	83 311	4 698	11 141	33 082
part des <50 sur total ets	96,80%	98,90%	95,70%	99,20%	99.5%	95,60%	99.6%	99,94%

Source insee sirene 2015 \*Il s'agit du total des établissements pour lesquels les effectifs sont connus. A noter qu'environs 5% des établissements référencés dans la base SIRENE de l'INSEE ne sont pas rattachés à une tranche d'effectifs.

**Tertiaire non marchand** regroupe uniquement l'Administration publique, l'Enseignement et les activités de la Santé humaine et de l'action sociale / **Tertiaire marchand** = services, commerce de détail, commerce de gros, réparation automobile, transport logistique et hôtellerie-restauration

#### Répartition des emplois par secteur :

Tous ces établissements représentent **994 539 emplois salariés et non-salariés** sur le territoire dont 90% d'emplois salariés. 74% des emplois salariés et non-salariés sont dans le tertiaire, 16% dans l'industrie et 3.4% dans l'agriculture.

**Emploi total : salariés et non-salariés** 

	Centre-Val de Loire				
	emplois 2013 nombre	Part %			
Agriculture	34 108	3,4%			
Industrie	157 199	15,8%			
Construction	68 032	6,8%			
Service marchands	421 892	42,4%			
Service non marchands	313 308	31,5%			
Ensemble	994 539	100,0%			

Source Insee Analyse sept 2015 CVL données 2003-2013

Diversifiée et multisectorielle, l'économie de la région est composée néanmoins de filières clef :

- Sous-traitance industrielle
  - Fortement présente dans trois secteurs d'activité prépondérants à savoir la mécanique & travail des métaux, plasturgie et le caoutchouc, elle est positionnée sur trois marchés principaux : l'aéronautique, l'automobile et l'agroalimentaire.
- Parfums- cosmétique,
- Pharmacie,
- Equipements médicaux,
- Transport-logistique.

La région dispose par ailleurs de 4 sièges de Pôles de compétitivité (Cosmetic Valley, S2E2, Elastopôle, DREAM), et également des liens avec 3 pôles des Pays-de-la-Loire (Végépolys, Atlanpôle biothérapie et EMC2) et de 10 clusters (Aérocentre, ARIAC, NEKOE,...). Cette dynamique facilite l'émergence de programmes collaboratifs de recherche et le développement des synergies.

Enfin, dans le domaine agricole, la Région a réussi à structurer les 14 filières régionales autour d'un plan d'action adapté à leurs enjeux avec les CAP Filières.

# Une dynamique entrepreneuriale et de coopérations favorable

Hausse des créations d'entreprises

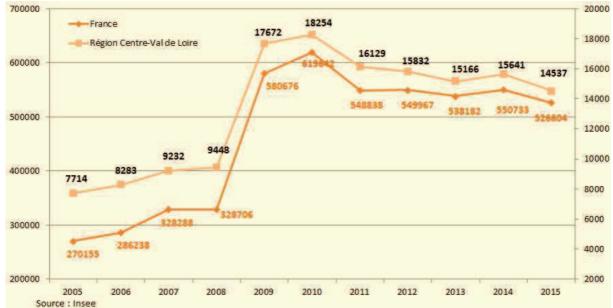
Après 4 années de baisse, les créations d'entreprises sont reparties à la hausse en 2014, hausse plus importante au niveau régional que national (+2,9 % contre +2,6 %). Ces bons résultats sont dus à une croissance plus forte des créations d'entreprises individuelles, et plus particulièrement des autoentrepreneurs.

Au cours des 3 premiers trimestres 2015, la création d'entreprises a cependant manqué de dynamisme mais le repli a été moins marqué en région que nationalement et est uniquement le fait de la baisse des créations de microentreprises.

Avec un taux de création de 13.4% en 2014, la Région se situe au 7<sup>ème</sup> rang et se trouve légèrement inférieur à la France de province (13,8%).

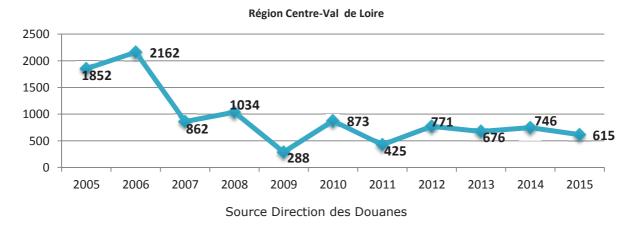
#### Créations d'entreprises 2005-2015 (en unités)

Source : Insee Centre-Val de Loire centréco



- Une région ouverte aux échanges et attractive
  - o Une balance commerciale excédentaire

Une balance commerciale excédentaire avec 3 produits phares.



<u>Evolution de la BC</u>: Le commerce extérieur de la région Centre-Val de Loire a progressé en 2015 (18,79 milliards d'euros), après deux années de repli. Sur la période 2010-2015, les exportations ont, toutefois, progressé au rythme moyen de + 4,1 % / an, contre + 4,6 % / an, pour les importations.

En 2015, la région Centre-Val de Loire représente 4,2 % des exportations de la France et 3,65 % des importations (année 2015).

La balance commerciale 2013 des produits agricoles est positive avec + 177 000 000 euros contre - 514 000 000 € pour les produits IAA.

<u>Les exportations</u>: produits pharmaceutiques, parfums/cosmétiques, machines et équipements.

Les exportations régionales sont fortement concentrées avec 3 principaux produits qui canalisent près de la moitié des exports de la région Centre-Val de Loire. Les produits pharmaceutiques totalisent 22,9 % des exportations régionales. Les parfums et cosmétiques et les machines et équipements d'usage général (équipements de production, turbines) viennent ensuite.

# La région Centre-Val de Loire est la 2<sup>ème</sup> région française exportatrice de produits pharmaceutiques et de parfums et cosmétiques.

<u>Les pays</u>: Les échanges de la région Centre-Val de Loire sont principalement réalisés avec l'Union européenne qui concentre 69,9 % des exportations (dont 52,6 % sur la zone euro) et 70,7 % des importations (dont 57,1 % sur la zone euro) au cours des 4 derniers trimestres. L'Allemagne est le principal client de la région devant la Belgique et le Royaume-Uni. Hors Europe, les Etats-Unis se classent au  $6^e$  rang des principaux clients et la Chine au  $9^e$  rang.

o Un territoire attractif pour les investissements internationaux

En 2015, la région Centre-Val de Loire compte 517 établissements à capitaux internationaux, de 35 nationalités différentes, employant plus de 52 660 salariés. Sur ces 517 établissements, plus de 360 sont des établissements à caractère industriel représentant près de 45 000 emplois<sup>4</sup>.

Le continent européen est le principal pourvoyeur de capitaux étrangers en région Centre-Val de Loire, puisqu'il concentre 51,8 % des emplois et 56,3 % des établissements à capitaux étrangers identifiés. Les Etats-Unis demeurent toutefois le 1er pays investisseur avec 128 établissements et 17 099 salariés. Toutefois, la présence de la Chine et du Maghreb s'intensifie depuis 2013.

Les capitaux étrangers sont particulièrement présents dans les activités emblématiques de la région Centre-Val de Loire. Ainsi, l'automobile, la santé, l'électronique, la mécanique-travail des métaux et la logistique concentrent 50 % des établissements à capitaux internationaux recensés et 58 % des effectifs salariés.

#### Une dynamique favorable en matière de recherche et d'innovation

o Une recherche reconnue mais insuffisamment valorisée

Les dépenses en recherche et développement effectuées en région Centre-Val de Loire représentent 1.6% du PIB régional, ce qui place la région au 7<sup>ème</sup> rang.

# ≥ Les entreprises effectuent 72% de la DIRD contre 63% au niveau France de provinces.

Soit 1.6% du PIB régional (contre 1.9% en France de Province) soit le 7<sup>ème</sup> rang devant la Nouvelle Aquitaine, le Grand Est, Pays de Loire et Hauts de France.

**La part des chercheurs au sein des entreprises est beaucoup plus élevée en Région qu'en France de province (65.9% contre 59%⁵).** 

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Etudes Centréco

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Source Mesner-DGESIP/DGRI-SIES-Direction du pilotage Etudes et statistiques

Une recherche publique reconnue par le Programme d'Investissements d'Avenir qui a labellisé de nombreux projets portés par des laboratoires de la région, notamment dans les domaines de la santé, de l'énergie et des matériaux, et des sciences de la Terre, de l'environnement et de l'espace.

o Une croissance significative des entreprises innovantes

<u>Une forte hausse des entreprises innovantes</u>: Lors de l'élaboration de sa stratégie régionale d'innovation SRI-SI, en 2013, la Région comptabilisait près de 500 entreprises innovantes, elle en dénombre aujourd'hui 1462<sup>6</sup> (juin 2016) **soit + 95% en 3 ans**.

En terme de dépôt de brevet :  $652 \text{ brevets}^7$  ont été déposés entre 2010 et 2013 par 219 entreprises régionales différentes dont :

- 161 PME
- 34 ETI
- 17 groupes
- 4 établissements de recherche publique
- 1 association
- 2 autres

En 2014, la dynamique se poursuit. Entre 2013 et 2014, les demandes de brevets publiées par les inventeurs par la voie nationale ont évolué de + 2.6% tandis qu'au global elles ont diminué de 1.9%. Le Loiret et l'Indre et Loire comptabilisent le plus grand nombre de demandes de brevets publiés par les inventeurs tandis que le Cher et le Loiret-Cher voient leurs demandes diminuer avec respectivement -21.6% et - 23.8%.

Les principaux domaines technologiques de demandes de brevets publiées par les inventeurs, en 2014, sont par ordre d'importance :

- 1. machines, mécanique transport
- 2. électronique, électricité
- 3. chimie
- 4. instrumentation

Top 10 des entreprises régionales ayant déposé des brevets entre 2010 et 2013

Nom	Catégorie	Nombre de brevets	Code postal	Ville
STMICROELECTRONICS (TOURS) SAS	GROUPE ET FILIALE	65	37100	TOURS
LVMH RECHERCHE	GROUPE ET FILIALE	52	45800	SAINT JEAN DE BRAYE
TDA ARMEMENTS SAS	GROUPE ET FILIALE	19	45240	LA FERTE ST AUBIN
UNIVERSITE FRANCOIS- RABELAIS	RECHERCHE PUBLIQUE	16	37000	TOURS
UNIVERSITE D'ORLEANS	RECHERCHE PUBLIQUE	15	45000	ORLEANS
FRANCIAFLEX	ETI	15	45430	CHECY
DAHER AEROSPACE	GROUPE ET FILIALE	14	41400	SAINT JULIEN DE CHEDON
FRANCE COL TECHNOLOGY	PME	13	37230	LUYNES
DELPHIA	PME	11	41600	LAMOTTE BEUVRON
THERMOR PACIFIC	ETI	10	45140	SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE

<u>Positionnement de la Région :</u> En 2013, 34,2% des demandes de brevet émanent de PME ou d'ETI plaçant la région dans la moyenne.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Source ARITT

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Source INPI données disponibles fin 2015

- Une situation sociale dans la moyenne mais qui se fragilise :
  - o Une croissance démographique modeste,

Pour un territoire d'une superficie de 39 150 km², la région Centre-Val de Loire recense 2.5 millions d'habitants.

En termes de dynamisme démographique, le Centre-Val de Loire connait un taux de croissance de + 0,3 %/an en moyenne entre 2007 et 2012 contre + 0,5 %/an au niveau national, la situant au 9ème rang sur 13.

Evolution de la population entre 2007 et 2012

Région	TCAM	Rang TCAM	TCAM dû au solde naturel	TCAM dû au solde migratoire
Corse	1,11%	1	0,03%	1,08%
Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées	0,93%	2	0,20%	0,74%
Pays de la Loire	0,85%	3	0,44%	0,40%
Auvergne Rhône-Alpes	0,77%	4	0,45%	0,32%
Bretagne	0,74%	5	0,20%	0,54%
Aquitaine Limousin Poitou-Charentes	0,63%	6	0,05%	0,59%
Île-de-France	0,51%	7	0,95%	-0,44%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,29%	8	0,27%	0,02%
Centre-Val de Loire	0,29%	9	0,23%	0,05%
Normandie	0,27%	10	0,31%	-0,04%
Bourgogne Franche-Comté	0,17%	11	0,17%	0,00%
Nord-Pas-de-Calais Picardie	0,17%	12	0,48%	-0,31%
Alsace Champagne-Ardenne Lorraine	0,15%	13	0,32%	-0,16%
France de province	0,51%	/	0,30%	0,21%
France métropolitaine	0,51%	/	0,42%	0,09%

Source : INSEE, RP 2007, RP 2012- TCAM : Taux de croissance annuel moyen Direction des Etudes et du pilotage CRCVL

o Un niveau de vie médian et un taux de pauvreté modéré

La région se situe au 4<sup>ème</sup> rang national pour son niveau de vie médian. En effet, l'écart de niveau de vie en région figure parmi les 5 + faibles de France (3.1) derrière les Régions Pays de Loire (2.8), Bretagne (2.9), Normandie et bourgogne-Franche-Comté.

De même, avec 12.3%, le taux de pauvreté est un des plus bas de France, mettant la Région en  $3^{\text{ème}}$  position pour ce critère. A titre de comparaison, le taux de pauvreté de la France de province est de 14.1%. Avant la fusion, la Région se situait en  $5^{\text{ème}}$  position.

Ce taux s'avère plus élevé pour les personnes seules et les familles nombreuses.

- o La population active et le taux de chômage
  - Un taux d'activité en hausse

<u>La population active</u> (de 15 à 64 ans), en 2012, s'élève à 1 178 294 personnes <sup>8</sup>dont 1 037 70 actifs en emploi, **soit + 1% depuis 2007**.

<u>Le taux d'activité</u> des hommes âgés de 25-54 ans est de 95.2% et celui des femmes de 25 à 54 ans est de 88.7% soit supérieur au taux d'activité de la France de province mais également de la France métropolitaine. Le taux d'activité des 15-24 ans est également plus élevé qu'au niveau métropolitain car cette catégorie est moins scolarisée et plus en emploi (surreprésentation de l'apprentissage et de l'intérim).

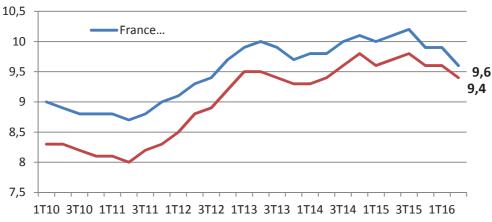
Taux d'activité selon l'âge et le sexe en 2012

	Population active 15-64 ans		Taux d'activité des hommes		Taux d'activité des femmes	
	Hommes	Femmes	25- 54 ans	15-64 ans	25-54 ans	15-64 ans
Centre-Val de Loire	609 633	569 628	95.2%	76.7%	88,7%	70.8%
France de province	12 276 148	11 311 825	94.3%	75,8%	86,5%	68.8%
France métropolitaine	15 351 187	14 294 248	94,4%	76,4%	86.8%	69.6%

Source: Insee, RP2012 exploitation principale

- Un taux de chômage en progression mais qui reste inférieur à la moyenne nationale
- Avec un taux de 9.4%, la région bénéficie d'un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale qui correspond à une baisse depuis le début de l'année 2016

Taux de chômage en région Centre-Val de Loire et en France depuis 2010 (1<sup>er</sup> trimestre 2010 au 2<sup>ème</sup> trimestre 2016)



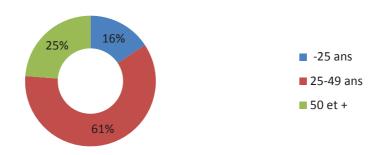
Source Insee

 Répartition des demandeurs d'emploi par âge et durée de chômage

En avril 2016, la part des - 25 ans représente 16% et celles des 50 ans et + représente 25% (cat A).Les Demandeurs d'emploi Longue Durée représentent 47.5% des demandeurs d'emploi.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Insee RGP 2012 la population active correspond à la population active occupée à laquelle s'ajoutent les chômeurs en recherche d'emploi.

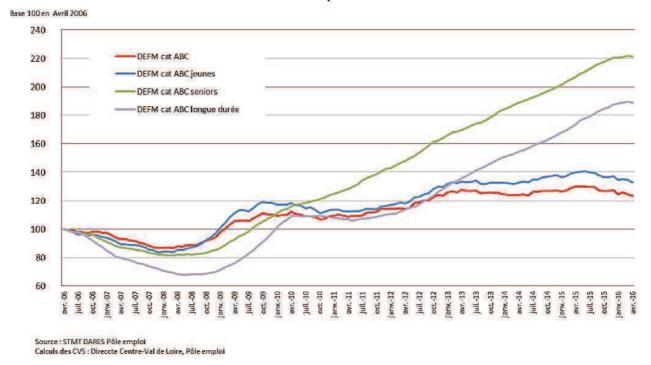
# répartition des demandeurs d'emploi par tranche d'âge Pôle emploi avril 2016



 Evolution des demandeurs d'emploi par âge et durée de chômage.

Depuis 2008, il est constaté une forte augmentation des demandeurs d'emploi de + 50 ans et des demandeurs d'emploi longue durée en région Centre Val de Loire. Sur la dernière période (avril 2015-avril 2016), le nombre de demandeurs de moins de 25 ans, cat A, a baissé de 5.5 % tandis que celui des 50 ans et + augmentait de 5,5%.(cat A).Le nombre de demandeurs d'emploi inscrit en cat A, B, C depuis un an ou + a augmenté de 8.9% en 1 an (contre 5.8% moyenne nationale).

Evolution des demandeurs d'emploi cat. ABC en région Centre-Val de Loire (données CVS)



Disparités territoriales.

Comme évoqué plus haut, les territoires ne connaissent pas la même dynamique de développement et certains sont plus impactés par la conjoncture économique et sont en pleine restructuration. Ces différences se retrouvent également en termes de pauvreté et d'évolution de taux de chômage. Ainsi, la pauvreté est plus forte dans le Sud et le taux de chômage supérieur à la moyenne régionale dans le Loiret et le Cher avec respectivement 10% et 10.8%.

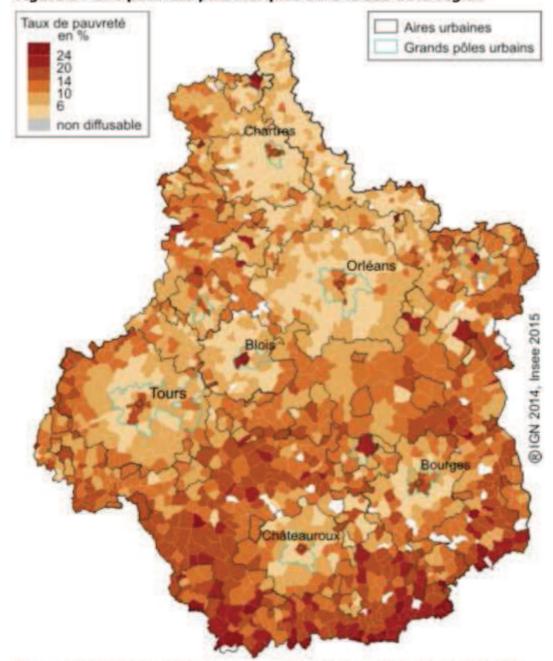
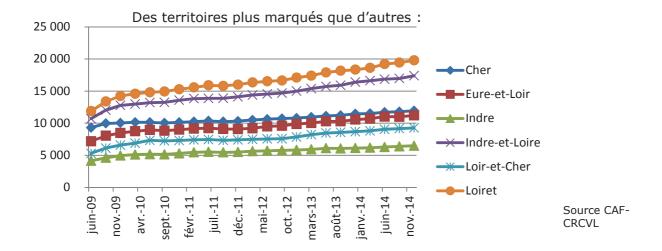


Figure 1 - Une pauvreté plus marquée dans le sud de la région

Sources : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012

o Une hausse progressive des bénéficiaires des minima sociaux,

De 2009 à 2014, le nombre de bénéficiaires du RSA a augmenté de 56% contre 64% pour la France. Sur les derniers 18 mois, la hausse a été de 8.5% portant ainsi à 80 430 le nombre de bénéficiaires en 2015.



o Un vieillissement de la population,

La région Centre-Val de Loire se caractérise par une part relativement importante des personnes âgées de + 75 ans avec 10.3% contre 9.7% France de province. En corollaire, la part des jeunes de 29.4% est très légèrement inférieure à la moyenne de province (30%).

A cette évolution sociétale vient s'ajouter le vieillissement des personnes en emploi. En effet, l'âge moyen des personnes en emploi est légèrement supérieur à la France de province. **D'ici 2020, 1/3 des personnes en emploi cessera son activité**, voire dans certaines catégories de métiers jusqu'à la moitié tandis que d'autres seront peu concernées comme la restauration et le commerce.

L'ESS est, en particulier, confrontée à un vieillissement de sa population salariée et d'ici 2020 elle devra faire face à des départs massifs à la retraite (25% des salariés). Les études montent que 60 000 départs à la retraite sont à anticiper d'ici 2020 au plan national et 14 000 départs à la retraite sont à anticiper d'ici à 2019 pour la région Centre-Val de Loire. Ces départs à la retraite impacteront plus spécifiquement les secteurs de la santé humaine (près de 700 salariés, soit 21 % des effectifs, auront atteint l'âge légal de départ à la retraite d'ici à 2019), l'enseignement (près de 2 000 salariés, soit 20 % des effectifs), l'action sociale (près de 6000 salariés soit16 % des effectifs) ou encore des activités financières et d'assurance (plus de 1 900 salariés, soit 16 % des effectifs).

L'évolution limitée de la population active sur la période 2010-2030 et le vieillissement plus marqué de la population peut amener des déséquilibres entre les besoins de la population et les ressources de main d'œuvre disponible et entrainer des tensions sur l'emploi.

o Une faible densité médicale.

Avec 90 médecins pour 100 000 habitants, la région se situe en deçà de la France de province pour la densité médicale. En France de Province, le ratio est de 109 médecins pour 100 000 habitants.

Un niveau de formation qui s'améliore.

<u>V La part des diplômés du supérieur parmi l'ensemble des actifs augmente</u> mais ne parvient pas encore à rejoindre la moyenne nationale.

# ✓ Un accès à la formation renforcé :

En région Centre-Val de Loire, la tendance est à la hausse du niveau de certification des jeunes en filières professionnelles, suivant en cela les tendances nationales. Toutefois, la région se distingue par une augmentation du nombre de jeunes entrants et diplômés dans les niveaux supérieurs des formations en apprentissage. Plus d'1 apprenti sur 5 suit une formation de niveau bac + 2.

En 2015, 52 600 jeunes étaient inscrits en formation professionnelle initiale dans des formations de niveau CAP à BTS, avec une majorité sur le niveau bac à bac + 2.

Pour ce qui concerne les formations supérieures, les effectifs sont en hausse pour la quatrième année consécutive, avec environ 60 000 étudiants inscrits, tous établissements confondus..

# Un environnement sous de fortes contraintes mais porteur de développement.

Le Val de Loire, la Brenne et la Sologne constituent des zones humides d'intérêt international, notamment pour les oiseaux d'eau. La région Centre-Val de Loire héberge également des formations de landes sèches et humides, des pelouses calcicoles, des écosystèmes prairials et de bocage, des massifs forestiers de grande valeur biologique, dont plusieurs d'intérêt européen.

L'inscription du Val de Loire au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO est une nouvelle reconnaissance de la qualité du patrimoine naturel et paysager de la région.

Tous ces espaces sont des atouts majeurs pour favoriser le développement d'une activité économique de nature.

Plus globalement, la qualité de l'environnement constitue un facteur d'attractivité important pour fixer de nouvelles activités et de nouveaux habitants.

Le développement des activités, en région Centre-Val de Loire comme partout ailleurs, n'est pas sans conséquences sur la qualité de l'environnement et des paysages de notre territoire.

Le nord de la région connaît des déplacements d'habitants quotidiens importants vers l'Ile-de-France et est soumis à une pression urbaine qui s'accroît au dépend des espaces boisés et agricoles, des milieux aquatiques et de la qualité de l'air.

La périurbanisation des activités engendre une intensification des déplacements des personnes et des marchandises sur routes qui ont pour conséquence une augmentation de la consommation énergétique et une accentuation de l'acidification de l'air.



# Conférence Territoriale de l'Action Publique Réunion du lundi 7 novembre 2016

AVIS sur le projet de SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION de la Région Centre Val de Loire (SRDEII)

La Région a voulu que l'élaboration du SRDEII soit conduite dans le cadre d'une concertation très ouverte dépassant les seules personnes morales décrites dans la loi.

Tout en ayant des réunions de travail spécifiques avec les Départements, les Chambres consulaires, la CRESS et les intercommunalités et afin de pouvoir mobiliser l'ensemble des acteurs socio-économiques, elle a organisé des états généraux de l'économie et de l'emploi qui se sont traduits par 6 manifestations thématiques dans les différents départements de la région :

- Cher Agriculture 10 mai 2016
- Eure-et-Loir Commerce, artisanat, BTP 28 avril 2016
- Indre Economie sociale et solidaire 26 avril 2016
- Indre-et-Loire Economie numérique 11 mai 2016
- Loir-et-Cher Tourisme, économie touristique 31 mars 2016
- Loiret Industrie, services à l'industrie 29 mars 2016

La Région a reçu, par ailleurs, plus d'une trentaine de contributions notamment des services de l'Etat, de la CCIR, de la CRMA, de la CRESS, du CESR, du réseau INPACT, du CRAJEP, de groupes d'élus...

Enfin, elle a réuni la CTAP (Conférence Territoriale de l'Action Publique) une première fois le 8 juillet 2016 autour des questions de gouvernance et de l'avenir des agences de développement.

Le CESER a été très associé à l'élaboration de ce schéma par :

- la participation active de ses membres à l'animation des différents forums,
- la participation des membres de son bureau aux différentes étapes de l'élaboration,
- la mobilisation de ses membres dans une session commune extraordinaire Conseil régional/CESER, organisée autour de la thématique du SRDEII – 13 octobre 2016.

Ainsi l'ensemble des acteurs socio-économiques et des élus de notre territoire ont très largement été impliqués dans l'élaboration du schéma.

Il détermine la stratégie de la région en matière économique pour les 6 prochaines années et constitue le cadre de référence pour les actions menées par les acteurs socioéconomiques, les intercommunalités et les Chambres consulaires. Il est porteur d'une grande ambition pour de nouvelles performances pour l'économie du Centre-Val de Loire.

Comme le prévoit la loi du 7 août 2015 (NOTRe), la CTAP, réunie le 7 novembre 2016, doit rendre un avis sur le projet de SRDEII qui a été transmis à ses membres, 15 jours avant la séance.

Les chambres consulaires et la CRESS ont été invitées à participer aux débats sur ce point.

La discussion est ouverte et fait émerger les points suivants :

- Les Conseils départementaux regrettent de ne pas être associés à l'Agence Régionale de Développement Economique puisqu'ils ne figurent ni dans l'assemblée générale ni dans le conseil d'administration alors même que l'espace départemental est mentionné dans le SRDEII comme l'échelle pertinente pour le développement économique.
- Ils souhaitent que la Région affirme symboliquement le rôle de tous les partenaires à ses côtés dans ce schéma. Pour ce faire, ils demandent que soit modifié l'alinéa 4 de l'introduction du SRDEII de la façon suivante :
- « Préoccupation de l'Etat, de la Région, des Départements, des Intercommunalités et des Chambres consulaires avec le concours de l'Europe qui doivent tout mettre en œuvre pour favoriser la mise en place d'un contexte propice au développement de l'emploi et à la performance de l'entreprise » ;
- Le CESER porte un avis globalement positif sur le schéma tel qu'il est présenté. Sa contribution sur le SRDEII, voté en séance plénière du 10 octobre 2016, figure en annexe du présent avis ;
- Les CCI font part de leur satisfaction concernant la méthode d'élaboration et de co construction du schéma, mise en place par la Région et confirment leur soutien au document présenté. Elles font part toutefois d'un certain nombre de remarques qui ont été consignées par écrit et figurent en annexe du présent avis ;
- la CRESS partage l'avis positif du CESER sur le schéma ;
- Le représentant de l'Etat dans la région a déposé une contribution écrite qui figure en annexe du présent avis.

Plusieurs représentants des EPCI suggèrent des ajouts et s'interrogent sur la place de la SEM Patrimoniale régionale

La Région prend acte de ces échanges et des remarques formulées constructives qui vont dans le sens d'un enrichissement du document.

Par ailleurs, elle souligne le principe de clarification et de séparation des compétences voulu par le législateur. Pour autant, elle rappelle tout l'intérêt qu'elle attache à travailler avec les départements qui sont des partenaires incontournables pour le développement des territoires et c'est dans cet esprit que des propositions concrètes leur seront faites notamment pour intégrer l'agence régionale de développement économique en tant que membre associé.

Elle souligne enfin l'importance de travailler avec les intercommunalités dont le périmètre de compétences a également évolué. Elle proposera à chaque EPCI ou groupement d'EPCI la mise en place d'une convention de partenariat économique.

Dans ce cadre, la Région proposera notamment d'accompagner les EPCI sur les aides à l'immobilier. Le projet de SEM patrimoniale régionale s'inscrit dans cette démarche et dans une logique de complémentarité avec les SEM patrimoniales existantes.



#### PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

Le Préfet

Orléans, le 0 7 10 2516

Monsieur le Président,

Dans mes courriers du 7 et du 22 juillet dernier, je vous ai fait part de la contribution de l'Etat à l'élaboration par le Conseil régional du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Les premières observations et suggestions étaient relatives à l'organisation de la compétence économique en région, et notamment à la création de la nouvelle agence de développement économique Dev'Up. Le second courrier, suivi d'un document plus complet transmis par mes services, portait tant sur les filières ou domaines d'activité que sur les modes d'intervention économique.

Vos services ont bien voulu me faire parvenir dès le 24 octobre la version qui sera discutée lors de la prochaine CTAP et je vous en remercie. La version finale devra être adoptée par l'assemblée plénière du Conseil régional avant la fin de l'année. Enfin, le SRDEII me sera soumis pour approbation.

J'ai pu en faire une lecture attentive et me permets donc de vous faire part de mes observations.

Tout en partageant votre souci d'une approche globale et transversale, je suggérerais que le SRDEII dégage plus d'orientations spécifiques à des <u>domaines ou des filières industriels</u> particuliers.

Des filières ou domaines prioritaires sont mis en avant lorsqu'il s'agit d'attractivité du territoire et de prospection à l'international (p60-61). Par ailleurs, le document rappelle explicitement les cinq domaines de spécialisation intelligente de la Stratégie Régionale de l'Innovation (SRI-SI) lorsque le sujet de la recherche est abordé (p24-26), en affichant une priorisation en matière de R&D.

Cependant, plus que des priorités, ce sont des orientations spécifiques qui pourraient être développées. Le tourisme et surtout l'agriculture et la filière bois-forêt en font l'objet. Mais les orientations relatives à la structuration d'autres domaines ou filières (mises en valeur des clusters, des pôles de compétitivité, des réseaux, etc.) ne dessinent pas de feuilles de route spécifiques. Le SRDEII pourrait développer une approche plus opérationnelle, en s'appuyant notamment sur les pistes suggérées par l'Etat, à la fois pour les domaines de la SRI-SI et pour certaines filières (comme l'aéronautique ou le numérique). De la même manière, si l'Industrie du Futur, notamment sous l'angle de la sous-traitance industrielle, est bien identifiée et priorisée, les voies de concrétisation de cette priorité pourraient être précisées.

Le projet de SRDEII donne des orientations pour dynamiser <u>l'attractivité économique régionale</u> (comme par exemple l'animation de la communauté des investisseurs étrangers déjà implantés) et évoque la coopération avec Business France. Un accord cadre récemment signé entre Business France et Régions de France ouvre la voie à une mise en œuvre opérationnelle rapide. Organisationnellement, vos services nous ont fait part, de la nécessité de renforcer le volet « attractivité » de la future agence, Dev'Up, pour compenser le retrait des agences départementales. Elle pourrait figurer dans le document.

En lien avec l'attractivité, je suggère la prise en compte des relations avec la métropole francilienne et des opportunités de desserrement économique que la région Centre-Val de Loire pourrait saisir, notamment dans le domaine du numérique, ou des liens avec les centres de recherche qui peuvent alimenter nos activités de R&D. Il pourrait aussi être utile d'enrichir la relation avec les autres régions au-delà de la contiguïté géographique, notamment autour de l'enjeu universitaire et de recherche (jusque dans la valorisation technologique via la SATT).

En cohérence avec l'action de l'Etat en faveur de <u>l'internationalisation des entreprises</u>, le document mentionne l'articulation avec les outils de bpifrance. Il entérine une inflexion de la priorité donnée aux primo-exportateurs vers la volonté de privilégier un accompagnement « selon le degré de maturité des entreprises ». Je proposerais de prolonger ceci par la mention de l'articulation indispensable avec Business France.

Par ailleurs, vous envisagez de muscler l'accompagnement à l'international des PME et ETI régionales, notamment par la promotion du VIE, la région Centre-Val de Loire accusant dans ce domaine un retard important. J'attire votre attention sur le fait que de nombreuses autres régions subventionnent une partie des VIE au-delà des seuls primo-exportateurs, une idée qui pourrait figurer à un titre plus opérationnel dans le SRDEII.

Le document confirme en matière de <u>recherche et d'innovation</u> les priorités données par la SRI-SI ainsi que celles données à la recherche fondamentale et émergente. Le SRDEII pourrait aussi rappeler le rôle potentiel de la recherche pour l'attractivité de la région et son rayonnement international. Par ailleurs, j'attire votre attention sur l'articulation avec les dispositifs et outils nationaux, ceux du PIA notamment, car il peut s'agir d'un levier d'action précieux au service de domaines ou projets bien ciblés.

Il conviendra d'aborder le sujet de <u>l'intelligence économique</u> dans le document, puisque vos services et Dev'Up, respectivement chef de file et coordinateur de l'accompagnement des entreprises par les acteurs locaux, auront à engager une collaboration opérationnelle avec l'Etat sur ce sujet d'ordre régalien.

L'attractivité des métiers, la formation et le développement des ressources humaines, sujets qui sont développés dans le projet de SRDEII, feront plus spécifiquement l'objet du futur CPRDFOP. Certains domaines d'action privilégiés sont mis en avant comme le développement du numérique, de l'Industrie du Futur, de l'économie présentielle liée au développement du tourisme ou à la silver économie, ou de l'efficacité énergétique dans le secteur de la construction (p49). Ces priorités se traduiront par des coopérations futures entre l'Etat et le Conseil régional dans ces domaines, dont les déclinaisons opérationnelles peuvent être lancées rapidement.

En matière de <u>modalités de soutien aux entreprises</u> outre l'existant, de nouvelles pistes très positives sont ouvertes : création d'une SEM patrimoniale régionale, volonté de faire émerger et d'abonder des fonds d'investissements régionaux en fonds propres, expérimentation de chèques pour les « petites » aides. Cependant je crains que l'inéligibilité des investissements en crédit-bail aux aides directes ne pénalise un nombre croissant de projets.

Au-delà de ces points spécifiques, je souhaiterais attirer votre attention sur l'architecture du document. Vous avez adopté une approche très large de l'exercice du SRDEII, en y incluant des thématiques relevant d'autres politiques publiques que celles du strict accompagnement de l'activité économique. Le souci de cohérence ne me semble pas rendre nécessaires des développements trop importants lorsqu'il s'agit d'intersections avec les autres schémas, plans et programmes régionaux.

Par ailleurs, ce caractère global et très général pourrait être contrebalancé par des orientations donnant prise à une traduction plus immédiatement opérationnelle ou à la définition d'objectifs et d'indicateurs, qu'ils soient de moyens, de *process* (jalons, marqueurs institutionnels, etc.) ou de résultats, qu'ils soient qualitatifs ou quantitatifs.

Si je fais cette suggestion, c'est que <u>le pilotage et le suivi de la mise en œuvre du SRDEII</u> nécessitent que des objectifs soient précisément définis et des indicateur proposés pour mesurer l'avancée de chacune des orientations. Les instances prévues (une conférence régionale généraliste et des conférences spécialisées qui réuniront au moins une fois par an tous les acteurs concernés) ne semblent pas permettre un suivi et une évaluation précis et analytiques des actions menées. L'absence d'une assise objective au pilotage du SRDEII risque à terme de rendre difficile un dialogue serein avec les différentes parties-prenantes et les acteurs du territoire.

Autant que nécessaire, ces observations pourront être suivies d'échanges, dans la perspective de l'adoption par le Conseil régional de son SRDEII en fin d'année mais aussi dans celle de sa mise en œuvre opérationnelle. Car cette démarche est avant tout mue par le souci bienveillant du travail commun futur entre l'Etat et le Conseil régional.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Monsieur François BONNEAU Président du Conseil régional Centre-Val de Loire 9 rue Saint Pierre Lentin 45041 Orléans Cedex 1 Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les élus,

Mesdames et Messieurs en vos qualités respectives,

Mesdames et Messieurs,

ander in a certain while

Tout d'abord, je souhaite vous faire part de la satisfaction du réseau des Chambres de commerce et d'industrie de la région Centre-Val de Loire pour la méthode de travail qui a été retenue pour construire la version du schéma régional de développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation (SRDEII) que nous examinons aujourd'hui.

Votre méthode, Monsieur le Président, basée sur le dialogue à travers des Etats généraux, a ermis aux CCI d'être force de propositions, de co-construire ce SRDEII et je m'en félicite.

Je tenais à vous en remercier au nom des CCI.

Aujourd'hui, en configuration élargie au sein de cette conférence territoriale administrative, nous devons donc examiner un projet de schéma régional qui trace les grandes orientations que la Région compte suivre en matière de développement économique sur les 10 prochaines années.

Ce schéma est stratégique car il doit marquer notre confiance dans l'avenir des territoires et des hommes qui les font vivre. Ce schéma doit plus précisément donner aux territoires des moyens pour s'adapter à un monde en perpétuel changement.

D'une manière générale, sur la cohérence d'ensemble du document, je ne peux que me satisfaire de la place faite à l'entreprise. Vous avez en effet choisi comme fil rouge l'emploi et l'entreprenariat sous toutes ses formes.

En plaçant ces enjeux au cœur de notre écosystème régional tout en prenant en compte les profondes mutations écologiques, énergétiques, numériques en cours et à venir, le schéma régional identifie de manière pertinente les paramètres de notre économie de demain.

De même en proposant de valoriser des démarches collaboratives et circulaires, l'humain est bien au cœur du système.

Cette orientation est d'autant plus importante que la place du capital immatériel à travers la formation initiale et continue des salariés ou encore la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC), est effectivement centrale pour aborder les profondes transformations sociétales que nous vivons et leurs conséquences sur l'entreprise.

On peut regretter toutefois que le schéma qui nous est présenté aujourd'hui, n'évite pas l'écueil de l'inventaire d'orientations qui se juxtaposent au détriment d'une mise en perspective plus offensive des enjeux stratégiques de notre région.

En effet, si je prends la notion de territoire, le schéma proposé réaffirme l'importance de la proximité notamment pour développer les services à la personne et l'accès pour tous au haut débit. Le respect des spécificités locales est bien érigé en valeur ce qui va de pair avec la volonté de valoriser le "made in Centre".

Pour autant, il ressort une faiblesse dans ce schéma qui est liée à l'absence de croisement entre une approche territoriale et une approche par filière alors que la région dispose en ces domaines d'atouts incontestables. Ces deux visions sont en effet exposées de manière parallèle alors qu'elles mériteraient de se recouper davantage.

C'est pourquoi, nous regrettons que la maille territoriale pertinente ne soit pas plus précisément définie. Agissons nous à une échelle départementale, à celle du bassin d'emploi ou encore du périmètre d'EPCI...?

Incontestablement, cette imprécision devra être réglée dans les meilleurs délais pour ne pas générer des attentes incomprises entre les territoires et la région.

Sur un autre plan, les enjeux des transitions pour les entreprises sont bien identifiés.

Mais là aussi, les réponses proposées restent encore trop conceptuelles : programn industrie du futur, programmes de transfert de technologie...

Le schéma régional devra donc être très rapidement approfondi à travers une déclinaison opérationnelle plus adaptée aux besoins exprimés par les entreprises. Les CCI peuvent y contribuer.

Ces remarques que je formule ne doivent cependant pas occulter ma satisfaction de constater que la volonté de simplification est bien présente dans ce schéma. Il propose une recherche d'informations facilitée à travers un portail régional d'entrée unique pour les entreprises associant tous les partenaires du développement économique des territoires et notamment les réseaux consulaires.

Tout cela est très encourageant pour l'avenir mais nécessitera aussi que nous nous battions pour chasser le naturel bien français qui consiste à compliquer les choses qui doivent rester simples.

Il faudra donc bien entendu que la nouvelle agence régionale dont les réseaux consulaires sont parties prenantes, soit en écho opérationnel de ces orientations au demeurant très attendues des entreprises. Les CCI y veilleront.

Dans cette même direction, la diversification des outils financiers que le schéma propose pour les entreprises, va permettre effectivement d'augmenter l'effet de levier auprès des banques. La création d'un fond d'investissement pour les start'up associant le privé se révèlera incontestablement très efficace.

Cependant, les aides à l'immobilier qui seront mises en œuvre de manière indirecte par la Pégion à travers la création d'une SEM patrimoniale régionale, sous forme d'interventions complémentaires aux financements des EPCI, posent encore la question de leur place dans le dispositif d'accompagnement des entreprises. Il y a là un point de vigilance qui devra être rapidement traité. Les CCI s'y impliqueront.

Enfin, je voudrais me féliciter du constat que le réseau des CCI est effectivement perçu comme un partenaire dans ce schéma régional. Les CCI peuvent effectivement remonter l'information des entreprises et mettre en œuvre au plus près du terrain des accompagnements thématiques bien identifiés (international, RSE, dynamique collective dans les entreprises, structuration de filières).

Mais je regrette que pour certaines activités économiques où les CCI jouent pourtant un rôle central comme la formation, la création-reprise-transmission et l'accompagnement des intreprises dans leur transformation, leur rôle dans ce schéma reste flou ou bien, dans certains cas, renvoie à des schémas d'organisation ultérieurs.

De même, l'articulation de la contractualisation possible entre les CCI et les EPCI reposant sur un projet de développement économique ou une animation économique des territoires, reste là aussi flou et par voie de conséquence interroge sur la posture de "prestataire" du réseau consulaire.

Pour conclure, en tant que représentant du réseau des chambres de commerce et d'industrie, établissement public de l'état, je confirme le soutien au schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation qui, à notre sens, a bien intégré les nombreux enjeux de mutations pour l'entreprise de demain.

Cependant, la place des réseaux consulaires reste à mieux confirmer et j'oserais même dire à mieux assoir tant par rapport à l'institution régionale que par rapport aux autres partenaires du développement économique des territoires.

C'est pourquoi nous devrons, avec le Conseil régional et l'agence régionale de développement, mener dans les meilleurs délais des travaux complémentaires et approfondis sur les conventions qui devront réguler les relations avec la Région. De nombreux domaines sont concernés allant de la création-transmission, l'accompagnement des entreprises dans leur développement jusqu'à la formation, le développement durable ou encore l'animation économique des territoires.

A ce prix seulement, la clarification et la simplification des missions de tous les partenaires au service du développement économique de notre région, qu'au demeurant le SRDEII appelle de ses vœux, seront lisibles pour nos territoires, pour nos concitoyens et pour les entreprises.

A ce prix seulement, nous pourrons mesurer l'impact du schéma que nous examinons aujourd'hui sur la trajectoire réelle de notre région dans quelques années.

Je vous remercie de votre attention.



CONTRIBUTION DU CESER

CENTRE-VAL DE LOIRE

AU SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT

ÉCONOMIQUE, D'INNOVATION ET

D'INTERNATIONALISATION (SRDEII)



# **CONTRIBUTION**

# DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

sur le

# SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION (SRDEII)

adoptée à la majorité par le Conseil économique, social et environnemental de la région Centre-Val de Loire au cours de la séance du 10 octobre 2016

par

# **Monsieur Alain BRUNAUD**

(question dont le Conseil économique, social et environnemental régional s'est saisi en application de l'article L4241-1 du Code général des collectivités territoriales, relative à la composition et au fonctionnement des Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux)



# Séance plénière du 10 octobre 2016

# CONTRIBUTION AU SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION (SRDEII)

Le Conseil économique, social et environnemental régional,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 4131-2, L 4134-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001, modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu l'avis des 4 commissions ;

Vu l'avis du Bureau ;

Monsieur Alain BRUNAUD, rapporteur entendu;

# DÉLIBÈRE

La loi NOTRe a donné la compétence économique à la Région avec comme première exigence de définir la nouvelle organisation et gouvernance territoriale en matière économique dans un SRDEII à adopter avant fin 2016.

La cadence d'élaboration de schémas structurants imposée aux Régions est relativement importante, dans un contexte de bouleversement très récent de périmètre, de lourds transferts de compétences, et ceci moins d'un an après les élections. Il est surprenant que ce schéma d'orientations (SRDEII) doive être adopté avant l'élaboration du SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), qui absorbera à son tour d'autres schémas sectoriels : le schéma des infrastructures et des transports (SRIT), le schéma régional de l'intermodalité (SRI), le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), le plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD).

Ce schéma, prescriptif, organise sur le territoire régional la complémentarité des actions menées par la Région, par les collectivités territoriales et leurs groupements, qui ont conservé des compétences dans des domaines impactant le développement économique (immobilier, prospection exogène, voies de communication...).

Tel que défini par l'article 2 de la loi NOTRe, le SRDEII contient obligatoirement les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation, d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises, les orientations relatives à l'attractivité du territoire et le développement de l'économie sociale et solidaire. Il peut aussi comporter un volet sur les orientations en matière d'aides agricoles, artisanales, industrielles, pastorales et forestières. Le schéma fixe également les actions menées par la Région en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

La Région Centre-Val de Loire a mené, au cours du premier semestre 2016, une importante démarche de consultation, avec six manifestations thématiques régionales dans le cadre d'états généraux (2 500 participants), et une réunion commune avec l'ADCF.

Le CESER a participé aux états généraux organisés par l'Exécutif régional mais souhaite, en amont de la finalisation du projet qui sera soumis aux collectivités et aux acteurs économiques, apporter une contribution reflétant ses attentes et ses exigences.

Au-delà de la définition des dispositifs de l'organisation et de l'articulation des missions des différents intervenants, préalable nécessaire à la coconstruction, le CESER appelle à **une vision partagée** du développement économique, au service de l'emploi et des territoires et **une stratégie** traduisant l'ambition collective des partenaires.

Il regrette que le schéma régional de développement économique et social de 2005 n'ait pas fait l'objet d'évaluation (le bilan annuel des aides économiques ne peut en tenir lieu) et que les états généraux organisés au printemps 2016, en segmentant la démarche et en réduisant la consultation à un simple inventaire non priorisé d'attentes et de suggestions, ne se soient pas suffisamment orientés sur les axes stratégiques à mettre en œuvre.

Un schéma, quel qu'il soit, ne fonctionnera et ne se réalisera que si la stratégie et les objectifs qui le sous-tendent sont mobilisateurs pour les entreprises et pour les acteurs qui les accompagnent.

C'est pourquoi le SRDEII qui sera adopté en décembre 2016 doit aussi passer par une **étape de concertation et de coconstruction avec les acteurs, notamment concernant les orientations stratégiques par filière**. Cette étape se poursuivra notamment lors de la CTAP de novembre prochain.

La **stratégie** retenue par la Région et ses partenaires, par le biais **d'objectifs mesurables**, devra faire l'objet d'une **évaluation** régulière. Les outils proposés pourront de fait être évolutifs, notamment pour s'articuler au mieux avec le futur SRADDET et l'évolution des politiques d'attractivité du territoire et de formation qui en découleront.

Le changement de périmètre des nouvelles Régions rebat les cartes sur le positionnement de chacune dans les grands secteurs économiques. La Région Centre-Val de Loire doit tirer profit de son maintien de périmètre pour optimiser les atouts dont elle dispose (industrie, énergie, agriculture, tourisme...). Son petit territoire ne doit pas être un handicap, à l'image de petites régions européennes très dynamiques.

Sa multipolarité, handicap pour la taille critique et une bonne lisibilité, doit devenir une force, à l'aune des nouveaux circuits économiques qui se dessinent tels que l'économie circulaire, et sous réserve de mieux orienter les projets locaux sur des enjeux régionaux capables de créer des synergies, de mieux exploiter les ressources en matière de recherche et d'enseignement supérieur, et de développer ainsi des avantages compétitifs autour d'écosystèmes attractifs et spécifiques à la région.

À la fois principale finalité et principale ressource de l'économie, l'Homme doit trouver sa place tant dans les secteurs à forte technologie, qui demandent de hauts niveaux de qualification, que dans les circuits émergents, où l'initiative et l'adaptabilité puiseront dans l'offre de formation, aussi bien initiale que tout au long de la vie, et qui pour certains sauront aussi intégrer les publics peu qualifiés et éloignés de l'emploi.

La capacité de la Région à former, orienter et anticiper les besoins au niveau des territoires doit devenir un facteur essentiel de positionnement et d'attractivité.

Le CESER attend de l'Exécutif régional qu'il construise un schéma de développement économique qui s'appuie non seulement sur des aides, mais surtout sur la construction d'écosystèmes qui contribuent aussi bien à la réussite du monde entrepreneurial (recherche, innovation...) qu'à la réussite individuelle (bien-être social, formation...) et à la préservation de l'environnement (réduction des gaz à effet de serre...).

# I - LES DIMENSIONS D'UNE STRATÉGIE

# A - L'HUMAIN AU CŒUR DE LA STRATÉGIE

L'emploi doit être au cœur de la stratégie régionale de développement de l'économie. Or force est de constater (source INSEE Première n° 1538) que lors des trente dernières années, **l'augmentation de l'emploi a été deux fois moins importante en Centre-Val de Loire** (+ 10,2 %) qu'en moyenne nationale (+ 20,6 %).

Le SRDEII doit favoriser une inversion de cette tendance, ce que le SRDES de 2005 n'a pas permis.

Dans son étude, l'INSEE distingue deux grandes sphères économiques qu'elle définit ainsi :

- <u>la sphère productive</u> qui regroupe les activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère (l'agriculture, l'industrie, le commerce de gros et les services aux entreprises, activités potentiellement exportatrices...);
- <u>la sphère présentielle</u> regroupe les activités mises en œuvre localement pour la **production de biens et de services** visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes (commerce de détail, construction, administration, professions libérales, services aux particuliers...).

Au niveau national, les effectifs de la sphère productive ont diminué de 6 % en 30 ans, ceux de la sphère résidentielle ont augmenté de 42 %. Au niveau régional, les évolutions ont été respectivement de - 15,6 % et + 33,61 %. C'est la traduction des **restructurations de l'appareil productif** et de la **difficulté d'engager des mutations** d'une part, la traduction d'un **moindre dynamisme dans les territoires** et des **difficultés de répondre à l'augmentation de la qualification des emplois** d'autre part, dans une région où la tradition industrielle reste plus marquée que la moyenne.

Au-delà de l'emploi, le but d'une économie étant de satisfaire les besoins des populations, la stratégie doit veiller à permettre une disponibilité des offres de commerce et de services sur l'ensemble des territoires.

## 1 - Faire de l'objectif d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes une réalité

Après avoir adopté en 2009 la « charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale », la Région Centre-Val de Loire et l'État signaient en novembre 2012 une charte intitulée « Les Territoires de l'excellence en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ». Le CESER se questionne sur la mise en œuvre de cette démarche, pour laquelle la Région s'était notamment engagée à « réduire et/ou prévenir l'éloignement de l'emploi des personnes ayant arrêté durablement de travailler pour élever leurs enfants, afin de sécuriser les parcours professionnels de l'ensemble des actifs concernés (approche individuelle, sous le pilotage de la Région) ».

Le CESER souhaite que la thématique de l'égalité professionnelle homme-femme soit appréhendée de manière transversale à l'ensemble des actions qui découleront de la stratégie régionale en matière économique.

# 2 - Un outil de formation adapté tout au long de la vie

La Région est chargée de la formation tout au long de la vie. Chacun devrait pouvoir mettre en œuvre un projet professionnel, accéder ou retrouver un emploi, changer d'activité, de métier, obtenir un diplôme, valider ses compétences, élargir ses connaissances.

Au-delà des innovations techniques et technologiques qu'exigent les nouveaux modèles économiques, des innovations sociales et organisationnelles sont indispensables. Il s'agit d'une part, d'accompagner les salariés, mais aussi les entrepreneurs eux-mêmes, afin de :

- reconnaître les compétences des personnes et les faire évoluer, notamment par la validation des acquis de l'expérience (VAE),
- augmenter les niveaux de qualification,
- sécuriser les parcours professionnels,
- anticiper les besoins,
- être réactif aux évolutions de la demande,
- favoriser le dialogue social et par là-même l'appropriation sociale des innovations,
- renouveler les modes d'organisation du travail,
- offrir des perspectives aux personnes les plus éloignées de l'emploi.

Dans la mesure du possible, c'est au niveau du bassin d'emploi que les personnes et les entreprises doivent pouvoir trouver réponse à leur besoin de formation, en utilisant notamment les moyens existants dans les établissements (plateaux techniques par exemple) tant pour la formation initiale que pour la formation continue.

Les entreprises s'inscrivent désormais dans un écosystème industriel, environnemental et social.

Pour la Région, il s'agit d'accompagner l'innovation managériale :

- par le développement du savoir-faire des salariés,
- par le soutien à l'acquisition de compétences en management collaboratif,
- par **l'incitation des entreprises à s'approprier la GPEC** (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences).

Le CPRDFP est le complément indissociable du SRDEI.

# 3 - Favoriser l'insertion ou la réinsertion par l'activité économique

Il s'agit aussi de mettre l'économie au service de l'Homme en particulier pour les personnes en difficulté. Le CESER souhaite que la région Centre-Val de Loire soit reconnue exemplaire dans ce domaine :

- en favorisant l'insertion des jeunes sans qualification,
- en renforçant les actions pour les seniors en chômage longue durée,
- en favorisant la réinsertion de personnes temporairement éloignées de l'emploi.

Le développement économique doit aussi permettre le développement de politiques sociales pour toutes et tous, ce à tous les âges de la vie. « L'insertion par l'activité économique (IAE) a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement. » (Article L.322-4-16 du Code du Travail).

L'IAE s'adresse aux personnes qui cumulent des difficultés sociales et professionnelles en raison de leur âge, de leur état de santé ou encore de la précarité de leur situation matérielle. Il s'agit notamment des bénéficiaires du RSA, des demandeurs d'emploi de longue durée, des jeunes de moins de 26 ans, des personnes prises en charge au titre de l'aide sociale...

La loi de programmation pour la cohésion sociale, promulguée le 18 janvier 2005, a reconnu le secteur de l'IAE comme un secteur à part entière. Aussi, ce texte a permis de renforcer considérablement les moyens qui lui sont alloués.

La Région, de par son rôle dans l'offre de formation et le partenariat qu'elle a mis en œuvre avec Pôle Emploi, dispose de leviers pour agir envers ces publics en difficulté.

# 4 - Rendre la Région exemplaire en matière de dialogue social et de démocratie participative

C'est la condition d'une adaptation aux changements, acceptée voire désirée, et donc gagnante pour tous.

#### 5 - Assurer l'équité entre les territoires

En facilitant le maintien de commerces et de services de proximité, voire leur redéploiement sous des formes nouvelles, dans les zones à faible densité.

# **B- RÉPONDRE AUX NOUVEAUX DÉFIS ET ENJEUX**

Si le concept de développement durable a été mis en exergue depuis plusieurs années, il n'en est pas pour autant mis en œuvre au quotidien et les intérêts économiques, sociaux, environnementaux restent parfois divergents.

Le SRDEII doit se placer résolument dans une vision anticipatrice, en éclaireur des autres schémas structurants qui intégreront nécessairement ces défis.

# 1 - L'urgence de la transition écologique et énergétique

L'accord signé en décembre dernier par 195 pays lors de la COP 21 fait montre de l'urgence à modifier nos habitudes, à utiliser tous les leviers disponibles pour viser l'efficacité énergétique, et enfin, et c'est urgent, à développer les énergies renouvelables.

Le CESER rappelle que l'article  $1^{er}$  de **la loi de transition énergétique** pour la croissance verte stipule et donne pour trajectoire « de porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de cette consommation en 2030 » et « de réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2025 ».

Le Centre-Val de Loire est en retard en termes de démarches d'écologie industrielle et territoriale, selon le recueil établi par l'association ORÉE, rassemblant 150 entreprises et collectivités locales : en 2015, aucune initiative n'est identifiée dans ce cadre.

En février 2016, la Région Centre-Val de Loire s'est fixé deux grands objectifs :

- l'isolation massive des bâtiments et logements du territoire,
- le doublement de la capacité de production d'énergies renouvelables sur le territoire régional d'ici à 2021

# Le CESER, comme souligné lors de son avis, souhaite que la Région aille beaucoup plus loin en :

- affichant une ambition forte sur les bâtiments publics, et en particulier sur le bâti dont elle est propriétaire. À ce titre, le CESER souhaiterait une évaluation des actions déjà engagées, notamment au titre du Contrat de performance énergétique (CPE) ;
- prenant en considération la situation des ménages modestes, et ceux en situation de précarité énergétique ;
- intégrant à la démarche la thématique des modes de déplacements doux (y compris le fret ferroviaire) et l'intermodalité ;
- amplifiant notamment la recherche dans la production et l'utilisation d'énergies renouvelables.

Face aux évolutions rapides des technologies et des normes, il est primordial d'accompagner les acteurs locaux du bâtiment dans les changements techniques et organisationnels nécessaires et d'avoir au préalable coconstruit la stratégie avec les professions concernées.

Le CESER attend, pour ce défi majeur, de la Région, une stratégie stabilisée pour les dix prochaines années, qui intègre les recherches régionales et nos savoir-faire en la matière, ainsi que le potentiel de nos sites nucléaires (maintenance, démantèlement...), avec des outils d'intervention lisibles, faciles d'accès, et fortement relayés au sein des territoires. Le Service public régional de l'énergie, dont la création est à l'étude, pourrait permettre de coordonner l'ensemble des actions et les multiples partenaires concourant à ces objectifs.

La question de la structuration d'une filière d'éco-matériaux (type cluster), pour répondre aux défis énergétiques, mais aussi dans le cadre du développement impératif de l'économie circulaire, est également d'actualité. Il faut impérativement, dans ce domaine, rentrer dans une logique de qualité industrielle.

# 2 - La transition numérique

Au fil du temps, un décalage s'est créé entre l'adoption du numérique par les consommateurs et la contribution des entreprises qui affichent un retard relatif. En effet, 82 % des ménages disposent à l'heure actuelle d'un accès internet depuis leur domicile, le taux d'équipement en tablettes a doublé depuis 2011. Près de 60 % des consommateurs français réalisent des achats en ligne, proportion qui croît de 9 % depuis 2009.

S'agissant des entreprises, leur usage des technologies et des services numériques apparaît moins avancé. À titre d'exemple, 14 % d'entre elles ont reçu les commandes via Internet (26 % en Allemagne) et 65 % disposent d'un site internet (89 % en Suède).

La transition numérique représente un enjeu à considérer en urgence. Il s'agit également d'une opportunité majeure pour la compétitivité, voire pour le changement radical de stratégie : elles doivent pouvoir proposer à leurs clients une offre mieux adaptée à leurs attentes (produits numérisés, nouveaux canaux de distribution).

La numérisation modifie aussi les modes de production, de distribution et les manières de travailler. Pour l'emploi il s'agit de saisir les opportunités de créer des emplois nouveaux sur des missions nouvelles faisant appel à des compétences nouvelles, notamment « sociales » pour assurer une complémentarité homme/machine. La forte robotisation de l'industrie automobile allemande (deux fois plus de densité de robots qu'en France) n'a pas empêché la création de 100 000 emplois en 20 ans ! (source France Stratégie)

#### 3 - Passer d'une économie linéaire à une économie circulaire

Il s'agit de passer à une économie où le produit connaît plusieurs vies ou usages, voire change de nature. Le but est de réaliser d'importantes économies en matières premières et énergie. Cette stratégie dépasse nécessairement le strict cadre du SRDEII et renvoie notamment aux futurs axes du SRADDET, en particulier pour le volet déplacement.

Un nouveau système économique qui dépasse la problématique des déchets : l'économie circulaire ouvre un large champ à l'innovation et à de nouveaux débouchés. Il ne s'agit pas d'un mode économique parallèle qui se développerait à côté de la "grande" économie, mais bien de l'économie tout court. L'enjeu est bien que l'économie dans son ensemble s'inscrive progressivement sur ce mode de fonctionnement. Il faut sortir d'une approche souvent réduite à la valorisation et au recyclage des déchets, pour revisiter tous les secteurs de l'économie.

À ce titre, il serait opportun et exemplaire que la thématique soit intégrée à la Direction générale formation recherche économie et emploi, et non plus au sein de la Direction de l'environnement et de la transition énergétique.

L'importance de l'ancrage territorial: l'économie circulaire se développe à partir des territoires, puisqu'il s'agit avant tout de construire des synergies entre des acteurs économiques situés dans une même zone géographique. Ces zones peuvent être de périmètres et de nature variables (une zone d'activité, un bassin de vie...), elles peuvent également interagir entre elles, sachant qu'un niveau organisationnel sera nécessaire pour faire "tourner" au mieux les systèmes mis en place localement : le territoire régional a là toute sa pertinence pour jouer un rôle de pilotage rassemblant les différents acteurs concernés.

Les leviers de mise en œuvre : en région Centre-Val de Loire, on part de rien ou presque : certes, des entreprises se sont ici ou là emparées des principes de l'économie circulaire pour développer leur activité, et la Région a lancé avec l'ADEME des appels à projet. Mais pour sortir des niches expérimentales et aider l'économie régionale à relever le défi, il est indispensable qu'un acteur se mobilise pour rapprocher et organiser les acteurs.

L'exemple de plusieurs Régions de France (Aquitaine, Rhône-Alpes-Auvergne, Hauts de France, Bretagne...) tout comme les attentes exprimées lors du forum dédié à l'économie circulaire organisé par la Région Centre-Val de Loire en juin dernier montrent le rôle majeur que les Régions peuvent (doivent) jouer sur la plupart des points cités ci-dessus, en lien avec les organismes professionnels, et notamment les chambres consulaires : connaître et faire connaître ce qui est à l'œuvre, capitaliser et valoriser les expériences, identifier les besoins des entreprises, proposer une offre de formations adaptée, et de façon générale, aider à coordonner et structurer les acteurs. Faut-il une Région stratège, animatrice, active ? Il est essentiel que la Région, dans le cadre de ses nouvelles compétences, se positionne clairement sur le rôle qu'elle entend se donner.

#### 4 - Le défi de l'industrie du futur

Elle est la résultante des trois défis cités précédemment dans les activités de production, en plaçant l'homme au cœur du système et l'entreprise dans son environnement territorial. Un des vecteurs majeurs est l'innovation technologique, sociale, organisationnelle...

Or selon le tableau de bord européen de l'innovation 2016, le Bassin parisien —au sens régions périphériques de l'Île-de-France incluant donc le Centre-Val de Loire— est, avec le Nord—Pas-de-Calais, le territoire où l'innovation est la moins présente en France, le rapprochant de l'Europe du sud et de l'est (cf. carte en annexe).

Il appartient à la Région de donner une impulsion forte pour changer de culture et faire passer l'industrie du futur de concept à réalité.

Comme indiqué dans la communication du CESER de juin 2016 « comprendre l'industrie du futur en région Centre-Val de Loire », pour maintenir son niveau industriel, la région Centre-Val de Loire doit développer de nouveaux critères d'attractivité et l'inscription des entreprises sur son territoire et pour cela :

- penser la mobilité, anticiper et compléter les infrastructures,
- amplifier le déploiement de la fibre optique (THD) sur l'ensemble du territoire, prioriser les zones d'activités tant industrielles qu'artisanales,
- aider à l'émergence de l'innovation partout sur le territoire,
- faciliter l'implantation de nouvelles unités de production, et notamment les relocalisations,
- mettre à disposition des entreprises une main d'œuvre locale au niveau de qualification requis.

Parallèlement, il faut assurer/réussir le redéploiement de l'industrie régionale pour prendre rang sur les activités reposant sur le savoir-faire local et porteuses de valeur ajoutée. La relocalisation de certaines industries peut aujourd'hui à nouveau s'envisager, notamment grâce aux nouvelles technologies (impression 3D...) qui permettent de répondre à une demande de plus en plus exigeante, en petites séries, et désireuse du « made in France ».

# II – DÉVELOPPER UNE INDUSTRIE RÉGIONALE DURABLE

Dans une région multipolaire, industrielle, agricole et en grande partie rurale, le développement économique doit continuer d'être accompagné de façon transversale auprès de toutes les entreprises dans les étapes critiques de transition, quels que soient la filière ou le territoire.

Néanmoins, il convient d'orienter une partie plus importante des aides vers des axes stratégiques régionaux susceptibles de développer des écosystèmes spécifiques, propres à fixer des filières et à constituer des facteurs d'attractivité.

# A - Les points d'appui

Entre les obligations de la Commission européenne (SRI-SI), les initiatives gouvernementales (PIA et ses déclinaisons), les politiques engagées par la Région, les initiatives privées, il est difficile d'identifier les « locomotives » économiques, les secteurs les plus spécifiques et les grands axes prioritaires. Des évaluations devraient être conduites pour mesurer les effets des actions et l'efficience des dispositifs, et réorienter la stratégie à la lumière des résultats.

Au-delà des consultations des états généraux, des diagnostics stratégiques doivent être réalisés dans les différentes filières pour identifier les domaines à potentiel de développement et déterminer des priorités.

- 1 <u>La stratégie régionale d'innovation spécialisation intelligente (SRI-SI)</u> adoptée en décembre 2013 est plus ciblée que la plupart des stratégies régionales. Elle identifie cinq domaines auxquels se rattachent des pôles de compétitivité, des programmes retenus dans le cadre de l'AMI Ambition-Recherche 2020 :
  - biotechnologie et services appliqués à la santé et à la cosmétique,
  - conception de systèmes pour le stockage de l'énergie,
  - ingénierie et métrologie environnementale pour les activités fortement consommatrices de ressources naturelles,
  - technologies de l'efficacité énergétique pour la construction et la rénovation des bâtiments,
  - TIC et services pour le tourisme patrimonial.

À noter que la région, malgré son poids industriel, n'est pas identifiée dans les domaines de spécialisation : matériaux, mécanique, usine du futur, innovation par les services.

# 2 - Les pôles de compétitivité et clusters

En région Centre-Val de Loire, il existe 18 structures (clusters et pôles) très hétérogènes de par leur taille, mission, objectifs...

Les clusters sont des réseaux d'entreprises constitués majoritairement de PME et de TPE, fortement ancrés localement, souvent sur un même créneau de production et généralement dans une même filière. L'intérêt premier du cluster est d'augmenter le chiffre d'affaires et l'efficacité économique de son entreprise et ensuite de détecter dans son environnement les facteurs favorisant sa croissance. Le cluster est une structure souple, sans administration particulière (contrairement au pôle). Son but premier est l'union de forces dans un objectif particulier, qui n'est pas, nécessairement, celui du développement de l'emploi mais qui le réalise en cas de réussite en conséquence du développement des entreprises du cluster. Au-delà de la mutualisation de certaines ressources et actions, et selon le type d'animation, un cluster peut être un outil efficace de changement collectif par des démarches partagées de réflexion stratégique et de retour d'expérience.

Concernant **les pôles de compétitivité**, le but est de renforcer l'innovation et dynamiser la compétitivité de l'industrie en favorisant les collaborations entre entreprises, startups, universités et laboratoires de recherche publics présents sur un même territoire.

L'objectif premier de leur création était donc le développement de la recherche et l'innovation. Cet objectif a été atteint en partie auprès des PME mais pas au niveau des ETI et des grandes entreprises. Dorénavant en phase 3, le nouvel objectif de résultat en termes de mise sur le marché n'est à ce jour pas atteint.

Aussi, leur avenir passe-t-il notamment par la recherche de financements privés, compte tenu du niveau réglementaire d'intervention publique depuis 2014 (maximum 50 % des actions financées). En RCVL seuls deux pôles sont en dessous des 50 % de financement public : POLEPHARMA et ARIAC. Par ailleurs, en cas d'abandon, comme envisagé, de certains pôles par l'État, la question d'une éventuelle réorientation pourrait être posée pour conditionner le soutien de la Région.

Il apparaît fondamental de réorienter les pôles sur l'innovation et le développement d'activités en région. À ce titre, les coopérations (partenariats interrégionaux et interclustering) peuvent s'avérer bien plus efficaces que des intégrations, et la Région Centre-Val de Loire a des opportunités dans ce domaine. Le CESER insiste sur l'interclustering, qui, via la mutualisation des compétences, pourrait être source d'un allègement des procédures administratives, qui actuellement mobilisent trop les ressources au détriment de l'animation.

Une fois les choix stratégiques effectués, la Région pourra prendre le relais du financement des pôles pertinents en fixant les nouvelles orientations et conditions des aides.

Le lien entreprise/formation/recherche est constitutif des pôles. En ce qui concerne les clusters, ce lien doit être renforcé voir organisé.

Les pôles et clusters peuvent être un formidable levier de changement collectif sous réserve d'être réorientés vers le développement économique et social par l'innovation.

#### 3 - AMI Ambition-Recherche 2020

- bio-médicaments,
- Cosmétosciences,
- Lavoisier (Laboratoire à vocation d'innovation pour la sécurité et l'industrialisation des énergies renouvelables),
- Pivots (plateforme d'innovation, de valorisation et d'optimisation technologiques environnementales),
- et la perspective sur « intelligence des patrimoines ».

Comment valoriser en développement économique le fort investissement de l'université et la présence en région de grands organismes de recherche ?

# B - Quelques virages à prendre rapidement

Certaines industries, comme celles de la « Cosmetic valley », bénéficient d'une implantation forte, d'une structuration avancée et de relations avec les organismes de formation et les centres de recherche qui ne nécessitent pas d'aides directes de la Région au-delà du maintien d'un écosystème favorable. Elles contribuent cependant à l'attractivité du territoire et doivent être prises en compte dans les politiques de marketing territorial.

Le CESER propose de mettre l'accent sur des secteurs importants encore peu organisés, voire bénéficiant d'une image négative/passéiste, mais présentant un potentiel de rebond et développement, pour leur faire prendre le virage de l'économie du futur et faire émerger de vraies ambitions, en répondant aux défis cités plus haut et qui sont autant d'exigences. Pour ce faire, la motivation et l'implication des entreprises sont impératives : il appartient à l'Exécutif régional de prendre des initiatives.

# 1 - Un pôle régional de « sous-traitance du futur »

Riche et diversifiée, la sous-traitance industrielle doit aujourd'hui se redéployer autour de nouvelles attentes du marché. Les conditions de sa pérennité en région Centre-Val de Loire ont changé et la survie de ce tissu passe par un changement de modèle économique et l'augmentation de la taille des entreprises ou leur coopération en réseau.

Les évolutions (vers une sous-traitance de spécialité) nécessitent des investissements à risques supplémentaires en matière d'études et de conception, mais aussi la maîtrise de plusieurs techniques. Associée à l'évolution des technologies, elle modifie les niveaux de qualification requis. Elle nécessite une approche marketing et commerciale nouvelle, proactive, orientée client et intégrant des services.

Pour un pôle de la sous-traitance industrielle : l'ampleur des changements nécessaires justifie de créer un pôle transversal, dédié à la mutation de ces entreprises. Le CESER préconise de lancer une dynamique transversale aux filières, répondant au mieux au profil diversifié des sous-traitants et dont la principale finalité serait de les accompagner dans les changements nécessaires face aux évolutions de l'ensemble des filières.

Un des enjeux majeurs et urgents est de capitaliser sur les savoir-faire existants (par exemple dans les activités d'armement) et de les mettre à disposition de nouvelles activités porteuses de valeur ajoutée, par le développement de spécialités voire de produits propres.

Ce pôle doit pouvoir fonctionner en réseau, sans création de structure supplémentaire lourde, après contractualisation entre les principaux acteurs réunis en groupe de pilotage, et en s'appuyant sur les structures existantes impliquées dans le développement industriel.

# 2 - Passer de grande région agricole à région de l'agriculture du futur

La région Centre a une vocation agricole forte. Elle doit le rester, en valorisant mieux ses produits tout en prenant soin de préserver les ressources naturelles.

La valeur ajoutée en région Centre pour l'ensemble de ses produits est insuffisante et mériterait d'être développée par l'agro-industrie. Dans son rapport de septembre 2013, le CESER a étudié les valorisations possibles en agro-industrie, via trois filières : l'énergie (agro-carburants, biomasse combustible et méthanisation), la chimie du végétal et les agro-matériaux (paille, bois, chanvre ou lin).

La filière des agro-matériaux semble la plus facile à développer rapidement en région et à maîtriser de bout en bout. Il faudrait amplifier les partenariats industriels (tels celui entre la filière aéronautique et le réseau Valbiom Centre pour la fabrication de sièges en fibres de lin).

Des perspectives existent pour les biomédicaments, les biocosmétiques : l'innovation doit permettre de les accélérer. De même pour la filière bois.

Le développement de nouveaux débouchés pour l'agriculture doit se faire en parallèle avec des objectifs de réduction de consommation de carburants, de réduction des emballages, de recyclage...

Le projet Agreen Tech Valley —Vallée numérique du végétal— est de nature à fédérer les acteurs de la filière en renforçant la place d'Orléans pour construire une agriculture qui réponde aux défis alimentaire, économique, environnemental et sociétal. Des initiatives complémentaires en Loir-et-Cher (Agro-parc de Contres) et dans le Cher (pôle d'innovation en génie alimentaire d'Henrichemont) sont susceptibles d'ouvrir de nouvelles perspectives. Ces initiatives dispersées pourraient être mises en synergie par une animation de la région.

**Parallèlement, l'agro-écologie** est une façon de concevoir des systèmes de production qui s'appuient sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes. Elle les amplifie tout en visant à diminuer les pressions sur l'environnement et à préserver les ressources naturelles. Il s'agit d'utiliser au maximum la nature comme facteur de production en maintenant ses capacités de renouvellement.

Elle implique le recours à un ensemble de techniques qui considèrent l'exploitation agricole dans son ensemble. C'est grâce à cette approche systémique que les résultats techniques et économiques peuvent être maintenus ou améliorés tout en bonifiant les performances environnementales.

L'agro-écologie réintroduit de la diversité dans les systèmes de production agricole et restaure une mosaïque paysagère diversifiée (ex : diversification des cultures et allongement des rotations, implantation d'infrastructures agro-écologiques...) et le **rôle de la biodiversité** comme facteur de production est renforcé, voire restauré. À titre d'exemple, l'agroforesterie qui associe arbres, cultures et/ou animaux sur une même parcelle, permet d'améliorer la production en optimisant les ressources du milieu. (L'expérimentation INRA sur un système blé-noyers à Restinclières (Hérault) a montré qu'une parcelle agroforestière de 100 ha pouvait produire autant de biomasse (bois et produits agricoles) qu'une parcelle de 136 ha où arbres et cultures auraient été séparés, soit un gain de 36 %).

Cette intensification de la production résulte d'une meilleure utilisation des ressources naturelles du milieu.

# 3 - Tourisme-patrimoine-culture : changer de logiciel

Si la Région est compétente pour élaborer la stratégie de développement du tourisme et des loisirs (prévue en mars 2017) en parallèle du SRDEII, la compétence tourisme reste partagée entre les collectivités territoriales. La politique nécessite une mise en œuvre spécifique.

Le Val de Loire est inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'Humanité par l'UNESCO. La Région doit mettre en valeur ce classement pour porter des projets novateurs dans une démarche de développement durable. Le numérique pourrait être un vecteur de projets forts au service de la culture, du tourisme et de l'économie.

Avec la **stratégie régionale de tourisme durable**, le projet phare et interrégional « La Loire à vélo », les différents acteurs sont sortis d'une logique de concurrence pour entrer dans **une ère de coopération**. De fait, on assiste à un effet multiplicateur notable par exemple autour du tourisme cycliste qui doit être encouragé. L'atout « vélo Centre » doit se transformer en une stratégie régionale plus globale qui bénéficierait à l'ensemble du territoire.

Le cluster tourisme annoncé en octobre 2011, toujours en cours de structuration, doit prendre sa place parmi les acteurs.

De même l'un des programmes retenus dans le cadre de l'AMI Ambition-Recherche 2020 concernait « les TIC et services pour le tourisme patrimonial ». Où en est-on ?

De nombreuses initiatives existent mais sont peu connues et/ou non relayées.

Aussi, au-delà des choix stratégiques que la Région doit avoir pour faire connaître tous les atouts dont elle dispose, l'urgence se situe :

- dans la communication (spots télé, guide des festivals en Région, guide des hébergements...).
   Dans cet axe du « faire savoir », la Région pourrait utiliser la plateforme qu'elle a créée, également assez méconnue, « JV MALIN », pour relayer les offres touristiques de ses partenaires en lien avec les destinations.
  - Également dans cet axe, la question d'une marque unique, à l'image de la Région, mérite d'être posée, au même titre que celle de l'articulation des marketings territoriaux entre la région et les territoires (aujourd'hui coexistent « Loire à vélo », « les châteaux de la Loire », « Touraine », « Berry province », « © du centre »).
- dans la formation des professionnels du tourisme aux outils numériques.
- dans la création et le développement d'une « charte du bon accueil » en région Centre-Val de Loire (en particulier auprès des gîtes et chambres d'hôtes, qui sont les primo-intervenants auprès des touristes).

Enfin, plusieurs initiatives méritent d'être soutenues dans ce domaine car elles sont à la fois porteuses d'emploi, d'image et d'attractivité :

- **l'intelligence des patrimoines** qui peut relier les patrimoines historique (notamment la Renaissance), culturel, naturel, monumental aux technologies les plus actuelles ;
- l'art de (bien) vivre, en fédérant, par exemple, autour du classement de Tours comme cité internationale de la gastronomie, ou en créant des circuits touristiques sur la thématique œnologique.

# III – FAVORISER L'ATTRACTIVITÉ ET L'ÉQUILIBRE DU TERRITOIRE RÉGIONAL PAR L'ÉCONOMIE

L'objectif est de mobiliser l'économie pour renforcer les liens dans tous les territoires.

Le développement équilibré de la Région est étroitement lié au maillage du territoire en termes d'activités et de services, d'offre de formation et de compétences, ainsi que l'accessibilité tant par les infrastructures et l'organisation des transports que par la couverture numérique.

La partition de l'économie en deux sphères, présentielle et productive, permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux. Elle permet aussi de fournir une grille d'analyse des processus d'externalisation et autres mutations économiques à l'œuvre dans les territoires.

Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Elles sont très largement portées par des structures petites et moyennes, de natures diverses (PME, TPE, artisanat, ESS, associations, agriculteurs).

Elles contribuent à l'attractivité. Elles bénéficient d'une demande relativement captive, « non délocalisable», et d'un développement naturel de l'offre par le marché, sous réserve d'une offre de formation adaptée et pour certaines activités, d'aides compensatrices sur les territoires ruraux à faible densité démographique ou pour permettre l'insertion de publics éloignés de l'emploi.

Elles sont également confrontées à l'impératif d'adaptation aux nouvelles technologies, aux nouvelles attentes des clients, aux grandes exigences sociétales. La diversité et la dispersion sur l'ensemble du territoire appellent une attention particulière pour permettre aux potentiels qu'elles recèlent de s'exprimer, pour y insuffler une culture de l'innovation, pour mettre en place de nouvelles organisations du travail, pour les amener à des coopérations/mutualisations porteuses de réduction des coûts et de synergies. Les modèles économiques doivent fortement évoluer pour éviter les exclusions en matière de services et/ou d'emploi. L'économie sociale et solidaire est en profonde restructuration.

C'est pour les entreprises de la sphère présentielle, par l'économie de proximité et l'économie circulaire que l'on peut favoriser le développement endogène.

Les deux sphères interagissent de plus en plus entre elles, une partie de la sphère présentielle se développant pour satisfaire les besoins des activités productives. Il est nécessaire de veiller à ce que son développement ne se concentre pas dans les zones urbaines et de favoriser les initiatives en milieu péri-urbain et rural. Par ailleurs, le développement d'offres innovantes en matière d'économie résidentielle peut être à l'origine de nouvelles activités productives, exportatrices des nouveaux produits et process.

Aussi à l'image des clusters ou des pôles de compétitivité présents en majorité dans l'économie productive, la Région doit à la fois encourager et soutenir la création et le développement des pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) qui ont pour but de structurer des filières à fort impact social/environnemental (écoconstruction, mobilité, énergie, services aux personnes, environnement, etc.) et de renforcer leurs capacités économiques (services mutualisés, développement d'affaires, etc.).

Les pôles territoriaux de coopération économique ne sont pas un label, mais plutôt un type de coopération obéissant aux principes suivants : regroupement physique d'acteurs, stratégie commune de développement, gouvernance démocratique, ancrage local des activités, un modèle économique. Un PTCE trouve son originalité dans la constitution d'une cellule d'animation, en charge de mettre en œuvre le projet stratégique de ses membres.

La création du PTCE doit **offrir à ses membres un avantage concurrentiel** : ingénierie de développement, services mutualisés, apport d'affaires, visibilité, nouveaux services au territoire.

Dans sa contribution de juin 2015 en vue des élections régionales, le CESER suggérait de considérer le vieillissement de la population et l'accueil de seniors sur le territoire régional par le prisme de l'enjeu de société et du potentiel d'activités et d'emplois pour faire du Centre-Val de Loire une « terre de bien-vivre et de services innovants pour les seniors ». Cette orientation pourrait être portée par le SRDEII.

Les activités productives concernent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises correspondantes. La sphère productive se caractérise par une insertion dans la mondialisation et donc une concurrence forte, par des implantations inégales sur le territoire même si des mises en réseau existent, par des restructurations mais également par une volonté de la puissance publique de l'armer pour faire face aux mutations ; les stratégies régionales d'innovation-spécialisation intelligente, les plans gouvernementaux en faveur de la France industrielle en sont l'expression.

Elle est aussi marquée par la coexistence de grands groupes, d'entreprises de taille intermédiaire, de PME et de TPE dans des rapports de coopération (clusters, pôles de compétitivité...) ou de dépendance (sous-traitance).

Son rapport au territoire est lié à la taille des entreprises, aux emplois directs, indirects et induits, à la notoriété/l'attractivité qu'elle transmet. Elle est aussi, parfois, une fragilité comme l'a montré en son temps Matra dans le Romorantinais par exemple. En effet, contrairement à l'économie présentielle, la demande n'étant pas attachée au territoire, l'offre ne peut s'y implanter et s'y pérenniser que si des ressources locales lui procurent des avantages compétitifs au sein de la filière. D'où l'enjeu de développer des écosystèmes différenciants, propres à la région. Quoiqu'en nombre limité, les entreprises « motrices » de l'économie productive ont un effet induit sur l'emploi très important tant sur d'autres secteurs de l'économie productive que sur l'économie présentielle.

Selon les secteurs d'activité, le poids de la région Centre-Val de Loire est plus ou moins fort, la capacité de résistance à la mondialisation est variable, les besoins d'accompagnement changent de nature, s'ils sont nécessaires. Les politiques d'accompagnement doivent être ajustées sur les bassins de vie, au plus près des entreprises.

# IV - LA MISE EN ŒUVRE

# A - L'enjeu de la coconstruction

Avec la loi NOTRe, la Région détient la compétence exclusive de définir les aides aux entreprises. Les communes et leurs groupements disposent de la compétence exclusive en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise. Par ailleurs d'autres politiques, certaines locales, d'autres régionales contribuent aussi au développement économique et à l'attractivité du territoire (infrastructures de transport, formation, animations...).

Ces deux échelons phares doivent donc poursuivre leur coopération pour coconstruire les conditions d'un environnement favorable pour les entreprises, en croisant les logiques territoriales et les approches par filière.

Ceci est d'autant plus nécessaire dans une région multipolaire, à forte composante rurale, dont aucun territoire n'exerce d'effet d'entraînement sur les autres. Les principales dynamiques proviennent de la proximité du pôle parisien au travers de délocalisations d'outils de production ou de services administratifs. Le développement de l'axe ligérien est de fait, plus une résultante qu'une construction endogène. La perspective de doter Orléans du statut de métropole pose la question de son éventuel nouveau rôle au sein de la région. Est-ce une façon de la désolidariser du reste du territoire et de lui permettre de mieux se développer seule dans une course difficile derrière les grandes métropoles ? Est-ce au contraire l'opportunité d'une ambition nouvelle de contribuer au développement du reste du territoire en interaction avec ses principaux pôles et en coopération avec la Région ?

Au-delà de ce couple (Région/EPCI), la Région doit continuer à s'appuyer sur les **réseaux consulaires** (chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers et de l'artisanat, chambre régionale de l'agriculture, chambre régionale de l'économie sociale et solidaire) **pour structurer un réseau à l'échelle des bassins de vie, relais entre les entreprises et le Conseil régional**.

# <u>B - L'enjeu de la coordination et de la mise en réseau des acteurs par la création de l'Agence régionale</u>

Organiser et coordonner les acteurs, favoriser les synergies au service d'un territoire... seront l'un des enjeux majeurs de la future agence régionale.

Jusqu'à l'application de la loi NOTRe, toutes les collectivités pouvaient intervenir sur le champ des aides indirectes. Cela a généré un foisonnement d'initiatives, à tous les niveaux : promotion et aides à la commercialisation de produits, conseil en gestion, actions en faveur de l'immobilier d'entreprises, crédit-bail immobilier... La loi NOTRe recentre l'ensemble de ces initiatives au niveau régional, avec l'appui des EPCI pour tout ce qui a trait à l'immobilier d'entreprise.

La loi prévoit des possibilités de délégation et de convention. Pour le CESER, des conventions avec les EPCI pour la mise en œuvre de la politique apparaissent indispensables, et ce d'autant plus qu'une Agence régionale sera mise en place avec des équipes réparties sur le territoire. Par contre, pour des raisons de lisibilité, il n'est pas souhaité de confier des missions en matière d'action au niveau du département.

Anticiper l'évolution des compétences ressources humaines sur les territoires en lien avec les besoins des entreprises. Là encore le bassin de vie/d'emploi apparaît l'échelon le plus pertinent. Il est d'ailleurs l'échelon des « cordées du territoire : emploi, formation, développement économique », vecteur destiné à impulser le partenariat Gouvernement/ARF pour l'emploi.

#### C - Quels outils?

Au-delà de la nécessaire mise en cohérence des divers plans et schémas relevant du champ du SRDEII: PRIE, SRI-SI, appels à projets (innovation, usine du futur, AMI) contrat de projet État/Région, PO FEDER), le SRDEII doit être l'occasion de s'interroger sur les outils à développer.

La question de la **simplification** et de la facilité d'accès aux dispositifs a été soulevée à plusieurs reprises par le CESER dans ses différents avis. Le CESER souhaite ici seulement rappeler que les **fonds européens restent beaucoup trop complexes pour les petites et moyennes entreprises**, et que nombreux sont les chefs d'entreprises à y renoncer faute d'ingénierie existante pour les accompagner. Par ailleurs les entreprises doivent avoir accès plus rapidement à l'information utile et avoir de préférence un interlocuteur unique.

# 1 - Ancrer le rôle de la Région en tant qu'animateur et fédérateur

<u>Communiquer</u> sur ce qui existe par la mise en place d'un site internet et d'un numéro unique régional.

Le CESER espère que ce sera une des missions de la future agence régionale. Le site internet devra être une interface pour couvrir l'ensemble des besoins de l'entrepreneur, à chacun des stades de la vie de l'entreprise, et pour pouvoir visualiser le qui fait quoi sur chacun des segments de l'économie, supprimant ainsi aussi bien les doublons que les manques.

**Faciliter et orienter** les démarches de collaboration et de coopération, en favorisant notamment l'interclustering, l'émergence de clusters et de Pôles territoriaux de coopération économique sous réserve d'objectifs de développement économique suffisamment ambitieux.

<u>Évaluer</u> systématiquement les dispositifs proposés, dans une optique d' <u>«amélioration continue</u>» et d'adaptation des stratégies.

# Anticiper les besoins et les mutations

- par un observatoire régional mutualisant des données des sources différentes (« 1 clic pour un besoin d'information »),
- par un réseau d'accompagnateurs sur la durée, identifiables facilement.

<u>Promouvoir un développement éxogène</u> plus offensif et bénéficiant à l'ensemble du territoire. Il convient notamment de prendre le relais des agences départementales et de trouver une articulation entre les politiques de marketing territorial des différentes collectivités.

# 2 - Renforcer l'action régionale vers les aides indirectes

Pour le CESER, les aides indirectes, c'est-à-dire celles permettant un environnement/écosystème favorable pour les entreprises sont à privilégier par rapport aux aides directes qui peuvent constituer un effet d'aubaine pour des projets qui se seraient concrétisés sans elles.

Au-delà d'une offre de formation adaptée, qui est le cœur des aides indirectes sur lesquelles la Région a la maîtrise :

- la Région devra continuer à compenser les désavantages territoriaux (fonds sud notamment);
- la Région devra prendre le relais des Départements dans le financement des plateformes d'initiative locale ;
- la Région devra permettre et coordonner la structuration de l'économie sociale et solidaire ;

- La Région doit être en mesure d'accompagner les entreprises en matière d'ingénierie financière, en mobilisant notamment la BPI, la CDC, la Banque de France... pour que les entreprises puissent mieux négocier avec les opérateurs financiers (besoins en capital-risque, fonds de roulement, prêts...);
- la Région doit favoriser l'émergence de lieux d'échanges de pratiques et de savoirs, à l'image des fablabs ou des couveuses d'entreprises...

# Pour l'ensemble des entreprises :

Développer l'aide et le conseil tout au long de la vie d'un projet :

- avec un suivi individuel des créateurs d'entreprises, de la phase projet à la phase création, et ceci pendant les trois premières années de vie du projet ;
- avec une meilleure identification et une clarification du rôle des acteurs dans le cadre de la création d'entreprise ;
- par une aide à l'ingénierie et à la conduite de projets, lors des phases de transition, notamment pour les premiers pas à l'export et pour les projets innovants ;
- par le renforcement des actions collectives.

#### Pour les associations loi 1901 :

#### Au-delà du CAP'ASSO:

- promouvoir la recherche de financements innovants pour compléter les financements publics,
- proposer un accompagnement pour les compétences supports (RH, Finances,..)

# 3 - Une éco-socio-conditionnalité des aides directes

Définies à l'article L.1511-2 du Code général des collectivités territoriales « les aides directes revêtent la forme de subventions, de bonification d'intérêts ou de prêts et d'avances remboursables à taux nul ou à des conditions plus favorables que celles du taux moyen des obligations».

Certains chefs d'entreprises de l'économie productive le disent eux-mêmes « nous n'avons pas besoin d'aide financière directe de la Région ». Ce qu'ils attendent, c'est un écosystème favorable.

Compte tenu d'une évaluation inexistante (ou non communiquée) des aides accordées, le CESER préconise une orientation du fonds régional de soutien à l'économie :

- par une éco-socio- conditionnalité :
  - o au développement de l'emploi et aux investissements environnementaux,
  - o à des réponses aux enjeux/défis ci-dessus ;
- par la participation à un projet collectif et l'appartenance à un réseau reconnu d'utilité régionale;
- par un accompagnement en particulier des entreprises en difficulté afin d'éviter leur défaillance, sous condition d'un plan de rebond crédible et de l'assurance d'une nouvelle gouvernance.

#### Pour les problématiques propres aux TPE et PME :

- prévoir des aides <u>en financement de besoin de fonds de roulement et en trésorerie</u> dans des délais compatibles aux besoins. Ces besoins de trésorerie seront d'autant plus prégnants avec la reprise de l'activité;

 renforcer les garanties apportées au secteur bancaire par la Région ou par la BPI, voire les deux, en faisant jouer l'effet de levier pour permettre aux PME de la Région de se développer massivement y compris à l'export.

# 4 - <u>Être Région exemplaire par la commande publique</u>

Favoriser l'accès des marchés publics aux entreprises régionales, quelle que soit leur taille (la pratique utilisée d'appels d'offres groupés, bien qu'intéressante financièrement, a tendance à favoriser les grands groupes), et conditionner les marchés publics à la transition écologique/énergétique et l'emploi local (non délocalisable), notamment en favorisant, dès que cela est possible, l'insertion des personnes éloignées de l'emploi, et les entreprises ayant fait des choix volontaires dans ce sens.

# 5 - Favoriser les financements innovants et les partenariats privés

Compléter l'offre de financement à destination des startups et des innovations de rupture, et en se dotant de fortes capacités d'intervention face à de grands projets.

Soutenir des formes nouvelles d'investissement : crowdfunding, investissement participatif, tiers-investissement pour la rénovation des logements, livret d'épargne de proximité... permettraient, en sus des financements classiques, de faire participer les habitants et acteurs locaux qui le souhaiteraient aux projets structurants régionaux.

#### **CONCLUSION**

Petite, multipolaire et sans métropole naturelle, en partie rurale et de faible densité, la région Centre-Val de Loire ne manque par ailleurs pas d'atouts mais doit inventer un modèle de développement spécifique, différent de celui des grandes régions, dynamisant l'ensemble des territoires et s'en nourrissant tout en sachant bénéficier des dynamiques voisines. Le SRDEII doit être pour cela coconstruit entre la Région, les EPCI et les forces économiques, tant pour concevoir et décider des stratégies que pour les mettre en œuvre. L'écosystème proposé par la Région autour des antennes locales de l'agence régionale répond au souci de simplification et est propice à pérenniser la coconstruction entre les chambres consulaires représentant les entreprises, les EPCI et la Région. Les politiques de territoire doivent être croisées avec des politiques de filières au plus près du terrain. Ceci passe par une politique d'évaluation partagée qui devrait permettre à l'avenir de mieux préciser les priorités. Le schéma est évolutif. Les grandes mutations en cours et nos ressources en matière de recherche et d'enseignement doivent être les fondements pour la Région pour développer des écosytèmes spécifiques suffisamment attractifs pour attirer de nouvelles activités, les pérenniser et inspirer les stratégies des entreprises existantes. Au-delà des travaux des états généraux, il appartient à la Région de réaliser les diagnostics stratégiques nécessaires pour préciser les priorités. Les changements collectifs indispensables se réaliseront grâce une réorientation des politiques d'animation des pôles et clusters et un renforcement des capacités de financement en région.

La question de la gouvernance territoriale se posera en des termes différents lors de la possible création de futures métropoles. Si celles-ci se doivent d'être à la fois des pôles d'attractivité et de diffusion, il n'en demeure pas moins que la Région et les métropoles devront s'accorder sur une même vision, pour que l'action économique régionale ne se limite pas, dans quelques années, à agir seulement sur le périurbain et la ruralité.

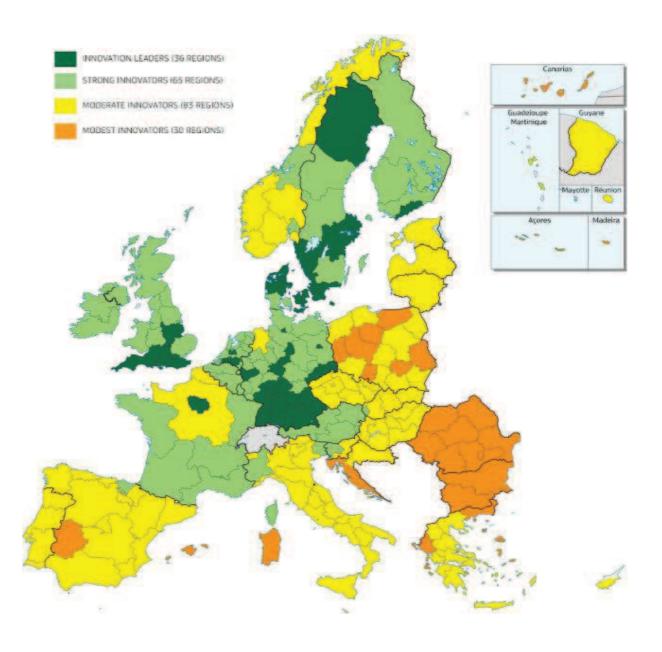
Le CESER souhaite que l'éventuelle désignation d'une métropole en région Centre-Val de Loire ne génère pas de rupture dans les solidarités territoriales mais permette au contraire de dynamiser l'axe ligérien et les autres territoires dans le cadre d'une vision partagée avec la Région, prenant en compte ses caractéristiques rurales et prenant appui sur l'excellence de chacun de ses pôles.

Vote:

Pour: 82 Contre: 8 Abstention: 0

Contribution adoptée à la majorité.





Source: http://ec.europa.eu/growth/node/1378 fr



Hôtel de Région 9 rue Saint Pierre Lentin - CS 94117 45041 Orléans Cedex 1 Tél. 02.38.70.30.39 ceser@regioncentre.fr

Retrouvez le rapport sur : ceser.regioncentre.fr

